RAPPORT ET RESOLUTIONS DE LA DIX-HUITIÈME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 22-25 octobre 2002)

Bureau de Coordination du COMCEC
Ankara, octobre 2002

Addresse
Bureau de Coordination du COMCEC
Necatibey Cad. 108
Ankara - TURQUIE
Tel: 90-312-231 97 40
Tlfax: 90-312-232 10 66
Tlx: 42 1010 DPT Tr
Website: http//www.dpt.gov.tr
e mail: ykaraca @ dpt.gov.tr

TABLE DES MATIERES

PREMIÈRE PARTIE

Page

RÉSOLUTIONS DE L'OIC CONSTITUANT LA BASE ET DÉTERMINANT L'ORIENTATION DES ACTIVITÉS DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L' OCI

I. Résolution adoptée par la troisième Conférence islamique au sommet portant création des Comités permanents de l'OCI présidés par les Chefs d'État 11

II. Communiqué final de la quatrième Conférence islamique au sommet confiant la présidence du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale au Président de la République de Turquie 13

III. Résolution N°31/9-E (IS) sur les activités menées sous les auspices du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale (COMCEC) 14

DEUXIÈME PARTIE

LISTE DES DOCUMENTS DE BASE ET RAPPORT DE LA DIX-HUITIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE

I. Liste des documents de base examinés et/ou présentés à la dix-huitième Session du COMCEC 27

IL Rapport de la dix-huitième Session du COMCEC 33

ANNEXES

1. Liste des Participants à la dix-huitième Session du COMCEC 47

2. Discours d'ouverture de S.E. Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC à la séance d'ouverture 67

3. Discours de S.E. Dr. Abdelouahed BELKEZIZ, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique à la séance d'ouverture 77

4. Discours de S.E. Dr. Youssef Hamad AL IBRAHIM, Ministre des finances et de la planification et Ministre d'Etat pour les affaires du développement administratif de l'Etat du Koweit à la séance d'ouverture 85

5. Discours de S.E. Seyed Ahmad MORTAZAVI, Directeur général de l'OIETAI et Ministre de l'économie de la République islamique d'Iran à la séance d'ouverture 91

6. Discours de S.E. Sam K. KUTESA, Ministre d'Etat des finances, de la planification et du développement économique (investissement) de la République d'Ouganda à la séance d'ouverture 97

7. Message de S.E. Dr. Ahmed Mohamed ALI, Président de la Banque Islamique de Développement à la séance d'ouverture 103

8. Ordre du jour de la dix-huitième Session du COMCEC 123

9. Texte de la présentation du Dr. Akın İZMİRLİOĞLU, Sous-Secrétaire à l'Organisation de planification d'Etat de la République de Turquie et Président de la Réunion des Hauts Fonctionnaires, sur les résultats de l'échange de vues sur le thème "Investissements du secteur privé dans les Etats membres et rôle de la BID" 127

10 Résolution (1) de la dix-huitième Session du COMCEC 135

11. Résolution (2) sur les questions relatives à l'assistance économique en faveur de certains pays 159

12. Résolution de la troisième Conférence islamique des Ministres de tourisme et la Déclaration de Riyadh 185

13. Projet du Formulaire de profil de projet proposé dans le cadre du Plan d'action de l'OCI 195

14. Recommandations de l'Atelier sur le thème "Investissements du secteur privé dans les Etats membres et rôle de la BID" 203

15. Règlements de la Foire commerciale des pays islamiques (TFOIC) 213

16. Rapport de la réunion du Comité de session 221

17. Discours de S.E. Dr. Abdelouahed BELKEZIZ, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique à la séance de clôture 227

18. Discours de S.E. Osama Bin Jaa'fer FAKIH, Ministre du commerce du Royaume d'Arabie Saoudite à la séance de clôture 233

19. Discours de S.E. Ahmet Kenan TANRIKULU, Ministre de l'industrie et du commerce de la République de Turquie à la séance de clôture 239

PREMIÈRE PARTIE

RESOLUTIONS DE L'OCI CONSTITUANT LA BASE ET DÉTERMINANT L'ORIENTATION DES ACTIVITÉS DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE

I

RESOLUTION ADOPTÉE PAR LA TROISIÈME CONFÉRENCE ISLAMIQUE AU SOMMET PORTANT CRÉATION DES COMITÉS PERMANENTS DE L'OCI PRÉSIDÉS PAR LES CHEFS D'ÉTAT

Résolution No. 13/3-P(IS)

La Troisième Conférence Islamique au Sommet "Session de la Palestine et d'Al Qods" réunie à Mekka Al Mokarramah, Royaume d'Arabie Saoudite, du 19 au 22 Rabie Al Awwal 1401 H (25-28 janvier 1981),

AYANT PRIS CONNAISSANCE de la proposition faite par sa Majesté le Roi HASSAN II, Président du Comité d'AL QODS, au sujet de la création de trois Comités présidés par les Rois et Chefs d'Etat Islamiques,

CONVAINCUE de la nécessité de consolider l'action islamique conjointe dans les domaines scientifique, technologique, économique et commercial,

DESIRANT donner à l'information et à la culture un nouvel élan pour faire connaître à l'opinion publique internationale les problèmes fondamentaux de la nation islamique surtout ceux d'AL QODS et de la Palestine et pour faire face à la campagne tendancieuse visant l'Islam et les musulmans;

DECIDE:

I. De créer des Comités Permanents pour la Coopération scientifique et technologique, la coopération économique et commerciale et de l'information;

II. Ces Comités sont chargés de suivre la mise à exécution des résolutions adoptées ou à adopter par la Conférence Islamique dans les domaines précités, d'étudier les moyens de consolider la coopération entre les Etats islamiques dans ces domaines, d'élaborer les programmes et de faire les propositions susceptibles de consolider les capacités des Etats Islamiques à cet effet;

III. Chaque comité se compose des représentants de dix pays, au niveau Ministériel, sous la présidence d'un Chef d'Etat Islamique;

IV. Les membres de ces comités sont élus par la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères des Etats Islamiques pour un mandat de trois ans renouvelable;

V. Ces comités se réunissent sur convocation de leur Président, ou de la majorité des Etats membres; leurs réunions sont statutaires si la majorité y assiste.

II

COMMUNIQUÉ FINAL DE LA QUATRIÈME
CONFÉRENCE ISLAMIQUE AU SOMMET CONFIANT LA PRÉSIDENCE
DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET
COMMERCIALE A S.E.M. KENAN EVREN,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE

Communiqué Final No. IS/4-84/E/DEC

"... La Conférence a décidé de confier à S.E. M. Kenan EVREN, Président de la République de Turquie, la présidence du Comité Permanent de la Coopération Economique et Commerciale..." (Page 15, paragraphe 40)

RESOLUTION N° 31 /9-E(IS)
SUR LES ACTIVITES MENEES SOUS LES AUSPICES DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE (COMCEC)

La neuvième session de la Conférence islamique au Sommet (Session de la Paix et du Développement " Intifada d'Al-Qods"), tenue à Doha, Etat du Qatar, du 16 au 17 Cha'abane 1421 H (12-13 novembre 2000),

Rappelant la Résolution No 27/8-E (IS) adoptée par la huitième session de la Conférence islamique au Sommet ;

Rappelant également la résolution No 2/6-E(IS) de la sixième session de la Conférence islamique au Sommet, tenue à Dakar, République du Sénégal du 9 au 11 décembre 1991, sur les activités du COMCEC chargeant cette institution de formuler de nouvelles stratégies pour le renforcement du Plan d'action visant à promouvoir la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI et d'entreprendre une action appropriée en vue de la mise en application du plan ;

Rappelant la résolution N° 8/7-EC (IS) de la septième session de la Conférence islamique au Sommet, tenue à Casablanca (Royaume du Maroc) du 11 au 13 Rajab 1415 H (13-15 décembre 1994) entérinant la Stratégie et le Plan d'Action ;

Rappelant la résolution No 30/27-E adoptée par la vingt-septième session de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères;

Rappelant les résolutions adoptées par les réunions tenues à un niveau ministériel dans différents domaines de la coopération, sous les auspices du COMCEC;

Rappelant aussi les résolutions adoptées par les seize sessions précédentes du COMCEC pour engager une action effective dans le domaine de la coopération économique entre les Etats membres, en particulier dans le domaine du commerce;

Rappelant en outre les délibérations du Sommet Mondial sur l'Alimentation réuni à Rome du 13 au 17 novembre 1996, et considérant l'importance cruciale pour la survie du genre humain et le bien-être des

peuples de la Oummah islamique, des principes et engagements énoncés dans la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire du monde et le Plan d'action du Sommet Mondial sur l'alimentation ;

Notant avec appréciation les efforts consentis par le Secrétariat général, les organes subsidiaires et les institutions affiliées et spécialisées de l'OCl opérant dans le domaine de l'économie et du commerce pour mettre en oeuvre les résolutions du COMCEC ;

Reconnaissant l'importance que revêtent, pour les Etats membres, les nouvelles données économiques qui s'affirment au niveau mondial, et notamment l'émergence d'ensembles économiques régionaux, la signature des Accords de l'Uruguay Round, et la création de l'Organisation mondiale du commerce et les accords qui en découlent ;

Notant avec appréciation que, depuis sa onzième session, le COMCEC est devenu une plate-forme permettant aux ministres de l'économie d'échanger des points de vue sur les questions économiques mondiales de l'heure, et que les thèmes "Implications de l'Uruguay Round des négociations commerciales et la création de l'OMC, sur le commerce extérieur des Etats membres", "Expériences des Etats membres en matière de privatisation", "conséquences des groupements économiques régionaux, notamment l'Union européenne, sur les économies des Etats membres", "Investissements commerciaux Intra-OCI, Stabilisation Economique et Réformes Structurelles des Etats membres" et " le développement des ressources Humaines pour une croissance économique durable et l'allégement de la Pauvreté dans les Etats membres de l'OCI " ont été respectivement les thèmes d'échange de vues au cours des lie, 12e, 13e, 14e, 15e et 16e Sessions du COMCEC.

Ayant pris note du rapport du Secrétaire général ;

1. **AFFIRME** la nécessité pour le COMCEC de continuer à accorder une importance particulière à la question de la coordination et de la coopération entre les Etats membres concernant l'entrée de nouveaux Etats désirant adhérer à l'Organisation mondiale du Commerce, et en vue de dégager les positions à prendre à l'égard des questions et accords nouveaux élaborés dans le cadre de l'OMC, et ce en vue de renforcer la position de ces Etats dans les négociations multilatérales futures, en particulier en ce qui concerne les programmes d'action adoptés ou à venir.

2.EXPRIME SA SATISFACTION du fait que la Banque islamique de développement ait exécuté avec succès le mandat que lui a confié le COMCEC pour organiser des réunions de coordination pour les Etats membres afin de leur permettre de se concerter et de mieux se préparer pour les réunions ministérielles de l'OMC, tenues à Singapour du 9 au 13 décembre 1996, et à Genève du 18 au 20 mai 1998 et à Seattle du 30 novembre au 3 décembre 1999 en vue de les aider à adopter une position commune sur les questions figurant à l'ordre du jour de ces réunions.

3.SE FELICITE des programmes d'assistance technique initiés par la Banque islamique de développement pour aider les Etats membres qui sont déjà membres de l'OMC, ou en voie de le devenir, et du rôle de la Banque dans l'organisation de réunions de consultation entre les Etats membres ainsi que de séminaires et d'ateliers à cette fin.

4.NOTE AVEC SATISFACTION que la stratégie de coopération économique et commerciale adoptée par le COMCEC favorise la coopération entre les sous-groupes d'Etats membres et se fonde sur des principes mettant l'accent sur le rôle du secteur privé, la libéralisation économique, l'intégration à l'économie mondiale et l'inviolabilité des structures économiques, politiques, juridiques et constitutionnelles et des engagements internationaux des Etats membres.

5.NOTE AVEC APPRECIATION que le Plan d'action révisé constitue un document de politique générale souple et susceptible d'être amélioré lors de son exécution, conformément aux dispositions prévues dans le chapitre qui y est consacré au suivi et à la mise en oeuvre.

6.APPRECIE les efforts consentis par la Chambre islamique de commerce et d'industrie, à travers l'organisation de réunions du secteur privé, conformément aux décisions du COMCEC relatives à la mise en oeuvre effective du Plan d'action.

7.APPRECIE également les efforts consentis par l'Etat du Qatar pour l'organisation de la septième réunion du secteur privé, (15-18 octobre 2000) et de la 8ème foire commerciale islamique (15-20 octobre 2000).

8.APPRECIE l'offre de l'Etat de la République de Guinée d'accueillir les huitième et onzième réunions du secteur privé en 2001 et en 2004 respectivement, et celle de de l'Etat des Emirats Arabes Unis d'abriter la neuvième réunion du Secteur privé en 2002 et APPELLE les Etats

membres à encourager leurs secteurs privés à participer activement à ces réunions.

9.PREND NOTE DE LA DEMANDE de l'Etat des Emirats Arabes Unis d'accueillir à la place du Sénégal, la neuvième Foire Commerciale Islamique, ainsi que la 9ème réunion du secteur privé en 2002 et invite les deux parties, comme convenu, à parachever leurs consultations et à en communiquer les résultats au bureau de coordination du COMCEC et au CIDC.

10.SALUE en outre la proposition de la de la République de Guinée d'accueillir la dixième Foire Commerciale islamique en l'an 2004 ; APPELLE les Etats membres à participer activement à ces Foires Commerciales Islamiques, et apprécie les initiatives des Etats membres d'organiser à l'avenir dans la mesure du possible ces foires commerciales en marge des rencontres de haut-niveau.

11.SOULIGNE la nécessité de mettre en oeuvre d'urgence le Plan d'Action révisé en vue de renforcer la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI conformément aux principes et modalités définis par la Stratégie et aux procédures arrêtées dans le chapitre de cette Stratégie sur le suivi et la mise en oeuvre.

12.DEMANDE aux Etats membres de prendre les mesures appropriées, y compris les efforts nécessaires de coopération, de coordination et de consultation entre eux, afin de mener une action pour obtenir le soutien économique et technique possible des pays développés, des organisations et institutions financières internationales concernées, en vue d'accroître leur capacité de production alimentaire, afin de réaliser leur sécurité alimentaire nationale et d'améliorer le pouvoir d'achat de leurs populations.

13.INVITE les Etats membres à abriter les réunions sectorielles dans les domaines prioritaires de coopération figurant dans le Plan d'Action où de réunion de Groupe d'experts n'ont pas eu lieu jusqu'à présent.

14.SE FELICITE de l'offre de la République Arabe d'Egypte d'abriter deux réunions sectorielles du Groupe d'experts, l'une sur " le transport et les communications ", et l'autre sur " le développement alimentaire, agricole et rural ", stipulées dans le Plan d'action. "

15.NOTE AVEC APPRECIATION que la République de Turquie a abrité la réunion sectorielle du Groupe d'experts sur le thème " Monnaie, Finances et Flux de Capitaux ", tenue à Istanbul, du 1er au 3 septembre 1997.

16.NOTE AVEC APPRECIATION que la République islamique du Pakistan a abrité une réunion sectorielle sur le commerce extérieur, dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action, tenue à Karachi, du 24 au 25 octobre 1997.

17.NOTE AVEC APPRECIATION que la République de Turquie a abrité une réunion sectorielle du Groupe d'experts dans le domaine de la technologie et de la coopération technique, du 6 au 8 mai 1998.

18.**EXPRIME** ses remerciements à la République Islamique d'Iran pour avoir abrité la 3ème Conférence islamique des ministres des postes et télécommunications du 8 au 11 juillet 1996 et LANCE UN APPEL au Comité de suivi pour qu'il assure le suivi de l'application des résolutions pertinentes et de la Déclaration de Téhéran.

19.**REMERCIE** également la République islamique d'Iran pour avoir abrité la 1ère Conférence islamique des ministres du tourisme du 2 au 4 octobre 2000 à Ispahan et se félicite de l'offre de la Malaisie d'accueillir la 2ème Conférence ministérielle de l'OCI sur le tourisme.

20.**INVITE** la **BID** à continuer à apporter un soutien actif à la mise en oeuvre urgente et effective du Plan d'action révisé.

21.**SE FELICITE** également de ce que la République du Sénégal ait abrité, en coopération avec la BID et le Bureau de coordination du COMCEC, un atelier destiné à sensibiliser les Etats membres africains au Plan d'Action, et recommande la tenue de tels séminaires dans d'autres régions et sous-régions des Etats membres.

22.**NOTE** AVEC **APPRECIATION** qu'un séminaire international sur la "mise en valeur des ressources humaines en vue de la croissance économique durable et l'allégement de la pauvreté dans les Etats membres de l'OCI" a été organisé sous les auspices de l'Institut islamique de technologie (HT) en collaboration avec le SESRTCIC, l'ICDT, CIIC, la BID et le gouvernement du Bangladesh du 11 au 13 avril 1999 à Dhaka, ce

qui a constitué un apport considérable aux échanges de vues sur la question lors de la 15ème session du COMCEC.

23.**PREND CONNAISSANCE** avec appréciation de la tenue d'une Conférence internationale sur " Le soutien aux projets privés de petite et moyenne dimensions pour faire face à la mondialisation et à la libéralisation " organisée par le Centre des Recherches Statistiques, Economiques, Sociales et de Formation des Pays Islamiques, en coopération avec le Ministère de l'Economie et du Commerce des Emirats Arabes Unis, de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Abou Dhabi et de la Banque Islamique de Développement, les 21 et 22 mai 2000. Ont activement participé à cette Conférence le Centre Islamique de Développement du Commerce, la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie et l'Institut Islamique de Technologie qui ont présenté des études à la Conférence. Les acquis réalisés par la Conférence ont constitué une contribution majeure à la séance d'échanges de vues qui s'est tenu autour de cette question, lors de la 16ème session du COMCEC réunie à Istanbul,(23-26 octobre 2000).

24.**RECONNAIT** que les échanges de vues, au cours des sessions annuelles du COMCEC, devraient servir à coordonner les positions des Etats membres sur les questions économiques mondiales majeures.

25.**NOTE AVEC APRECIATION** l'offre de la République du Soudan d'accueillir une réunion du Groupe d'experts sur " l'Energie et les Mines et " Développement des Ressources Humaines

26.NOTE AVEC APPRECIATION de l'offre de la République Gabonaise d'organiser, un séminaire sous-régional pour les Etats membres d'Afrique centrale et de l'Est sur le rôle de la BID dans la promotion du secteur privé en collaboration avec la BID et les autres institutions concernées de l'OCI.

27.**SE FELICITE** de l'offre du Burkina Faso d'organiser un atelier régional sur l'industrie pour les Etats membres d'Afrique de l'Est et de l'Ouest et d'Afrique Centrale, en collaboration avec la BID et les autres institutions concernées de l'OCI.

28.SE **FELICITE** de l'offre de l'Etat de la Palestine d'abriter une réunion du Groupe d'experts sur " la Main d'Oeuvre et les Questions Sociales " ainsi qu'un atelier sur " l'Environnement et la Population ".

29.NOTE AVEC APPRECIATION l'offre du Gouvernement de la République Islamique d'Iran d'abriter la réunion du Groupe d'experts dans le domaine de la Santé et autres Questions Sanitaires, suivie après une réunion Ministérielle sur le même thème.

30.NOTE avec appréciation la résolution adoptée à la 16ème session du COMCEC en vue de convoquer une réunion d'experts à participation libre avant la 19ème session du comité de suivi du COMCEC en vue d'explorer toutes les voies et moyens possibles pour accélérer la mise en œuvre du plan d'action, qui sera accueillie par la République de Turquie.

31.**SE FELICITE** de l'offre de l'Indonésie d'accueillir un atelier international sur l'emploi et l'échange de main d'œuvre.

32.SE **FELICITE** de l'offre de la République Arabe d'Egypte d'accueillir une conférence ministérielle de l'OCI pour la promotion du commerce intra-OCI.

33.**NOTE AVEC APPRECIATION** que la 17ème session du COMCEC et la 17ème réunion du Comité de suivi du COMCEC auront lieu respectivement du 18 au 21 octobre 2001 et du 8 au 10 mai 200là Istanbul et APPELLE les Etats à y participer activement.

34.**DEMANDE** au Secrétaire général de soumettre un rapport à ce sujet à la dixième session de la Conférence islamique au Sommet.

DEUXIÈME PARTIE

LISTE DES DOCUMENTS DE BASE ET RAPPORT DE LA DIX-HUITIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE

LISTE DES DOCUMENTS DE BASE EXAMINÉS ET/OU PRÉSENTÉS À LA DIX-HUITIÈME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 22-25 octobre 2002)

OIC/COMCEC/18-02/LD

Original : Anglais

LISTE DES DOCUMENTS DE BASE
EXAMINÉS ET/OU PRÉSENTÉS
À LA DIX-HUITIÈME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 22-25 octobre 2002)

		Cote des documents
1.	Projet d'ordre du jour de la dix-huitième session du COMCEC	OIC/COMCEC/ 18-02/A
2.	Rapport de base du Secrétariat général de l'OCI	OIC/COMCEC/18-02/D(1)
3.	Développements économiques mondiaux avec référence spéciale aux Etats membres de l'OCI, présenté par le SESRTCIC	OIC/COMCEC/ 18-02/D(4)
4.	Soutien à la réforme du système financier international, présenté par le SESRTCIC	OIC/COMCEC/18-02/D(5)
5.	Rapport du Bureau de coordination du COMCEC	OIC/COMCEC/ 18-02/REP
6.	Rapport du Secrétariat général sur la mise en oeuvre du Plan d'action pour renforcer la coopération économique et commerciale entre les États membres de l'OCI	OIC/COMCEC/18-02/D(2)
7.	Rapport du Bureau de coordination du COMCEC sur le mécanisme supplémentaire pour la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI pour renforcer la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI	OIC/COMCEC/18-02/REP(SM)
8.	Mécanisme supplémentaire élaboré par le Bureau de coordination du COMCEC pour la mise en œuvre du Plan d'action pour renforcer la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI	OIC/COMCEC/18-02/WP(SM)
9.	Projet du Formulaire de profil de projet, présenté par le Bureau de coordination du COMCEC	OIC/COMCEC/18-02/REP(PPF)
10.	Rapport du SESRTCIC sur les unions boursières et les moyens de créer une Union boursière et de compensation des pays islamiques	OIC/COMCEC/18-02/D(6)
11.	Rapport du CIDC sur la création d'une Union boursière islamique internationale	OIC/COMCEC/ 18-02/D(8)

Cote des documents

12. Rapport de la BID sur la création d'une Union des chambres de compensation des pays islamiques. . . . . .OIC/COMCEC/18-02/D(20)

13. Rapport de la BID sur la l'expansion du commerce entre les Etats membres des Etats membres de l'OCI et de la BID. . . . . .OIC/COMCEC/18-02/D(21)

14. Rapport du CIDC sur le commerce intra-OCI. . . . . .OIC/COMCEC/18-02/D(9)

15. Rapport du CIDC sur la neuvième Foire commerciale des pays islamiques. . . . . .OIC/COMCEC/18-02/D(10)

16. Rapport du CIDC sur la première Foire du tourisme. . . . . .OIC/COMCEC/18-02/D(11)

17. Rapports de la BID sur l'assistance technique relative à l'OMC du groupe de la BID aux Etats membre de l'OCI… OIC/COMCEC/18-02/D(22)

18. Rapport de la CIDC sur les questions relatives aux activités de l'OMC. . . . . .OIC/COMCEC/ 18-02/D(12)

19. Rapport de la CICI sur les préparatifs de la neuvième réunion du secteur privé et sur les résultats des séminaires sur l'investissement. . . . . .OIC/COMCEC/18-02/D(15)

20. Etude du CICI sur le Mécanisme de suivi de la mise en œuvre des recommandations du secteur privé. . . . . .OIC/COMCEC/18-02/D(14)

21. Rapport de l'Atelier sur les « Investissements du secteur privé dans les Etats membres et rôle de la BID». OIC/COMCEC-IDB/PSI-02/REP

22. Rapport du CIDC sur les « Investissements du secteur privé dans les Etats membres de l'OCI entre les alliances stratégiques et la promotion du commerce ». . . . . OIC/COMCEC/18-02/D(13)

23. Rapport du Secrétariat général de l'OCI sur les questions liées à l'assistance économique à certains pays islamiques. . . . . .OIC/COMCEC/18-02/D(3)

24. Rapport du Comité de session. OIC/COMCEC/18-02/D.SC

25. Rapport sur les activités de la Chambre islamique à la 18ème session du COMCEC. . . . . .OIC/COMCEC/18-02/D(23)

26. Rapport du vice-recteur sur les activités de l'Université islamique de technologie. . . . . .OIC/COMCEC/18-02/D(l7)

		Cote des documents
27.	Rapport du Comité de suivi de la deuxième Conférence islamique des ministres de tourisme	OIC/COMCEC/18-02/D(19)
28.	Rapport de la troisième Conférence islamique des ministres de tourisme	OIC/COMCEC/18-02/D(18)
29.	Présentation de l'OISA sur les activités de l'Organisation de l'Association des armateurs des pays islamiques	OIC/COMCEC/18-02/D(16)
30.	Rapport du SESRTCIC sur les implications de la création d'un marché commun islamique : Intégration graduelle et conséquences possibles	OIC/COMCEC/18-02/D(7)
31.	Rapports par pays et/ou présentations écrites sur les « Investissements du secteur privé dans les Etats membres et rôle de la BID »	OIC/COMCEC/18-02/CR(...)

- Burkina Faso
- Indonésie
- Iraq
- Jordanie
- Malaisie
- Maroc
- Soudan
- Syrie
- Tunisie
- Turquie
- République turque de Chypre du Nord

RAPPORT DE LA DIX-HUITIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE

(Istanbul, 22-25 octobre 2002)

OIC/COMCEC/18-02/REP

Original : Anglais

RAPPORT
DE LA DIX-HUITIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE

(Istanbul, 22-25 octobre 2002)

1. La dix-huitième Session du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence islamique (COMCEC) s'est tenue à Istanbul du 22-25 octobre 2002. La session était précédée par une réunion des Hauts Fonctionnaires les 22 et 23 octobre, sous la présidence du S.E. le Dr. Akın İZMİRLİOĞLU, Sous-secrétaire à l'Organisation de planification d'Etat de la République de Turquie pour examiner les points de l'ordre de jour et préparer les projets de résolution à soumettre à l'examen de la session ministérielle.

2. Ont participé à la réunion les représentants des États membres suivants de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI):

1. État islamique d'Afghanistan
2. République d'Albanie
3. République algérienne démocratique populaire
4. République d'Azerbaidjan
5. Royaume du Bahrein
6. République populaire du Bangladesh
7. Negara Brunei Darussalam
8. Burkina Faso
9. République du Cameroun
10. République arabe d'Egypte
11. République de Guinée
12. République d'Indonésie
13. République islamique d'Iran

14. République d'Irak
15. République libanaise
16. Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste
17. Royaume hachémite de Jordanie
18. République de Kazakhstan
19. État du Kovveit
20. République de Kyrgyz
21. Malaisie
22. République islamique de Mauritanie
23. Royaume du Maroc
24. Mozambique
25. République fédérale du Nigeria
26. Sultanat d'Oman
27. République islamique du Pakistan
28. État de Palestine
29. État du Qatar
30. Royaume d'Arabie Saoudite
31. République du Sénégal
32. République du Soudan
33. République du Surinam
34. République Arabe Syrienne
35. République de Tadjikistan
36. République tunisienne
37. République de Turquie
38. République d'Ouganda
39. État des Émirats Arabes Unis
40. République d'Ouzbékistan
41. République du Yémen

La République turque de Chypre du Nord, la Bosnie Herzégovine et le Royaume de Thaïlande, ont également pris part à la Session en qualité d'observateur et la République de Macédoine en qualité d'invité.

3. Ont également pris part à la Réunion des représentants du Secrétariat général de l'OCI et des institutions subsidiaires, affiliées et spécialisées suivantes de l'OCI:

1- Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (CRSESFPI)
2- Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC)
3- Centre islamique de recherches sur l'histoire, l'art et la culture (IRCICA)
4- Université islamique de technologie (UIT)
5- Banque islamique de développement (BID)
6- Chambre islamique de commerce et d'industrie (CICI)
7- Organisation de l'Association islamique des armateurs (OAIA)

4. Assistaient également à la session les représentants des organisations internationales suivantes:

1- Organisation des Nations-Unies pour le développement industriel (ONUDI)
2- Les Huit en développement (D-8)

(Une copie de la liste des participants à la dix-huitième Session du COMCEC figure en Annexe 1).

Séance d'ouverture

5. La cérémonie d'ouverture de la dix-huitième Session du COMCEC s'est tenue le 24 Octobre 2002 sous la présidence de S.E. Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC.

6. Dans son discours d'ouverture, S.E. Ahmet Necdet SEZER a souhaité la bienvenue aux délégués et a exprimé ses remerciements et son appréciation aux Etats membres, au Secrétariat général de l'OCI et autres institutions de l'OCI pour l'intérêt constant qu'ils accordent aux activités du COMCEC et pour leurs contributions constructives. Mentionnant les problèmes auxquels sont confrontés les pays les moins avancés et les pays en développement, tels que la pauvreté et la dette extérieure, S.E. SEZER a souligné l'importance des efforts conjoints au niveau international pour atténuer ces problèmes. S.E. SEZER, évoquant les vastes opportunités offertes par la coopération sous les auspices

du COMCEC, s'est déclaré satisfait que l'Accord-cadre sur le Système de préférences commerciales entre les Etats membres de l'OCI a été ratifié par plus de dix Etats membres, ce qui ouvre la voie à son entrée en vigueur. Soulignant l'importance de la promotion du commerce intra-OCI pour le renforcement du bien être des Etats Membres de l'OCI, il a déclaré à cet égard que les mesures nécessaires doivent être prises pour une circulation plus libre et plus aisée de la main d'œuvre, des capitaux et des biens entre les Etats Membres de l'OCI.

(Le texte du discours d'ouverture de S.E. Ahmet Necdet SEZER figure en Annexe 2).

7. S.E. Abdelouahed BELKEZIZ, Secrétaire général de l'OCI, s'est également adressé à la séance d'ouverture de la 18^{éme} session du COMCEC. Exprimant sa profonde gratitude à S.E. Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC pour la sagesse avec laquelle il guide les activités du COMCEC, il s'est référé au discours d'ouverture du Président du COMCEC qui, a-t-il précisé, a indiqué les moyens effectifs de réaliser les objectifs de l'action islamique commune dans le domaine de la coopération économique et commerciale. Il a également exprimé ses remerciements au gouvernement de la République de Turquie pour avoir accueilli cette réunion. Se référant à la ratification par plus de dix Etats membres de l'Accord-cadre du Système de préférences commerciales, il a exprimé ses remerciements au gouvernement de la République de Turquie pour avoir proposé d'accueillir le premier cycle de négociations sur les concessions commerciales dans le cadre de cet accord qui. espère-t-il, ouvrira la voie à une expansion rapide du commerce intra-OCI. Qualifiant la viabilité du marché commun islamique comme indiscutable, il a déclaré que cette initiative ferait gagner au monde islamique un poids économique et politique considérable. Il a souligné le rôle de l'investissement du secteur privé dans le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres et a lancé un appel pour que soit instaurées des conditions favorables au secteur privé afin qu'il puisse s'acquitter de sa mission.

(Le texte du message de S.E. Abdelouahed BELKEZIZ, Secrétaire Général de l'OCI, figure en Annexe 3).

8. Les Chefs de délégation de l'Etat du Koweit, de la République d'Ouganda et de la République islamique d'Iran ont prononcé des discours respectivement au nom des groupes arabe, africain et asiatique des Etats membres de l'OCI. Dans leurs interventions, ils ont exprimé leurs remerciements et leur appréciation à S.E. Ahmet Necdet SEZER pour ses directives éclairées en tant que Président du COMCEC. Les chefs de délégation, mentionnant l'importance de la mise en œuvre effective des résolutions du COMCEC, ont souligné la nécessité de renforcer davantage la coopération économique entre les Etats membres. Ils ont en outre exprimé leurs remerciements au Président, au gouvernement et au peuple turcs pour leur appui constant à la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI et pour leur accueil chaleureux et les excellentes dispositions prises en vue de la réunion.

(Les textes des discours prononcés au nom des Etats membres arabes, asiatiques et africains figurent en Annexes 4, 5 et 6 respectivement.)

9. Dans son message adressé à la session, S.E. Ahmed Mohammed ALI, Président de la Banque islamique de Développement, a exposé les activités de la BID et mis l'accent sur les progrès réalisés par la Banque dans l'accomplissement des tâches qui lui ont été assignées par le COMCEC.

(Le texte du message du Président de la BID figure en Annexe 7.)

10. Après la cérémonie d'ouverture, S.E. Ahmét Necdet SEZER a reçu les Chefs de délégation.

Séance de travail ministérielle

11. La Séance de travail ministérielle de la dix-huitième session du COMCEC s'est tenue le 24 octobre 2002 sous la présidence de S.E. Dr. Devlet BAHÇELİ, Ministre d'Etat et Vice-Premier Ministre de la République de Turquie.

12. La session a adopté le projet d'ordre du jour de la dix-huitième session du COMCEC.

(L'ordre du jour de la dix-huitième Session du COMCEC figure en Annexe 8.)

13. Une séance d'échange de vue sur les «Investissements du secteur privé dans les Etats membres et rôle de la BID » s'est tenue sous le point 8 de l'Ordre du Jour. Elle a débuté par une présentation de S.E. Dr. Akın İZMİRLİOGLU, Sous-Secrétaire à l'Organisation de Planification d'Etat de la République de Turquie et Président de la Réunion des Hauts Fonctionnaires a résumé les conclusions des délibérations des Flauts Fonctionnaires sur le thème « Investissements du secteur privé dans les Etats membres et rôle de la BID ».

(Le texte de l'exposé du Président de la Réunion des Hauts Fonctionnaires figure en Annexe 9.)

14. Les Chefs de délégation de la République de Turquie, du Royaume du Maroc, de l'Etat du Koweit, de la République d'Irak, du Mozambique, de la République du Soudan, de la République turque de Chypre du Nord, de la République arabe syrienne, de la République tunisienne, de la République arabe d'Egypte, de la République d'Ouganda, de la Jamahiriya arabe libyenne socialiste et populaire, de la République populaire du Bangladesh, de la République d'Indonésie, du Royaume Hachémite de Jordanie, de l'Etat de Palestine ont pris part à l'échange de vue au cours duquel un certain nombre de rapport nationaux sur les investissements du secteur privé ont été présentés.

(Les rapports nationaux soumis par écrit sont disponibles séparément.)

15. La session a ensuite adopté la Résolution OIC/COMCEC/18-02/RES(1) et la Résolution OIC/COMCEC/ 18-02/RES(2).

(La résolution OIC/COMCEC/ 18-02/RES(l) et la résolution OIC/COMCEC/18-02/R£S(2) figurent respectivement en Annexes 10 et 11; dans le contexte de la Résolution (1), la Résolution de la troisième Conférence islamique des ministres du tourisme et la Déclaration de Riyadh dont il a été pris note, le Projet du Formulaire de profil de projet qui a été adopté, et les Recommandations de l'Atelier sur les « Investissements du secteur privé dans

les Etats membres et rôle de la BID » dont il a été pris note, figurent en annexes 12, 13 et 14 respectivement.)

16. La session a adopté le projet de Règlements de la Foire islamique des pays islamiques sous le point 5 de l'ordre du jour. Au moment de l'adoption, la République de Turquie, a formulé les observations suivantes :

Pour garantir une meilleure préparation et organisation des foires islamiques, il serait utile d'incorporer les aspects suivants dans l'Article 10 des Règlements.

1. Les tarifs douaniers et/ou autres réglementations imposés par le pays hôte sur les produits des participants qui sont exposés dans les foires commerciales.
2. Les pratiques en vigueur et les systèmes de commercialisation-distribution du pays hôte.
3. La réglementation des partenariats, représentations, investissements et financements commerciaux.
4. La communication des informations de contact sur la chambre de commerce et autres établissements similaires aux pays participants, au moins un mois avant la foire.
5. La fourniture d'informations sur les noms, adresses et numéros de téléphone des firmes et sociétés d'importation.

La Turquie a également ajouté qu'elle pourrait attirer l'attention du COMCEC sur la question durant l'une de ses prochaines sessions.

(Les Règlements de la Foire commerciale des pays islamiques figurent en annexe 15.)

17. La session a également examiné le rapport de la réunion du Comité de session qui s'est réuni durant la présente session du COMCEC le 23 octobre 2002.

(Le rapport du Comité de session figure en Annexe 16.)

Séance de Clôture

18. La séance de clôture de la dix-huitième Session du COMCEC s'est tenue le 25 octobre 2002 sous la présidence de S.E. Ahmet Kenan TANRJKULU, Ministre de l'industrie et du commerce de la République de Turquie.

19. S.E. Qazi HÜMAYUN, chef de la délégation de la République islamique de Pakistan et rapporteur de la réunion, a exposé les résolutions adoptées à la séance ministérielle.

20. Dans son discours prononcé à la séance de clôture, S.E. Abdelouahed BELKEZIZ, Secrétaire Général de l'OCI, a souligné l'importance des résultats auxquels a abouti la dix-huitième session du COMCEC. Il s'est félicité du vif intérêt et des sages directives de S.E. Ahmet Necdet SEZER et du gouvernement de la République de Turquie pour la promotion de la coopération économique entre les Etats membres. Il a déclaré que les discussions sur le thème « Investissement du secteur privé dans les Etats membres et rôle de la BID » se sont tenues à un moment très opportun. Il a ajouté que la Session a centré son attention sur un ensemble de recommandations aux Etats membres qui pourraient faciliter et attirer les investissements. Il a également assuré la réunion de l'entière coopération du Secrétariat général de l'OCI dans la mise en œuvre des décisions prises par le COMCEC.

(Le texte du Secrétaire général de l'OCI figure en Annexe 17.)

21. Dans son allocution, au nom de tous les pays participants, S.E Osama Bin Jaa'fer FAKIH, Ministre du commerce et chef de la délégation du Royaume d'Arabie Saoudite, a exprimé sa profonde appréciation des résultats significatifs auxquels a abouti la session, des sages directives du Président Ahmet Necdet SEZER et du vif intérêt qu'il accorde à la réalisation des objectifs de coopération économique de l'OCI. Il a exprimé ses vifs remerciements à S.E. Devlet BAHÇELİ, Ministre d'Etat et Vice Premier-Ministre de la République de Turquie et à S.E. Ahmet Kenan TANRIKULU Ministre de l'Industrie et du Commerce de la République de Turquie pour la compétence avec laquelle ils ont présidé les travaux de la réunion. Il a

également exprimé ses remerciements au Secrétariat Général, au Bureau de coordination du COMCEC ainsi qu'aux organes subsidiaires et aux institutions affiliées et spécialisées de l'OCI pour leur précieuse contribution qui a assuré le succès de la Réunion.

(Le texte du discours de S.E. FAKIH figure en annexe 18).

22. Dans son discours de clôture, S.E. Ahmet Kenan TANRIKULU, Ministre de l'industrie et du commerce de la République de Turquie, a exprimé ses remerciements et son appréciation aux délégations, au Rapporteur de la Session, au Secrétariat général, et aux institutions concernées de l'OCI, pour leurs efforts louables et leur contribution positive aux travaux du Comité permanent. Il a également exprimé ses remerciements au personnel d'appui et aux interprètes pour leurs efforts dévoués qui ont contribué au succès de la réunion. Soulignant l'importance de la promotion de la coopération entre les secteurs privés des Etats membres, il a exprimé son appréciation de la tenue de l'Atelier sur les investissements du secteur privé dans les Etats membres et le rôle de la BID.

S.E. TANRIKULU a également mis l'accent sur l'importance croissante des organisations non-gouvernementales dans la coopération internationale parallèlement à celle des organisations des secteurs privés. S.E. TANRIKULU a souligné le volume considérable d'aide au développement et d'assistance technique et humanitaire assurée ou facilitée par les ONG. Se référant au rôle historique des fondations bénévoles dans la civilisation islamique, il a attiré l'attention sur leur rôle éventuel dans le renforcement de la coopération entre les pays islamiques. Il a également souligné la nécessité du recours accru à la technologie de l'information et au commerce électronique dans la promotion et le développement du commerce intra-OCI. Il a enfin souligné l'importance des décisions prises à la session et a souhaité aux participants un bon voyage de retour.

(Le texte du discours de clôture de S.E. Ahmet Kanan TANRIKULU figure en Annexe 19).

ANNEXES

LISTE DES PARTICIPANTS
À LA DIX-HUITIÈME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 22-25 octobre 2002)

Original : Anglais

LISTE DES PARTICIPANTS
À LA DIX-HUITIÈME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 22 - 25 Octobre 2002)

A. MEMBER STATES OF THE OIC

ISLAMIC STATE OF AFGHANISTAN

- H.E. ABDUL GHAFOOR POYA FARYABI
  Ambassador of Afghanistan to Turkey

REPUBLIC OF ALBANIA

- Ms. VALBONA ZENELI
  Adviser of Minister of Economy

- Ms. SILVANA MALAJ
  Expert, Ministry of Economy

PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC OF ALGERIA

- Mr. MESSAOUD MEHILA
  Counsellor of the Embassy

REPUBLIC OF AZERBAIJAN

- H.E. MEMED ALIYEV
  Ambassador of Azerbaijan to Turkey

- Mr. ELMIRA AHMADOVA
  Consul General, Istanbul

- Mr. RAMIZ FIKRETLI
  Assistant Consul General, Istanbul

KINGDOM OF BAHRAIN

- Mr. AHMED MAHDI AL- HADDAD
  Assistant Undersecretary for Political Affairs and
  International Coopération, Ministry of Foreign Affairs

- Mr. HASAN ABDULLAH MOHAMED
  Senior Economist, Ministry of Finance and National Economy

PEOPLE'S REPUBLIC OF BANGLADESH

- H.E. A.T.M. NAZRUL ISLAM
  Ambassador of Bangladesh to Turkey

NEGARA BRUNEI DARUSSALAM

- H.E. HUSSIN AHMAD
  Ambassador of Brunei Accreditated to Turkey

- Ms. TUTIATY WAHAB
  Project Officer, International Relations and
  Trade Development Division,
  Ministry of Industry and Primary Resources

BURKINA FASO

- Mr. AUGUSTE OUATTARA ZINGUE
  Ministry of Foreign Affairs

REPUBLIC OF CAMEROON

- H.E. BELLO BOUBA MAIGARI
  Minister of State of in charge of Trade and Industrial Development

- Mr. MOUKTAR OUSMANE
  Prime Minister's Office

- Mr. MOHAMADOU TALBA
  General Inspector, Ministry of Trade and Industrial Development

- Mr. ABANCHIME LIMANGANA
  Head of Section, Ministry of External Relations

ARAB REPUBLIC OF EGYPT

- H.E. Ambassador, Dr. MOHAMED EZELDİN ABDEL-MONEIM
  Assistant Minister, Ministry of Foreign Affairs

- H.E. Ambassador, MOHAMED ASHRAF SEOUD
  Consul General, Istanbul

- Mr. AHMED ELGWILY
  Minister Plenipotentiary, Head of the Commercial Office, Istanbul

- Mr. AYMAN RIAD
  First Secretary, Consulate General, Istanbul

- Ms. DALIA F. FARAG
  Vice Consul, Consulate General, Istanbul

- Ms. MANAL TAWAB
  Trade Attache, General Consulate of Egypt in Istanbul

REPUBLIC OF GUINEA

- Mr. FALILOU BARRY
  Secretary General, Ministry of Industry of Trade

- Mr. SENY CAMARA
  Head of Department *of* Trade and Rivalry,
  Ministry of Industry and Trade

- Mr. BASSY CAMARA
  Minister in Charge of Foreign Affairs and Coopération at the Presidency

- Mr. NFALY CONDE
  Counsellor, Embassy of Guinea to Cairo

- Mr. ARGÜN EMİR
  Vice Consul at the Honorary Consulate in Istanbul

REPUBLIC OF INDONESIA

- H.E. MUHAMMAD MAFTUH BASYUIMI
  Ambassador of Indonesia to Saudi Arabia

- Ms. LINGGAWATY HAKIM
  Director of Non-UN Coopération on Economy,
  Finance and Development, Department of Foreign Affairs

- Mr. M.TOJIB HADIPRAWIRA
  Charge d'Affaires, Embassy of Indonesia, Ankara

- Mr. ROSSALIS RUSMAN ADENAN
  Counsellor, Embassy of Indonesia, Ankara

- Mr. CHARMEIDATJOKROSUWARNO
  Technical Coopération. Bureau of International Coopération
  Department of Finance

- Mr. BAMBANG SETIONO
  Officiai, Bank Indonesia, Jakarta

- Mr. DWIYANTO CAHYO SUMIRAT
  Officiai, Bank of Indonesia, Jakarta

- Mr. LISDAR FAUZAN
  Officiai, Directorate of Non-UN Cooperation on Economy, Finance and Development, Department of Foreign Affairs

ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN

- Mr. SEYED AHMAD MORTAZAVI
  Director General of OIETAI, Ministry of Economy

- Mr. MASOUD MORTAZAVI
  Expert Ministry of Foreign Affairs

- Mr. KOOROSH TAHERFAR
  Expert Ministry of Economy & Finance

- Ms. NASRIN RAJABI HANJANI
  Expert Ministry of Foreign Affairs & Finance

REPUBLIC OF IRAQ

- H.E. Dr. MUHAMMED MEHDİ SALEH
  Minister of Trade

- Mr. ABDUSSALMAN HAFEDG
  Director, Ministry of Trade

- Ms. MAYADA ABDUL HADIE
  First Secretary, Minister of Foreign Affairs

- Mr. EMAD ALDIN AL-AREF
  Commercial Counsellor, Iraq Embassy, Ankara

REPUBLIC OF LEBANON

- H.E. GEORGES H. SIAM
  Ambassador of Lebanon to Turkey

- Mrs. NAJLA RIACHI ASSAKER
  Consul General in Istanbul

SOCIALIST PEOPLE'S LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA

- Mr. MOHAMMED T. SIALA
  Assistant Secretary in charge of Technical Affairs, General Peoples Committee, Secretariat of African Union

- Mr. MOHAMAD FAKHRI EL KREKSHI
  Director, Economie Affairs

- Mr. USAM MAHMOUD ERRAKIBI
  Deputy Head of OIC Division

- Mr. MOHAMMED ELMABROUK IBSIS
  Consul, Consulate General, Istanbul

HASHEMITE KINGDOM OF JORDAN

- H.E. Dr. MAROUF BAKHIT
  Ambassador of Jordan to Turkey

- Dr. NAEL HAJAJ
  Director Multilatéral Coopération Department, Ministry of Planning

REPUBLIC OF KAZAKHSTAN

- Mr. AIDAR KAZYBAYEV
  Director of Department, Ministry of Industry and Trade

- Mr. ALMAT AILDARBEKOV
  Attache, Consulate General Istanbul

STATE OF KUWAIT

- H.E. Dr. YOUSEF H. AL-EBRAHEEM
  Minister of Finance, Minister of Planning and State Minister for Administrative Development Affairs

- H.E. KHALAFA.K. AL-FOUDARI
  Ambassador of Kuwait to Turkey

- Mr. MUSTAFA JASSIM AL-SHEMALI
  Assistant Undersecretary for Economie Affairs

- Mr. ABDULRAHMAN S.R.F AL-RESHAADY
  Diplomatie Attache, Kuwait Embassy

- Mr. ALMAN AL-MUHANNA
  Director in The Minister's Office

- Mr. SAAD AL-RASHEEDI
  Economie Researcher

- Ms. NADA AL-ANEIZI
  Economie Researcher

KYRGHYZ REPUBLIC

- Ms. DILDE SARBAGISEVA
  Consul General, Istanbul

- Mr. ALTINBEK MURALIEV
  Assistant of Consul General, Istanbul

MALAYSIA

- H.E. DATIN PADUKA MELANIE LEONG
  Ambassador of Malaysia to Turkey

- Mr. MOHD PUZI DAHAMAN
  Principal Assistant Secretary,
  OIC Division Ministry of Foreign Affairs

- Mr. JOJIE SAMUEL
  Counsellor/ Deputy Head of Mission, Malaysia Embassy

- Mr. SAZALI MUSTAFA KAMAL
  Assistant Secretary, OIC Division Ministry of Foreign Affairs

ISLAMIC REPUBLIC OF MAURITANIA

- H.E. ISSELMOU OULD ABDEL KADER
  Minister of Trade, Craft and Tourism

KINGDOM OF MOROCCO

- H.E. ABDESSELAM ZENINED
  Minister of Transportation and Merchant Marine

- H.E. S.E.M. MOHAMMED CHERTI
  Ambassador of Morocco to Turkey

- Mr. MUSTAPHA EL BOUAZZAOUI
  Department of Arabie and Islamic Affairs,
  Ministry of Foreign Affairs and Coopération

- Mr. KOUIDER LAHOUAL
  Department of Foreign Trade,
  Ministry of Industry, Trade, Mine and Energy

REBUPLIC OF MOZAMBIQUE

- H.E. SALVADOR NAMBURETE
  Minister of Industry and Trade

- Mr. LUIS EDUARDO SITOE
  Director of International Coopération,
  Ministry of Industry and Trade

FEDERAL REPUBLIC OF NIGERIA

- Ms. AMMUNA LAWAN ALI
  Permanent Secretary of Ministry of Trade

- H.E. LAWAL MOHAMMED MUNIR
  Ambassador of Nigeria to Turkey

- Mr. YAHAYA TABARI ZARIA
  Minister Plenipotentiary Embassy of Nigeria

- Mr. CE OJUKWU
  Minister Plenipotentiary in the Embassy

- Mr. MUHAMMED BASHER ABDULKADIR

SULTANATE OF OMAN

- H.E. Dr. ABDULMELIK BIN ADDULLAH AL-HINAI
  Undersecretary for Economie Affairs,
  Ministry of National Economy

- H.E. MOHAMMED BIN NASSER AL-WOHAIBI
  Ambassador of Oman to Turkey

- Mr. MOHAMMED BIN YAHYA AL-SHABIBI
  Director of Economie Organizations,
  Ministry of National Economy

ISLAMIC REPUBLIC OF PAKISTAN

- H.E. QAZI HÜMAYUN
  Ambassador of Pakistan to Turkey

- Mr. MASOOD RIFFAT
  First Secretary

- Mr. MOHAMMAD RIAZ
  Consul General, Istanbul

- Mr. NAJEEB DURRANI
  Vice Consul, Istanbul

- Mr. YUSUF ALI
  Typist

STATE OF PALESTINE

- H.E. FOUAD YASEEN
  Ambassador of Palestine to Turkey

- Mr. IMAD AL - AGHA
  Director of International Relation,
  Ministry Economy, Trade Industrial

- Mr. ABDULKERIM AL-KHATIP
  Consulate General, Istanbul

STATE OF QATAR

- H.E. SHEIKH HAMAD BIN FAISAL BIN THANI AL-THANI
  Minister of Economy and Trade

- H.E. Dr. HASSAN ALI HUSSAIN AL-NI'MAH
  Ambassador Extraordinary & Plenipotentiary, Ankara

- Mr. ABDULAZIZ BIN YOUSEF AL-KHULAFI
  Deputy Undersecretary

- Mr. ALI HASSAN AL-KHALAF
  Economie Adviser at the Minister's Office

- Mr. SAOUD JASSIM AL-JIFERI
  Deputy Director at Economie Affairs Department

- Mr. AHMED SALEH AL-MOHANNADI
  Head of International Relations Section,
  Ministry of Economy and Trade

- Mr. FAISAL BIN ABDULLAH AL-MANI
  Officiai at the Minister's Office

- Mr. FAHAD SAID AL-AMUDI
  Director of Press & Public Relations at the Ministry

- Mr. AHMED KHALIFA AL-BINALI
  Economie Researcher,
  Ministry of Economy and Trade

KINGDOM OF SAUDI ARABIA

- H.E. OSAMA BIN JAA'FER FAKIH
  Minister of Commerce

- Mr. ABDULLAH BIN ABDULWAHAB AL-NAFISAH
  Director of Arabie and Islamic Trade Relations,
  Ministry of Commerce

- Mr. FAHAD BİN ALI AL-DOSSARY
  Adviser in the Foreign Ministry

- Mr. ABDULAZIZ BIN OMAR AL-JALLAL
  Economy Specialist,
  Ministry of Finance and National Economy

- Mr. ISSAM BIN HAMAD AL-MUBAREK
  Adviser of Minister of Commerce

- Mr. FAYSAL BIN ZAID AL-MEHANNA
  Administrative Assistant in the Office of the Minister of Commerce

- Mr. HUSSAIN BIN EYD AL-RASHEED
  Arabie and Islamic Relations,
  Ministry of Commerce

REPUBLIC OF SENEGAL

- Mr. M. MAMADOU KANE
  Counsellor, Senegal Embassy in Riyadh (KSA)

REPUBLIC OF THE SUDAN

- H.E. ADAM BALOUH MOHAMMED
  State Minister

- H.E. Dr. BAHA'ALDIN HANAFI
  Ambassador of Sudan to Turkey

- Mr. AHMED MALIK AHMED
  Director of Islamic Org.,
  Ministry of International Coopération

- Mr. ABDULAZIZ HASSAN SALIH
  Ministry of Foreign Trade

REPUBLIC OF SURINAME

- Prof. Dr. HAŞMET BASER
  Consul, Honorary Consulate, Istanbul

SYRIAN ARAB REPUBLIC

- Dr. CHIBLE ABU FAKHRE
  Deputy Minister of Economy

- Dr. MOHAMAD KOUDAYMI
  Consul General in Istanbul

- Mr. MOHAMAD GHASSAN ALHAMWE
  Head of Economy Agreement Department

REPUBLIC OF TAJIKISTAN

- Mr. RUSTAM DODOJONOV
  Charge d'Affaires, Tajikistan Embassy

REPUBLIC OF TUNISIA

- H.E. MOHSEN LAROUI
  State Secretary of Trade,
  Ministry of Tourism, Trade and Handicraft

- H.E. MOHAMED LESSIR
  Ambassador of Tunisia to Turkey

- Mr. KHADIJA CHAHLOUL
  Director General of International Coopération,
  Ministry *of* Tourism, Trade and Handicraft

- Mr. TAOUFIK JABEUR
  Consul, Consulate General of Tunisia, Istanbul

- Mr. MOHAMED BELMUFTI
  Head of Trade Représentative Office

REPUBLIC OF TURKEY

- H.E. Dr. DEVLET BAHÇELİ
  Minister of State and Deputy Prime Minister

- Dr. AKIN İZMİRLİOĞLU
  Undersecretary of SPO

- Assoc. Dr. MEHMET GÜNAL
  Deputy Undersecretary of SPO

- H.E. ÖNDER ÖZAR
  Ambassador, Adviser of Ministry of Foreign Affairs

- Mr. MUSTAFA KALAYCI
  Senior Advisor of Deputy Prime Minister

- Mr. ARİF FIRTINA
  Chief Adviser of Deputy Prime Minister

- Mr. İNAN ÖZYILDIZ
  Adviser of Foreign Affairs of the Président

- Mr. ABDULKADİR ATALIK
  Deputy Secretary General, SPO

- Mr. FİKRET HAYALİ
  Adviser of Prime Ministry

- Mr. ASIM ARAR
  Head of Department, Ministry of Foreign Affairs

- H.E. ETHEM TOKDEMİR
  Head of Department, Ministry of Foreign Affairs

- Ms. ZEHRA SULUPINAR
  Head of Department, Ministry of Tourism

- Ms. DİCLE AKSOY
  Head of Department, SPO

- Mr. ASIM AKSOY
  Expert, Undersecretariat of Foreign Trade

- Mr. EGEMEN KILIÇ
  Expert, Export crédit Bank of Turkey

- Mr. HASAN DEMİRCİ
  Expert, Commodity Exchange of Turkey Union of Chambers of Commerce Industry and Commodity Exchange of Turkey

- Mr. M.ALİ YILMAZ
  Deputy Expert, General Directorate of Europe Union Coordination, Ministry of Industry and Trade

REPUBLIC OF UGANDA

- H.E. SAM K. KUTESA
  Minister of State for Finance, Planning and Economie Development (Investment)

- Mr. ROBERT B. OKUDI
  Principal Economist,
  Ministry of Finance, Planning and Economie Development

- Ms. LINDA DANG ODER
  Foreign Service Officer, Ministry of Foreign Affairs

STATE OF THE UNITED ARAB EMIRATES

- H.E. SALEM RASHED AL-AGROOBI
  Ambassador of UAE to Turkey

- Mr. OMAR AHMED AL-MAHRAMI
  Head of Department of Organizations and Economic Relations,
  Ministry of Economic and Trade

- Mr. KHALED AHMED AL-MOLLA
  Consular, Department of Organizations and Conference,
  Ministry of Foreign Affairs

- Mr. SAID OBAID AL-JARWAN
  Director General of Sharjah Chamber of Commerce and Industry

REPUBLIC OF UZBEKHISTAN

- H.E. RUSTAM ISAEV
  Ambassador of Uzbekhistan to Turkey

- Mr. GULOM URALOV
  Assistant, Uzbekhistan Embassy

- Mr. ROIQ BAHODIROV
  Consul, Consulate General in Istanbul

REPUBLIC OF YEMEN

- Mr. ABDULRAHMAN MOHAMED TARMOOM
  Vice Minister of Planning and Development

- Mr. ABDULWALLI ABDULLAH AL-AQEL
  Adviser to Minister of Planning and Development

- Mr. GAMAL YAQOOB ABDULMAGEED
  Director of OIC Department,
  Ministry of Planning and Development

- Mr. JAZIM AHMED AL-NAJJAR
  Director Manager of Foreign Trade, Ministry of Industry and Trade

- Mr. MUHAMMED AL-MASHARI
  Consul, Istanbul

- Mr. BANDAR ABDULLAH AL-ERYANI
  Diplomatie Attache, Ministry of Foreign Affairs

B. OBSERVERS

BOSNIA HERZEGOVINA

- H.E. NERKEZ ARIFHODZIC
  Ambassador of Bosnia Herzegovina to Turkey

- Mr. FARUK HADZIBEGIC
  Counsellor of the Embassy

TURKISH REPUBLIC OF NORTHERN CYPRUS

- H.E TAHSİN ERTUĞRULOĞLU
  Minister of Foreign Affairs and Defence

- Dr. AHMET AKER
  Undersecretary of Ministry of State and Deputy Prime Ministry

- Mr. AYFER SAID ERKMEN
  Head of Cultural and Social Relations,
  Ministry of Foreign Affairs and Defence

- Mr. ARİF ALTAY
  Consul General, Istanbul

KINGDOM OF THAILAND

- Mr. PRAMUK MONTRIWAT
  Director of Thai Trade Center, in Istanbul

- Ms. SWEEYA SANTIPITAKS
  First Secretary, Thailand Embassy in Ankara

C. GUEST

REPUBLIC OF MACEDONIA

- Mr. VLADIMIR SIMEONOV
  Deputy Counsellor at the Ministry of Foreign Affairs

- Mr. BLAGA MARKOVSKA
  Head of Department, Ministry of Foreign Affairs

- Mr. JORDAN PANEV
  Consul General, Istanbul

- Mr. SHABAN JASHARI
  Consul General, Istanbul

P. THE OIC GENERAL SECRETARIAT (OIC)

- H.E. Dr. ABDELOUAHED BELKEZIZ
  Secretary General

- H.E. Ambassador, THIERNO NABIKA DIALLO
  Assistant Secretary General for Economie Affairs

- H.E. Ambassador, AHMED ALI GHAZALI
  Assistant Secretary General for Information, Cultural and Social Affairs

- Ambassador, SADEDDINE TAIB
  Adviser to the Secretary General

- Ambassador, A.H.M. MONIRUZZAMAN
  Director of Economie Affairs

- Mr. MUSTAFA ABDULHAQUE
  Director of Administration and Finance

- Mr. MOHAMMED AMIN JERRARI
  Adviser to the Secretary General

- Mr. BILAL K. SASSO
  Head of Protocol and Public Relations

E. THE OIC SUBSIDIARY ORGANS

THE STATISTICAL, ECONOMIC AND SOCIAL RESEARCH AND TRAINING CENTER FOR ISLAMIC COUNTRIES (SESRTCIC)

- H.E. Ambassador, ERDİNÇ ERDÜN
  Director General

- Mr. OKER GÜRLER
  Coordinator of Technical Activities and
  Director of Economie and Social Research Department

- Mr. KAMURAN MALATYALI
  Economist

THE ISLAMIC CENTER FOR DEVELOPMENT OF TRADE (ICDT)

- Mr. ALLAL RACHDI
  Director General

- Mr. EL HASSANE HZAINE
  Director of Studies and Training Department

- Mr. MAMOUDOU BOCAR SALL
  In Charge of Studies

THE ISLAMIC UNIVERSITY OF TECHNOLOGY (IUT)

- Prof. Dr. M. ANWAR HOSSAIN
  Vice - Chancellor

ISLAMIC RESEARCH CENTER FOR HISTORY CULTURE AND ART (IRCICA)

- Prof. Dr. EKMELEDDIN IHSANOĞLU
  Director General

- Dr. HALIT EREN
  Assistant Director General

- Mr. EROL ÖCALIR
  Head of Finance Department

F. SPECIALIZED ORGANS

THE ISLAMIC DEVELOPMENT BANK (IDB)

- Mr. ABDUL AZIZ M. AL-KELAIBI
  Director, Coopération Office

- Mr. MOHAMMED HABIB DJARRAYA
  Head Private Sector Promotion Section

- Mr. NICK NAJIB HUSSAIN
  Acting Division Chief of Trade,
  Trade-Finance and Promotion Department

- Mr. AHMED ABDUL WASIE
  Opération Officer

- Mr. AHMED MOHAMED NAWAWI
  Bank Secrétariat

G. AFFILIATED ORGANS OF THE OIC

THE ISLAMIC CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY (ICCI)

- Mr. AQEEL AHMED AL-JASSEM
  Secretary General

- Ms. ATTIYA NAWAZISH ALI
  Manager Trade Promotion

ORGANIZATION OF ISLAMIC SHIPOWNERS ASSOCIATION (OISA)

- Mr. FEDA UR RAHMAN JAMIL
  Director of Finance

H. OTHER INTERNATIONAL INSTITUONS

UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION (UNIDO)

- Mr. CELAL ARMANGİL
  Director of UNIDO Centre for Régional Coopération in Ankara

DEVELOPING EIGHT (D-8)

- H.E. AYHAN KAMEL
  Executive Director

- Ms. SUNAY DİZDAR
  Assistant to the Executive Director

I. COMCEC COORDINATION OFFICE

General Directorate of Foreign Economie Relations,
Undersecretariat of State Planning Organization

- Mr. AHMET CAFOĞLU
  Director General, Head of COMCEC Coordination Office

- Mr. FERRUH TIĞLI
  Head of Department

- Ms. ŞERİFE MENGİ
  Executive Secretary

- Ms. GÜLCAN ÇAKIROĞLU
  Secretary

- Mr. EBUBEKİR MEMİŞ
  Coordinator of Documentation

- Mr. YAKUP KARACA
  Expert, Drafting

- Mr. METİN EKER
  Expert, Drafting

- Mr. FATİH ÜNLÜ
  Expert, Drafting

- Dr. ADNAN TEKŞEN
  Expert, Press Relations

- Dr. NEŞE KANOĞLU
  Expert, Drafting

- Mr. ORHAN ÖZTAŞKIN
  Expert, Protocol and Press Relations

- Dr. NAZIM GÜMÜŞ
  Expert, Protocol Relations

- Mr. HALİL IBRAHIM AKÇA
  Expert, Drafting

- Mr. R.AŞKIN TÜRELİ
  Expert, Drafting

- Mr. MEHMET ALİ KELLECİ
  Expert, Drafting

- Mr. MURAT DELİÇAY
  Expert, Drafting

- Mr. F. KERİM KADIOĞLU
  Expert, Drafting

- Ms. AYTEN KAÇAR
  Expert, Drafting

- Mr. GÖKTEN DAMAR
  Expert, Drafting

- Mr. HASAN ŞANALMIŞ
  Expert, Drafting

- Ms. KADRİYE YEŞİLKAYA
  Expert, Drafting

- Mr. İRFAN HALICI
  Expert, Press Relations

- Ms. BİLGE GÜLLÜ
  Expert, Coordinator of Registration Office

- Ms. SEHER KURUGÜL
  Expert, Assistant Coordinator of Documentation

- Mr. KEMAL ARSLAN
  Expert, Computer Services

- Ms. HAMİYET ÖZTAŞKIN
  Expert, Social Program

- Mr. BÜLENT ÖZDEMİR
  Expert, Computer Services

J. PROTOCOL SERVICES

- Mr. ALİ ERBAŞ
  Protocol Assistant (MFA)

- Ms. ŞEYDA CENGİZ
  Protocol Assistant (MFA)

K. DEPARTMENT OF ADMINISTIRATIVE AND FINANCIAL AFFAIRS OF THE STATE PLANNING ORGANIZATION

- Ms. MÜKERREM ÖZKILIÇ
  Head of Section

- Mr. ADNAN DİNGİL
  Head of Section

- Mr. YAŞAR GÜLSOY
  Head of Section

- Mr. MEVLÜT YAŞAR
  Expert

- Mr. TAYFUR YÜKSEL
  Expert

- Mr. ERDOĞAN CAFER
  Treasurer

- Mr. SEYİT AMBARKÜTÜK
  Technician

DISCOURS D'OUVERTURE DE S.E. AHMET NECDET SEZER,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE
ET PRÉSIDENT DU COMCEC
À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 24 octobre 2002)

Original : Turc

DISCOURS D'OUVERTURE DE S.E. AHMET NECDET SEZER,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE
ET PRÉSIDENT DU COMCEC
À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 24 octobre 2002)

Messieurs les ministres,
Monsieur le Secrétaire général,
Messieurs les délégués,

C'est pour moi un grand plaisir de vous retrouver à l'occasion de la dix-huitième session du COMCEC. Je vous exprime mes sentiments les plus chaleureux et espère que vos efforts ici seront bénéfiques à la communauté islamique entière.

La conjoncture internationale qui évolue rapidement dicte plus que jamais la nécessité de renforcer la coopération économique et commerciale entre nos pays qui ont en commun de nombreuses valeurs historiques, morales et culturelles et sont liés par de sincères sentiments fraternels.

Le Comité permanent pour la coopération économique et commerciale est une organisation de haut niveau qui permet le développement de la coopération économique et commerciale entre nos pays. L'un de nos objectifs fondamentaux est que les activités du COMCEC constituent l'infrastructure et le cadre de notre coopération régionale. D'importantes activités sont entreprises pour réaliser certains objectifs de notre Organisation. Nous devrions cependant profiter plus efficacement des opportunités que nous offre le COMCEC.

Les efforts conjoints consentis par les Etats membres aident, dans une très large mesure, à accroître le niveau d'efficacité du COMCEC et à développer la coopération entre les Etats membres. Je me félicite de voir un consensus et une détermination se dégager parmi les Etats membres à cet égard.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier nos frères les éminents représentants des Etats membres de l'OCI, les institutions affiliées, ainsi que toutes les délégations participant à cette session pour leurs contributions à l'œuvre du COMCEC.

La présente session, tout comme les sessions précédentes, se penchera sur des questions susceptibles d'apporter une contribution significative à la coopération économique et commerciale entre nos pays face aux conditions économiques internationales qui évoluent si rapidement. Je constate avec satisfaction les mesures prises en vue de la mise en œuvre effective du Nouveau Plan d'action pour la coopération économique adopté en 1994. Je pense, à cet égard, que la mise en œuvre plus effective du Plan d'action devrait constituer l'un des objectifs de base du COMCEC comme le soulignent les résolutions de la dix-septième session du COMCEC.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action, 40 propositions de coopération ont été faites au cours de la réunion sectorielle du Groupe d'experts dans des domaines importants tels que le commerce extérieur, les finances, les banques, le flux des capitaux et la coopération technique. Je pense qu'il serait judicieux de confier des tâches plus importantes aux institutions de l'OCI dans la mise en œuvre de ces propositions afin de bénéficier davantage de leur expérience et de leur savoir. Ceci étant, je suis confiant que les pays membres accorderont leur plein appui à la mise en œuvre des projets.

La promotion de la coopération entre les représentants du secteur privé et les hommes d'affaires, les acteurs réels de l'économie, est devenue un élément prioritaire des politiques économiques. C'est la raison pour laquelle l'accent doit être mis davantage sur la coopération entre les secteurs privés dans les activités du COMCEC, dans le cadre du Plan d'action pour la coopération économique.

J'aimerais souligner que le choix du thème « Investissements du secteur privé dans les Etats membres de l'OCI et rôle de la Banque islamique de développement » qui sera débattu à la séance d'échange de vues de la présente session du COMCEC est significatif et approprié. Je suis sûr que l'échange de vues que vous aurez aidera à mieux définir les politiques et les domaines de coopération susceptibles de promouvoir

la coopération entre les firmes du secteur privé qui sont une force motrice du développement économique.

J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer mes meilleurs vœux à la Chambre islamique de commerce et d'industrie, dont le siège est à Karachi, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa création qui sera célébré demain à Istanbul. J'aimerais également présenter mes félicitations au Président, au Secrétaire général et au personnel de la Chambre islamique ainsi qu'à l'Union turque des Chambres et des Marchés de capitaux pour leur appui à cette activité. La Chambre islamique de commerce et d'industrie qui jouit de l'appui constant et l'intérêt soutenu du Secrétariat général de l'OCl et des Etats membres, a accompli une mission importante en stimulant la coopération entre les secteurs privés des Etats islamiques. Je suis certain que cette mission se poursuivra avec une efficacité toujours accrue.

Messieurs les ministres.
Honorables délégués,

Malgré la richesse des ressources et le potentiel de coopération des Etats membres de la Conférence islamique, la lutte contre la pauvreté demeure l'une des préoccupations majeures de la plupart des Etats membres. Elle constitue d'ailleurs l'un des principaux défis auxquels est confrontée la communauté internationale.

Aujourd'hui encore, la moitié de la population mondiale lutte pour survivre avec moins de deux dollars par jour tandis que 1.2 milliards tentent d'y arriver avec moins d'un seul dollar par jour.

Une série d'objectifs importants a été définie concernant la lutte contre la pauvreté et les questions relatives au développement figurant dans la Déclaration adoptée au cours du Sommet du Millénaire des Nations-Unies tenu en septembre 2000. Conformément à cette déclaration, l'objectif est de réduire de la moitié le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour, celles qui meurent de faim et celles qui n'ont pas accès aux ressources en eau pure. Il va sans dire que tout échec dans la réalisation des objectifs risque d'engendrer à la longue un sentiment de déception dans les communautés. Il est donc impératif de renforcer ces objectifs par des politiques concrètes, des ressources supplémentaires et des plans adéquats.

A l'heure actuelle, les mesures prises par la communauté internationale ne sont pas encore suffisantes pour résoudre ces problèmes mondiaux. J'espère vivement que les résolutions adoptées par la Conférence au Sommet tenue à Johannesburg en septembre dernier donneront un nouvel élan aux développements concrets dans ce domaine.

Excellences,
Honorables invités,

La dette extérieure constitue un autre problème important de dimension mondiale qui a des répercussions sérieuses sur l'économie et la vie sociale des pays en développement. L'ensemble de la dette extérieure de ces derniers est passé de 1,718 milliards de dollars en 1994 à 2,171 milliards de dollars en 2001, ce qui représente une augmentation de 26% tandis que le service annuel de la dette'extérieure est passé de 240 milliards de dollars en 1994 à 344 milliards de dollars en 2001. Au cours de ces dernières années, près de 7% des recettes des exportations des pays en développement ont été consacrés au service de la dette extérieure. Ces chiffres reflètent d'une manière dramatique les effets négatifs du problème sur l'économie du pays en développement.

D'autre part, le commerce joue un rôle important en tant qu'instrument susceptible de répandre la prospérité mondiale et d'unifier les nations. Le commerce mondial a, au cours des cinquante dernières années, enregistré une grande croissance. Il a augmenté de 22 fois entre 1950 et 2002. Il va sans dire que le GATT et son successeur l'Organisation mondiale du commerce, créée en 1995, ont joué un rôle important dans ces développements. Il est attendu que le commerce continue de s'accroître au cours des prochaines années pour atteindre d'ici l'an 2020 près de 45% du produit brut mondial.

Dans ce contexte, il devient impératif de promouvoir le commerce intra-OIC en vue d'élever le niveau de vie de nos nations et de faire prévaloir la coopération entre les Etats membres.

A cette fin, tout en veillant à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la circulation de la main-d'œuvre, des capitaux et des biens entre nos pays respectifs, des mesures doivent être prises pour assurer la diversification, la qualité et la productivité des produits et pour encourager le commerce et l'investissement au niveau régional.

L'Organisation mondiale du commerce qui est le centre des négociations commerciales multilatérales, a tenu sa quatrième réunion ministérielle sous la présidence de l'Etat du Qatar, à Doha, du 9 au 14 novembre 2001. Au cours de cette Conférence, le rôle qu'a joué l'Organisation mondiale du commerce dans l'organisation et l'orientation du commerce mondial s'est confirmé. Par ailleurs, le début d'un nouveau cycle de négociations dans le cadre du « Programme de développement de Doha » a constitué l'un des apports importants de la Conférence. Avec l'adoption de ce programme, des négociations ont débuté dans plusieurs domaines.

Une approche équilibrée lors des futures négociations de l'OMC devrait prendre en considération les besoins spéciaux des pays les moins avancés et des pays en développement. Cela est très important pour l'instauration d'un système commercial mondial rationnel et durable.

Dans ce contexte, il est de plus en plus important pour notre organisation de suivre de près le développement de l'Organisation mondiale du commerce qui revêt une grande importance dans l'intégration des Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique dans l'économie mondiale et constitue un point permanent de l'ordre du jour du COMCEC, de même qu'il est nécessaire de renforcer la coopération actuelle dans ce domaine. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier, encore une fois, la Banque islamique de développement pour son assistance technique aux Etats membres de l'OCI et souligner l'importance du rôle de la banque.

C'est avec plaisir que je constate les efforts de l'Organisation mondiale du commerce et des banques régionales de développement en vue d'harmoniser les programmes commerciaux des Etats membres avec les règles de l'OMC dans le contexte des plans de développement de ces Etats. Il serait cependant utile de poursuivre ces efforts dans le cadre des activités du COMCEC.

Je souhaite attirer votre attention sur la question de l'approbation et de la ratification de certains accords de coopération ouverts à la signature des Etats membres par le COMCEC. J'ai le plaisir de vous informer que l'Accord-cadre du Système de préférences commerciales entre les Etats membres de l'OCI, qui aura un impact significatif dans le renforcement du commerce entre nos Etats membres, a été

ratifié par 11 Etats membres et a atteint le stade de la mise en application. Cet accord contribuera à l'expansion du commerce intra-OCI, grâce à l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires.

Je voudrais également mettre l'accent sur la nécessité de tirer profit au maximum du Système de financement de l'exportation, du Système d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation lancés par le COMCEC et du Réseau d'informations commerciales des Etats islamiques établi par le Centre de Casablanca.

Messieurs les ministres,

Enfin et surtout, je voudrais me référer aux récents développements qui ont eu un impact profond au Moyen Orient et qui sont une source de douleur et de grave préoccupation dans tout le monde islamique.

L'échec des efforts visant à instaurer la paix et la stabilité si longtemps attendues dans la région du Moyen Orient, le berceau de l'Islam, empêche le peuple de cette région si riche en ressources naturelles d'atteindre le niveau de développement économique et social qu'il mérite.

Les actes de violence perpétrés dans les territoires israéliens et palestiniens ont occasionné de nombreuses pertes en vies humaines. C'est donc notre vœu à tous de voir l'escalade de la violence au Moyen Orient céder la place au bon sens, le processus de paix ranimé et une paix juste et globale s'instaurer sur la base des résolutions n°242, 338 et 1397 du Conseil de sécurité.

La Turquie espère que le problème de notre voisin, l'Irak, trouvera une solution pacifique dans le cadre des Nations-Unies. L'éventualité d'une intervention militaire pour résoudre ce problème risque en effet d'entraîner une série de menaces qui mettront en péril la stabilité et la prospérité de la région sans compter que les activités économiques et commerciales entreprises dans le cadre du COMCEC pourront également être compromises par une opération militaire dans la région.

La Turquie a toujours maintenu sa position, à savoir que l'intégrité territoriale et l'unité politique de l'Irak doit être sauvegardée. Nous espérons que les souffrances

du peuple irakien prendront bientôt fin et que ce pays pourra réintégrer la communauté internationale.

Nous sommes heureux de voir qu'un nouveau gouvernement a pris le pouvoir dans ce pays ami et frère d'Afghanistan, dans le cadre du processus de Bonn, et nous constatons avec satisfaction un avancement du processus de paix et de stabilité et des activités de restructuration dans ce pays.

Je tiens à souligner qu'il est extrêmement important que les Etats membres poursuivent leurs contributions régulières et continues en faveur de la restructuration de l'Afghanistan. Je suis confiant que le peuple afghan réalisera bientôt son unité nationale et sera en mesure de jouir de la paix et de la prospérité grâce aux contributions constructives des pays frères.

Messieurs les ministres,
Honorables invités,

La Turquie est pleinement convaincue qu'une coopération régionale effective constitue l'élément-clé de la coopération réelle, de la paix internationale, de la stabilité et de la prospérité. Elle s'emploie à renforcer et à diversifier ses relations avec le monde entier dans tous les domaines. Elle a toujours attaché une grande importance à ses relations avec le monde islamique auquel elle est liée par des attaches historiques, morales et culturelles. Je me dois de souligner ici que la Turquie continuera, comme de par le passé, à appuyer les activités de l'Organisation de la Conférence islamique et du COMCEC, qui rassemble en son sein tous les Etats islamiques frères.

En conclusion et tout en espérant que votre séjour à Istanbul sera agréable et fructueux, je vous souhaite plein succès dans vos activités, qui, j'en suis certain, aboutiront à d'excellents résultats en vue du développement de la coopération économique parmi nos pays.

DISCOURS DE S.E. DR. ABDELOUAHED BELKEZIZ
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE
L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE
À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 24 octobre 2002)

Original : Arabe

DISCOURS DE S.E. DR. ABDELOUAHED BELKEZIZ
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE
L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE
À LA SÉANCE D'OUVERTURE

Istanbul, 24 octobre 2002

Bismillah arrahmani arrahim

Excellence, Monsieur le Président de la République de Turquie, et
Président du COMCEC,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que je me retrouve aujourd'hui parmi vous pour assister à cette 18emc session du Comité permanent pour la Coopération économique et commerciale (COMCEC).

Qu'il me soit permis, tout d'abord, d'exprimer ma profonde gratitude à S.E. M. Ahmed Necdet Sezer, Président de la République de Turquie, Président du Comité permanent pour la Coopération économique et commerciale, qui a bien voulu honorer la réunion de sa présence, geste qui témoigne de l'intérêt manifeste qu'il accorde à la bonne marche de ce Comité et des orientations qu'il compte lui donner pour le renforcement de la coopération et l'intégration économique entre les Etats membres de l'OCI.

Je voudrais également lui rendre hommage pour l'important discours d'orientation qu'il a bien voulu prononcer pour définir les véritables objectifs de l'action islamique commune dans le domaine économique et commercial et dégager les voies les plus pratiques pour parvenir aux objectifs fixés. Pour nous, ce discours constitue, à n'en point douter, un élément de référence qui orientera les travaux du Comité au cours des deux prochains jours. Mes remerciements s'adressent également au gouvernement de la République de Turquie pour l'hospitalité et l'accueil

chaleureux réservés aux participants ainsi qu'aux autres responsables pour la bonne organisation de cette rencontre qui se déroule dans les meilleures conditions.

Monsieur le Président,

Mon allocution d'aujourd'hui portera sur quelques points que je crois être au centre des objectifs et actions qui sont les nôtres ainsi que des espoirs qui nous nourrissons pour ce secteur vital de l'action islamique commune à l'heure où le monde islamique traverse une situation exceptionnelle qui nous commande de faire preuve de solidarité, de resserrer nos rangs et de parler d'une seule et même voix afin de relever les grands défis qui se posent à la Oummah islamique aux plans politique, économique et social. En effet, la situation des musulmans dans le monde, notamment en Palestine ou dans d'autres contrées islamiques est connue de tous et polarise nos réflexions et préoccupations. A ce propos, je voudrais préciser quelques points :

Le premier point est que nous inaugurons aujourd'hui cette dix-huitième session avec une nouvelle lueur d'espoir qui marquera le début d'un véritable envol pour l'action islamique commune positive que nous avons toujours recherchée.

A ce jour, ce comité a été en mesure non seulement de concrétiser un grand nombre d'études économiques, scientifiques et techniques nécessaires et de tracer des plans pratiques pour leur mise en œuvre par les Etats membres et les organes spécialisés de l'OCI, mais également d'établir un Plan de financement à long terme du commerce et un Système de garantie des investissements et des crédits à l'exportation. Il a aussi, parmi ses réalisations, établi le principe de réunions périodiques du secteur privé et de l'organisation de foires commerciales.

Je constate également avec plaisir que l'Accord-cadre du système de préférences commerciales a été ratifié par plus de dix Etats membres, ce qui marquera le début de négociations commerciales multilatérales entre les Etats membres, en prévision de la mise en œuvre concrète de cet accord.

A cet égard, je tiens à exprimer mon appréciation la plus profonde au gouvernement de la République de Turquie qui a proposé d'abriter la première session de négociations devant se tenir conformément à cet Accord.

Je suis confiant que le Centre islamique pour le développement du commerce déploiera le maximum d'efforts pour préparer au mieux ces négociations et pour en asseoir les bases pratiques de façon à assurer la mise en œuvre de cet accord dans les meilleurs délais. Il sera ainsi possible - nous l'espérons - d'augmenter le volume des échanges commerciaux entre les Etats membres, ce volume étant, hélas, resté assez limité malgré les nombreux éléments qui ont existé de tous temps et qui auraient dû encourager de plus larges échanges, tels que la proximité géographique entre nos Etats, et les opportunités de complémentarité véritable dans le domaine de la production. l'existence d'un vaste marché de consommation et bien d'autres.

Le deuxième point est intimement lié aux précédents et à l'adoption des accords économiques. Je suis tout espoir que la question de la signature et de la ratification de cet accord fera l'objet de l'attention et l'intérêt qu'elle mérite de votre part. En effet, le Secrétariat général n'a cessé d'adresser aux Etats membres des notes leur rappelant la nécessité de signer et de ratifier les accords conclus qui constituent le soubassement d'une véritable coopération économique et commerciale entre les Etats membres. Aussi, voudrais-je du haut de cette tribune, inviter les Etats membres à prendre d'urgence les mesures qui s'imposent.

Le troisième point porte sur le rôle que le secteur privé peut jouer dans le processus de développement économique des Etats islamiques et dans le renforcement de la coopération économique et commerciale entre eux.

Il faudrait s'attacher à créer les conditions pouvant permettre à ce secteur de jouer son rôle par la mise en œuvre effective des résolutions et recommandations adoptées lors des différentes réunions du secteur privé organisées par la Chambre islamique de commerce et d'industrie des Etats membres.

C'est le lieu, ici, de souligner l'importance grandissante que revêtent pour les multiples projets des Etats membres les investissements du secteur privé. Il n'est point de doute que le monde islamique regorge de capitaux destinés à l'investissement interne et externe et il est un devoir impérieux de la solidarité islamique que les détenteurs de capitaux investissent dans des projets lucratifs

et garantis dans les Etats membres et non en dehors du monde islamique. En effet, ce n'est que par ces moyens qu'ils pourront réellement contribuer au développement économique de nos Etats et à la résolution de bon nombre des problèmes auxquels ils sont confrontés tels que la pauvreté, la dette extérieure et les déséquilibres sociaux.

Le secteur public de nos Etats membres doit user de tous les moyens dont il dispose pour renforcer ces moyens et orienter les politiques et pratiques pouvant conduire à la réalisation de l'objectif visé.

- Quant au quatrième point, il concerne la question de l'établissement du marché commun islamique dont nous n'avons cessé de souligner l'importance depuis la 8eme conférence islamique au Sommet tenue à Téhéran et à propos de laquelle nous devons prendre la décision qui s'impose. En effet, nul n'ignore l'importance de l'établissement de ce marché eu égard à ces effets bénéfiques pour l'intégration économique des Etats membres et à l'immense poids économique et politique qu'il pourra assurer au monde islamique. La réunion du groupe d'experts chargé d'examiner la question de l'établissement de ce marché, tenue en octobre 2000 à Doha, vous a saisi d'importantes recommandations qui appellent le COMCEC à jouer un rôle de tout premier plan dans la coordination des politiques visant à parvenir à ce noble objectif.

Le cinquième point que je voudrais évoquer est celle du suivi des développements enregistrés au niveau de l'Organisation mondiale du Commerce, de l'importance d'y adhérer pour les Etats qui ne l'ont pas encore fait et de la nécessité de coordonner et d'uniformiser les positions des Etats membres sur les importantes questions examinées par cette Organisation.

Je ne saurais conclure sans souligner l'importance du rôle que joue la Banque islamique de développement pour le renforcement et la consolidation des économies des Etats membres et saluer, tout autant, l'action importante et les efforts continus-qu'elle déploie dans ce domaine. Nous formons l'espoir qu'après l'augmentation de son capital, la Banque pourra contribuer davantage à la promotion des divers projets de développement de nos Etats membres.

Puisse Allah nous assister et couronner de succès les importants travaux que nous entamons et dont dépend dans une large mesure le devenir des fils de la Oummah islamique à travers le monde.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Wassalamou alaykoum wa rahmatoullahi wa barakatouhou.

DISCOURS DE S.E. DR. YOUSSEF HAMAD AL IBRAHIM
MINISTRE DES FINANCES ET DE LA PLANIFICATION
ET MINISTRE D'ÉTAT POUR LES AFFAIRES DU
DÉVELOPPEMENT ADMINISTRATIF DE L'ÉTAT DU KOWEÏT
À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 24 octobre 2002)

Original : Arabe

DISCOURS DE S.E. DR. YOUSSEF HAMAD AL IBRAHIM, MINISTRE DES FINANCES ET DE LA PLANIFICATION ET MINISTRE D'ÉTAT POUR LES AFFAIRES DU DÉVELOPPEMENT ADMINISTRATIF DE L'ÉTAT DU KOWEÏT À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 24 octobre 2002)

Excellence, Monsieur Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC,
Messieurs"les ministres,
Honorables participants,

Assalamou alaykoum wa rahmatoullahi wa barakatouhou.

Au nom de groupe arabe, j'ai l'honneur d'exprimer nos profonds remerciements au gouvernement et au peuple turcs pour l'aimable accueil et la généreuse hospitalité dont nous avons été entourés. Je tiens ici à exprimer également ma grande gratitude à S.E. le Président Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, pour ses efforts louables en vue de renforcer la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI.

Excellence,

Il est clair que nous nous réunissons aujourd'hui dans une conjoncture économique mondiale marquée par les mutations rapides, par la stagnation et par le ralentissement de la croissance économique suite aux événements de septembre 2001 qui ont jeté une ombre aussi bien sur les économies des Etats industrialisées que celles des pays en développement. Cette conjoncture caractérisée par une faible croissance économique, par un taux d'inflation élevé et par la baisse des prix des principaux produits d'exportation, a affecté le produit national brut à travers le monde. C'est pourquoi il est plus que jamais impératif pour nous de redoubler nos efforts pour stimuler la coopération économique entre nos Etats membres.

Excellence,
Messieurs les ministres,

Le thème que nous avons choisi pour notre échange de vues, à savoir «Investissements des Etats membres et rôle de la BID » revêt aujourd'hui une importance particulière surtout à la lumière des récents développements sur la scène internationale. A cet égard, le secteur privé peut jouer un rôle actif en stimulant notre économie nationale et en la renforçant, compte tenu de ses capacités et de ses potentialités qui lui permettent de suivre de près l'évolution mondiale. Le dynamisme du secteur privé lui confère en effet une plus grande liberté d'action et lui permet d'exploiter à fond les avantages dont il dispose, ce qui doit nous amener à lui accorder une importance toute particulière, à lui assurer des facilités et à limiter le rôle des gouvernements à la direction, à la supervision, à la vérification et au contrôle pour permettre à ce secteur de s'acquitter de sa mission. L'Etat du Koweït a préparé un document de travail sur ce thème dans lequel il a présenté les mesures prises par notre pays en vue d'encourager le secteur privé. Ce document est prêt pour la distribution. A ce sujet, je voudrais rendre hommage aux efforts déployés par la Chambre islamique pour le commerce et l'industrie qui soutient le secteur privé et organise des réunions annuelles pour les représentants de ce secteur ainsi que des Foires commerciales et autres activités qui contribuent sans nul doute à faire connaître les possibilités d'investissements pour les Etats membres.

A cet égard, je voudrais mentionner le Plan d'action pour renforcer la coopération économique et commerciale entre les Etats islamiques. Nous nous préoccupons en effet de la lenteur de la mise en œuvre de ce plan, qui, au contraire, devrait bénéficier d'un plus grand appui et d'une ferme volonté politique au profit des intérêts économiques de nos pays. Les Etats qui se proposent d'exécuter de tels projets doivent s'efforcer d'assurer une vaste campagne de publicité et d'encourager le plus grand nombre possible d'Etats membres à participer à ces projets qui auront certainement un effet positif sur la coopération économique parmi les Etats islamiques.

Je profite de cette opportunité pour rendre hommage au rôle actif de la BID et à son apport précieux au développement économique et social des Etats membres et des communautés islamiques par le biais des divers mécanismes financiers qu'elle a créés à cette fin, tels que le programme pour le financement des exportations et importations. La BID déploie également de grands efforts concernant les questions

relevant de l'OMC grâce à la coordination de la position des Etats membres par rapport aux questions inscrits sur l'ordre du jour de cette organisation mondiale.

En conclusion, je réitère mes remerciements et mon appréciation au gouvernement turc pour ses efforts en vue d'assurer le succès les travaux de cette session.

Wassalamou alaykoum wa rahmatoullahi wa barakatouhou.

DISCOURS DE S.E. SEYED AHMAD MORTAZAVI
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OIETAI,
ET MINISTRE DE L'ÉCONOMIE DE LA
RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 24 octobre 2002)

Original : Anglais

DISCOURS DE S.E. **SEYED AHMAD MORTAZAVI**
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OIETAI,
ET MINISTRE DE L'ÉCONOMIE DE LA
RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 24 octobre 2002)

Excellence, Monsieur le Président de la République de Turquie
Excellence, Monsieur le Secrétaire général de l'OCI
Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,

Qu'il me soit permis, au nom du groupe asiatique de l'OCI et de la délégation de la République islamique d'Iran, d'exprimer mes remerciements et ma gratitude à S.E. Monsieur Necdet SEZER, Président de la République de Turquie pour avoir accueilli cet important événement et pour les excellentes dispositions prises pour assurer son succès.

Excellence,

Nous sommes ici réunis pour explorer les voies et moyens de renforcer la coopération entre les pays islamiques. Cet objectif auquel nous aspirons s'est réalisé, quoique dans une faible mesure, mais les résultats restent toujours insatisfaisants. Dans le domaine des investissements du secteur privé entre les Etats membres de l'OCI, les chiffres sont toujours faibles, voire même décourageants.

Par ailleurs, la tendance à la hausse de l'investissement privé dans les pays en développement indique que les conditions du monde des affaires sont en train de changer de deux manières fondamentales et étroitement liées. Premièrement, de plus en plus d'activités ont gagné une dimension mondiale et deuxièmement les pressions de la concurrence se font sentir presque partout. Ces changements ont créé aussi bien des opportunités que des problèmes pour le secteur privé et pour les gouvernements. Plusieurs pays en développement essaient de faire face à l'évolution rapide du monde

des affaires en encourageant l'investissement privé. Cela se reflète par la réforme et la privatisation du secteur public, l'élimination des distorsions des prix, la libéralisation du commerce extérieur et des paiements, l'ouverture des" marchés à l'investissement-étranger direct et le renforcement de la capacité du système financier pour mobiliser l'épargne locale et allouer les ressources financières, facteurs qui ont tous contribué à accroître la part de l'investissement privé.

Les études prouvent que la distribution des investissements étrangers directs est concentrée dans un petit nombre des Etats membres de l'OCI. Ces Etats sont ceux qui se caractérisent par l'existence d'économies de marchés, par des marchés plus libéraux et plus réglementés, par des activités économiques plus privatisées, par une meilleure infrastructure et par le plus grand volume d'investissements étrangers directs.

D'autre part, les sources d'investissement privé qui étaient traditionnellement recherchées auprès des pays industrialisés et exportateurs de capitaux, ont subi elles aussi de transformations. Le climat des investissements privés a changé et le défi auquel sont confrontés les investisseurs et les agences de promotion des investissements est de comprendre ce nouveau jeu et d'apprendre à l'appliquer. L'ancienne formule selon laquelle ces investissements étrangers directs provenaient de grandes sociétés des pays riches qui cherchaient des investissements rentables dans des pays pauvres pour diminuer les coûts, ne constitue plus que l'un des aspects de la nouvelle configuration.

Aujourd'hui, l'investisseur étranger direct peut aussi bien être ressortissant de la Turquie, de la Malaisie, de l'Indonésie, du Pakistan, de l'Egypte que de l'Europe ou du Japon. Plusieurs entreprises plus petites souhaiteraient opérer outre mer, mais opèrent dans leur propre région, du sud au sud plutôt que du nord au sud.

Monsieur le Président,

Les investissements peuvent être à forte intensité technologique plutôt qu'à forte intensité ouvrière. Un des éléments majeurs qui a été négligé et qui a entravé l'expansion des investissements privés au sein des Etats membres de l'OCI, est le manque de capitaux d'investissement pouvant couvrir les investissements à haut risque, en particulier dans le domaine des activités axées sur la technologie.

Aujourd'hui, les investissements privés sont plus diversifiés selon les sources géographiques et leurs besoins.

Peut être qu'en leur allouant une partie de son financement, la BID faciliterait l'accès des investisseurs à des fonds de capitaux à risque, à des termes et des conditions de faveur. Entre temps, les pays hôtes se doivent de créer les conditions juridiques et sociales qui instaureraient un sentiment de sécurité à tous les niveaux, s'ils désirent gagner de nouveaux investisseurs.

Monsieur le Président,

Au nom du groupe asiatique, j'aimerais saisir cette occasion pour souligner notre appui le plus ferme aux délibérations en cours en vue de concrétiser l'Union des Bourses et des Chambres de compensation des pays islamiques, et de créer le marché commun islamique et autres, en tant que forces motrices et instruments essentiels au développement du secteur privé et à sa participation aux économies des Etats membres del'OCI.

En conclusion, concernant l'agression perpétrée contre le peuple palestinien et les événements tragiques survenus dans les territoires occupés, nous condamnons cette agression et nous formulons le vœu de voir un jour le peuple palestinien vivre en paix et prospérité.

J'espère également que les efforts et les délibérations des Etats membres de l'OCI ainsi que les institutions subsidiaires de l'Organisation, y compris le groupe de la BID, poursuivront leur mission au service de la prospérité de la Oummah islamique.

Je vous remercie.

DISCOURS DE S.E. M. SAM K. KUTESA
MINISTRE D'ÉTAT DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION
ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (INVESTISSEMENT)
DE LA RÉPUBLIQUE D'OUGANDA
À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 24 octobre 2002)

Original : Anglais

DISCOURS DE S.E. M. SAM K. KUTESA
MINISTRE D'ÉTAT DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION
ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (INVESTISSEMENT)
DE LA RÉPUBLIQUE D'OUGANDA
À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 24 octobre 2002)

S.E. Monsieur Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie,
S.E. Dr. Devlet BAHÇELLI, Ministre d'Etat et vice-premier ministre de la République de Turquie,
S.E. Dr. Abdelouahed BELKEZIZ, Secrétaire général de l'OCI,
Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,

Assalamu Alaikum Warahmatullah Wabarakatuh

1. C'est avec grand plaisir que je prends la parole, au nom des Etats membres de la région africaine, dans cette ville historique d'Istanbul. Je saisis cette occasion pour remercier S.E. M. Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, ainsi que le Gouvernement et le peuple turc pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité dont nous avons fait l'objet dès notre arrivée ainsi que pour les excellents arrangements effectués en vue de cette réunion.

2. Je voudrais également exprimer notre appréciation à S.E. le Dr. Abdelouahed BELKEZIZ, Secrétaire général de l'OCI pour son dévouement au service de notre organisation. Permettez-moi aussi d'exprimer notre appréciation au Bureau de coordination du COMCEC et à toutes les institutions de l'OCI pour les excellents préparatifs qui contribueront au succès de cette réunion ainsi que pour les documents bien conçus et minutieux qu'ils nous ont fournis.

3. L'importance du COMCEC en tant que Comité permanent pour le renforcement de la coopération économique et commerciale ne saurait être surestimée. Elle émane

de notre volonté de déterminer nous-mêmes notre propre destinée et de ne faire appel au reste du monde que pour compléter les efforts que nous déployons. C'est à cet égard que nous nous devons de saluer le COMCEC pour le renforcement de la coopération commerciale et économique entre les Etats membres. Parmi ses réalisations les plus remarquables qui devraient faire la fierté des membres et être mises à profit figurent la création du Système de financement à plus long terme, de la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation, la facilitation des réseaux du secteur privé dans les Etats membres et notamment l'organisation de foires commerciales. Nous attendons maintenant la création d'une Union de compensation multilatérale sur laquelle nous fondons de grands espoirs.

4. Je voudrais par la même occasion mettre l'accent sur la contribution des organes subsidiaires et des institutions affiliées de l'OCI dans la promotion du développement des Etats membres et les appeler à poursuivre leurs efforts dans le même sens.

5. Nous sommes heureux de noter que l'Accord-cadre sur le Système de préférences commerciales a été jusqu'ici ratifié par dix Etats membres, le nombre requis pour qu'il entre bientôt en vigueur. Il s'agit là d'un instrument de plus qui, nous l'espérons, renforcera la coopération entre nos pays membres. Nous encourageons les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier cet Accord-cadre, ainsi que les autres accords adoptés depuis de longues années mais qui n'ont pas encore été signés ou ratifiés.

6. Nous exhortons le Secrétariat à accélérer la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI qui, depuis son adoption par le 7^{éme} Sommet islamique en 1994, n'a donné lieu qu'à des résultats assez limités. A cet égard, nous appuyons les initiatives visant à élaborer un mécanisme accéléré pour la mise en œuvre du Plan pour encourager l'utilisation optimale des ressources disponibles dans un esprit d'entente renouvelée et de coordination effective entre les institutions de l'OCI. A cet effet, nous demandons l'allégement de la dette par les Etats membres et les institutions de l'OCI, en particulier la BID; un plus grand nombre de ressources mises à notre disposition par la BID ou autres organes de l'OCI sous forme d'octrois ou de prêts à de conditions très favorables; un renforcement de la coopération et de l'appui du secteur privé, et un libre accès pour nos produits aux marchés de nos Etats membres plus développés.

7. Comme vous le savez, la majorité des Etats membres africains font partie des pays les moins avancés du monde. Ils se caractérisent par un endettement élevé, une instabilité politique, une pauvreté chronique et des maladies, notamment le SIDA et le paludisme. C'est dans ce sens que les dirigeants africains ont initié le nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) qui est un témoignage de leur devoir pressant d'éradiquer la pauvreté et de guider leurs pays vers la voie menant à une croissance et un développement durables. Ce partenariat sera axé sur six priorités sectorielles dont le but sera la consolidation des infrastructures, le développement des ressources humaines, l'agriculture, la protection de l'environnement, la culture, la science et la technologie. Aujourd'hui l'Afrique reconnaît que, bien que cette assistance aide notre développement à court terme, le développement durable, pour nous, doit avant tout se baser sur l'investissement et le commerce. C'est dans ce but que nous recherchons des investissements dans les domaines de l'agriculture et des agro-industries de traitement et que nous tentons d'assurer à ces produits l'accès aux marchés.

8. La région africaine est ainsi un partenaire qui se déclare prêt et qui présente énormément de potentialités dans le domaine du commerce et de l'investissement. Nous invitons les Etats membres à bénéficier de ces opportunités et nous vous garantissons des mesures d'incitation favorables pour rentabiliser vos investissements initiaux.

Pour conclure, je fonde de grands espoirs sur les délibérations et les résolutions de cette 18ème session du COMCEC.

Je vous remercie.

MESSAGE DE S.E. DR. AHMED MOHAMED ALI PRÉSIDENT DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 24 octobre 2002)

MESSAGE DE S.E. DR. AHMED MOHAMED ALI
PRÉSIDENT DE LA BANQUE ISLAMIQUE
DE DÉVELOPPEMENT
À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 24 octobre 2002)

Bismillah Arrahmani Arrahim

Votre Excellence Monsieur le Président
Ahmet NECDET SEZER, Président de la
République de Turquie, Président du Comité
Permanent pour la Coopération économique
et commerciale (COMCEC),

Votre Excellence le Docteur
Abdelouahed Belkeziz,
Secrétaire général de l'Organisation
de la Conférence islamique,

Altesses et Excellences,

Messieurs les Chefs et membres de délégations,

Chers frères, chères sœurs,

Assalamou Alaikoum Wa Rahmat Allah Wa Barakatouhou

C'est pour moi un motif de grande joie que de pouvoir exprimer ici, et au nom de votre institution, le groupe de la Banque islamique de Développement, nos remerciements sincères et notre hommage déférent à l'endroit de la République de Turquie, Président, gouvernement et peuple, pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité dont la délégation de notre Banque a fait l'objet ainsi que pour les excellentes dispositions prises pour préparer comme il se doit cette importante réunion. Nos remerciements s'adressent également au Secrétariat de votre auguste comité pour avoir eu l'amabilité d'inviter le groupe de la Banque islamique de Développement à participer aux travaux de cette session décisive, afin de nous permettre de contribuer tous à faire aller de l'avant dans notre processus de coopération en vue de réaliser toujours plus d'acquis au service des objectifs que notre Oummah s'est assignés.

Monsieur le Président,

Altesses et Excellences,

Chers frères, chères sœurs,

Cette réunion se tient à un moment où l'on assiste à une brusque accélération de l'actualité et des mutations internationales à la suite de l'onde de choc provoquée par les événements du 11 septembre dernier. Elle s'inscrit également dans la foulée des grands bouleversements économiques qui se succèdent à un rythme accéléré dans le sens de l'approfondissement des relations économiques et des regroupements régionaux. Tous ces développements sont à replacer dans le contexte général de la mondialisation, avec son cortège de défis et ses conséquences, mais aussi avec les opportunités qu'elle nous ouvre dans maints domaines. D'où la nécessité de redoubler d'efforts, de coordonner les positions et d'œuvrer à surmonter les difficultés et les embûches du chemin qui risquent de se répercuter négativement sur le processus de la solidarité, les mécanismes de coopération et l'action commune des Etats membres de l'OCI et de ses institutions qui n'aspirent qu'à servir la Oummah et les peuples musulmans.

Monsieur le Président,

Altesses et Excellences,

Chers frères, chères sœurs,

Nous nous retrouvons donc de nouveau aujourd'hui alors qu'un laps de temps relativement bref s'est écoulé depuis que la 29éme session de la CIMAE s'est réunie à Khartoum, en République du Soudan, du 14 au 16 Rabiul Thani 1423 H (25-27 juin 2002). C'est avec un sentiment de grande fierté et d'orgueil que je tiens à saluer ici les résultats importants et remarquables qui ont couronné cette Conférence ministérielle en ce qui concerne les affaires politiques et économiques, les sciences et la technologie, aussi bien que les questions culturelles et sociales vouées aux causes des peuples musulmans et servant leurs intérêts.

Le communiqué final dans lequel *la* Conférence a exalté le rôle joué par le groupe de la Banque en appuyant les programmes de développement des Etats membres, en apportant son assistance technique à leurs institutions et en mettant à leur disposition toute une palette de services, peut être considéré comme un indice positif qui montre que cette institution qui est la vôtre, le groupe de la

BID, est en train d'avancer - avec la Grâce de Dieu et Sa Bénédiction - sur la voie qui lui a été tracée pour accomplir sa mission de réalisation des grands desseins et des nobles objectifs ayant présidé à sa création en répondant aux attentes de ses Etats membres et en leur prêtant main forte dans la mise en œuvre de leurs projets de développement économique et social, projets qui profitent aussi bien aux pays membres eux-mêmes qu'au reste des communautés musulmanes de par le monde.

Dieu merci, votre institution a pu, avec l'aide du Seigneur d'abord, et avec l'appui bienveillant de tous les Etats membres, ensuite, accomplir une multitude de réalisations d'intérêt général qui embrassent à peu près tous les domaines et ce à la faveur des divers programmes et des nombreux guichets du groupe de la Banque.

Entre la date de sa création en 1396 H et .la fin de l'année 1422 H, les concours financiers fournis par le groupe de la BID se sont élevés à un total de près de 25,83 milliards de dollars. Environ 8,1 milliards sont allés au financement des projets et à l'assistance technique, tandis que les opérations de financement du commerce ont absorbé quelques 17,2 autres milliards de dollars. Quant aux opérations du programme d'assistance spéciale, couvertes sur les fonds du waqf du groupe de la BID et destinées aux Etats membres et aux communautés musulmanes des pays non membres, elles ont mobilisé une enveloppe de 526 millions de dollars. Ces dernières opérations ont permis de réaliser un certain nombre d'objectifs, dont :

1) Le renforcement du développement économique et du progrès social des communautés musulmanes des pays non membres disséminés dans le monde entier, et ce notamment par la consolidation des capacités institutionnelles et le développement des secteurs éducatif et de santé ainsi que des services sociaux, en plus du renforcement des capacités visant à soutenir les activités économiques, financières et bancaires en conformité *avec* les principes de la Charia.

2) La fourniture d'une assistance et de secours conséquents aux Etats membres et aux communautés musulmanes du monde entier dans les situations de catastrophes naturelles et de famine.

3) L'aide aux réfugiés musulmans à travers le monde.

Au total, les dotations approuvées par le groupe de la Banque durant l'exercice 1422 H et affectées au financement des projets, à l'assistance technique et au financement du commerce se sont chiffrées à un peu plus de 2,6 milliards de dollars américains.

Dans ce contexte et dans le cadre de l'effort d'assistance déployé en faveur du peuple Afghan musulman pour tenter d'atténuer l'acuité des épreuves qu'il endure, le Conseil des Gouverneurs a décidé, lors de sa 26eme session tenue à Alger les 7 et 8 Chaabane 1422 H (23-24 octobre 2001) d'allouer une enveloppe de 50 millions de dollars à ce chapitre, dont 10 millions sous forme de subvention non remboursable au profit des réfugiés et des personnes déplacées, et 40 millions sous forme de prêts assouplis en guise de contribution à la reconstruction des infrastructures principalement dans les domaines de l'enseignement, de la santé, de l'hydraulique et autres.

Le groupe de la Banque islamique de développement, qui est parfaitement conscient de ses responsabilités, entend veiller au suivi des résolutions issues de cette dernière session et continuer à vous rendre compte de la marche du travail et de tout nouveau développement susceptible de se produire au niveau du processus de mise en œuvre de ces résolutions.

Monsieur le Président,

Altesses et Excellences,

Chers frères, chères sœurs,

Consciente également de l'importance des progrès enregistrés au niveau des négociations commerciales multipartites et sur les dossiers connexes, dans le cadre des travaux de l'Organisation Mondiale du Commerce, et avertie des conséquences économiques qui en découlent, le groupe de la Banque a lancé en 1997 un ambitieux et vaste programme destiné à apporter une assistance technique aux Etats membres de l'OCI pour les aider à construire et à renforcer leurs capacités institutionnelles et humaines en rapport avec les activités de l'OMC et avec les accords de l'Uruguay Round. Cette initiative a été prise pour donner suite à la résolution adoptée par votre auguste comité à sa 18eme session qui avait chargé le groupe de la BID de créer un forum propice à l'échange de vues et aux consultations entre les Etats membres pour pouvoir coordonner leurs positions sur *les* grands dossiers dont se trouverait saisie la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères.

Le programme concocté à cette fin comporte une foule d'activités et de manifestations, telles que l'organisation de séance de concertation avant et après les sessions ministérielles de l'OMC, la fourniture de services de consulting technique direct aux Etats membres, en plus de l'organisation de séances de travail, de colloques et de stages de formation destinés à mieux faire connaître les accords de l'Uruguay Round. A ce jour, quelques 40 manifestations de ce genre ont pu être organisées. D'un autre côté, la Banque a élaboré cinq études sectorielles principales sur l'agriculture, le secteur des services, l'investissement, les aspects commerciaux liés aux droits de la propriété intellectuelle et le commerce électronique.

Monsieur le Président,

Altesses et Excellences,

Chers frères, chères sœurs,

Comme vous n'êtes certes pas sans le savoir, la 4éme Conférence ministérielle de l'OMC, réunie à Doha, Etat du Qatar, du 9 au 14 novembre 2001 avait débouché sur un grand nombre de conclusions importantes, en adoptant, notamment, une résolution ministérielle indépendante relative à la réactualisation des accords et des résolutions de l'Uruguay Round, ce qui constitue l'une des principales revendications des Etats islamiques comme des autres pays en développement. La Conférence avait également adopté le fameux « Agenda de Doha pour le Développement » qui vise à donner à la dimension développementielle la priorité dans le programme d'action de l'OMC. De plus, cette Conférence de Doha avait marqué l'amorce d'un nouveau round de négociations globales, négociations qui exigent, au demeurant, un grand effort de la part des Etats islamiques qui s'y trouvent engagés, afin de pouvoir préserver leurs droits et de défendre leurs intérêts lorsque les résultats seront connus, et afin également d'éviter qu'un fardeau supplémentaire ne leur soit imposé qui viendrait alourdir encore plus le poids des charges que le round précédent avait fait peser sur leurs épaules. Car, il faut bien le dire, nombreux sont les pays en développement qui croulent encore sous ce lourd fardeau et n'en finissent pas de lutter pour mettre en oeuvre les premiers accords de l'Uruguay Round.

Dans le cadre, et dans le but d'avoir des échanges de vues et d'arrêter la meilleure conduite à suivre concernant les résolutions de la session ministérielle de l'OMC, le groupe de la BID organisera

à la fin de ce mois (28-30 octobre 2002) à son quartier général de Djeddah, une réunion de consultation au niveau des experts des Etats membres de l'OCI, pour discuter et évaluer les résultats de la Conférence de Dpha et de leur impact sur ces Etats, mais aussi pour préparer la prochaine phase des négociations commerciales.

Monsieur le Président,

Altesses et Excellences,

Chers frères, chères sœurs,

Le succès de la coopération multilatérale dans le contexte du nouvel ordre international dépend de ce que cette coopération peut apporter à chacun et à tous. Il ne faudrait pas "que cette coopération ne profite qu'à un groupe restreint d'Etats, tandis que tous les autres en seraient frustrés et cantonnés dans un rôle marginal. Car il n'y a rien à attendre d'une initiative qui ne prendrait pas en compte l'intérêt de tous et ne profiterait pas équitablement à toutes les parties prenantes.

Pour pouvoir prétendre à une part équitable des fruits du système commercial multipartite, les Etats membres n'ont pas d'autre choix que de reconstituer leurs capacités intrinsèques, d'améliorer la qualité de leurs produits et services, et d'exploiter les données de la technologie moderne dans leurs économies. Cela requiert un grand effort de coopération et de coordination entre ces Etats, d'une part, et entre eux et les pays avancés, d'autre part. L'enjeu est de taille. Il s'agit en fait de mobiliser davantage , l'assistance technique, financière et technologique en vue d'améliorer les infrastructures des Etats membres, et de leur donner les moyens qui leur permettront de se construire une économie diversifiée et apte à affronter la concurrence mondiale.

A cet égard, le groupe de la Banque invite les Etats membres à concevoir un programme spécifique et à adopter une position claire sur les résultats auxquels a abouti la Conférence ministérielle de Doha, concernant notamment l'agriculture, les services, la pénétration des marchés, les droits de la propriété intellectuelle particulièrement dans le domaine de la santé et de l'industrie pharmaceutique, en somme toutes les questions qui sont actuellement en délibération au sein des commissions et des assemblées de l'OMC. C'est le prix à payer pour pouvoir consolider nos positions, préserver nos intérêts développementiels, renforcer nos économies nationales et continuer à avancer sur la voie du développement intégral.

Il va sans dire que ie groupe de la BID ne ménagera aucun effort pour prêter son assistance technique aux Etats membres et leur fournir les consultations nécessaires sur les questions ayant trait à l'OMC. Le groupe de la Banque entend suivre de près l'évolution des dossiers et des questions abordés lors de la 4ème Conférence ministérielle de Doha. Elle restera attentive aux conclusions des nouvelles négociations pour être constamment en mesure d'apporter l'assistance technique requise et permettre aux Etats membres de prendre une part active au système commercial multipartite.

Monsieur le Président,

Altesses et Excellences,

Chers frères, chères sœurs,

Le commerce électronique (e-commerce) est l'un des grands dossiers qui ont accaparé l'attention de la planète entière à la fin du dernier millénaire. Cet engouement général trouve sa justification dans l'impact évident et le grand ralentissement que cette formule novatrice suscite au niveau du système commercial multipartite.

Les progrès époustouflants accomplis par les technologies de la communication, l'irruption de l'internet dans notre vie quotidienne - la « toile » mondiale ne cessant de s'étendre et de s'élargir - ont imposé le commerce électronique à tous les échelons en donnant une efficacité sans précédent aux transactions commerciales classiques, et en transformant de fond en comble les vieux concepts et les bonnes vieilles méthodes qui avaient cours jusque là en matière d'opérations commerciales, de marketing, de passation de marchés et de contrats. De nouvelles techniques ont été découvertes, de nouveaux outils forgés pour mener à bien les affaires courantes. Une large gamme de services et de guichets commerciaux ultra sophistiqués sont désormais accessibles à tous ceux qui se soucient de tirer un profit optimum des ressources que leur offre le commerce électronique. Etant donné que l'infrastructure des télécommunications est considérée comme l'épine dorsale de tout le système du commerce électronique, c'est l'absence ou la carence de cette infrastructure dans certains Etats membres qui représente un enjeu crucial pour la maîtrise et l'exploitation judicieuse de ce processus.

Aussi, une des exigences fondamentales à considérer impérativement pour pouvoir profiter du commerce électronique et en promouvoir l'usage, réside dans le renforcement des capacités des Etats membres dans ce domaine précis, aussi bien que dans la

création du cadre juridique et réglementaire approprié et de l'environnement le plus propice aux transactions commerciales sur le réseau cybernétique mondial. C'est en partant de ce simple constat et en prenant conscience de l'importance du sujet que la BID, qui s'efforce de mettre en place la plate forme adéquate dans les Etats membres, a mené dernièrement une étude sur le. commerce électronique dans le but de répondre aux besoins primordiaux indiqués plus haut et de venir à la rescousse des Etats membres dans ce domaine important et vital.

Pour aller dans le sens de la tendance mondiale vers le renforcement et l'usage élargi des systèmes du commerce électronique, la Banque islamique de Développement est résolue à encourager et à promouvoir l'utilisation de ces mécanismes dans le contexte de ses propres activités, et plus particulièrement, pour les opérations de financement du commerce sous ses deux volets. Elle est également résolue à tout mettre en œuvre pour mobiliser ces-systèmes au service de l'accroissement du volume des échanges intra BID.

Monsieur le Président,

Altesses et Excellences,

Chers frères, chères sœurs,

La résolution prise par la 8éme Conférence islamique au sommet, réunie à Téhéran au mois de décembre 1997, en vue de préparer la Oummah islamique au 21éme siècle, résolution qui plaide, entre autres, en faveur de l'accroissement des échanges commerciaux entre les Etats membres, est venue ajouter une dimension nouvelle au rôle assigné à la BID dans le domaine du renforcement du commerce. Notre Banque s'était déjà vu confier auparavant le rôle de principal acteur du financement des échanges avec pour mission de porter le volume de ces échanges de 10 à 13%, objectif qu'elle s'efforce d'atteindre par le biais de ses programmes de financement du commerce et avec l'aide et l'appui des Etats membres.

La Banque a ainsi intensifié ses efforts pour faire passer le commerce intra BID à la vitesse supérieure en allouant des ressources supplémentaire au chapitre de l'augmentation du volume des financements réservés aux échanges entre *les* Etats membres de l'OCI. Aussitôt que cette résolution a été promulguée, la Banque s'est attelée à la tâche en prenant toute une série d'initiatives intéressant le domaine du financement et du développement du commerce (tels que le programme des opérations de financement

des importations et celui du financement des exportations, le portefeuille des banques islamiques d'investissement et de développement, ou le Fonds des parts d'investissement), allant ainsi résolument dans le sens du Plan d'Action de l'OCI. La BID a également mobilisé à cette fin des ressources additionnelles à travers son programme de financement et de promotion du commerce et a décidé d'augmenter le volume des dotations affectées aux différents programmes de financement, de donner la priorité au financement des importations en provenance des Etats membres, de diversifier ses instruments de financement en utilisant les deux mécanismes de financement par le « Mourabaha à deux étapes » et par le cofinancement, et d'intensifier son effort de promotion des échanges intra OCI par le biais du programme de coopération et de développement du commerce.

C'est ainsi que les engagements approuvés au profit des Etats membres au titre du commerce intra OCI se sont élevées à un total de 3031,04 millions de dollars pour la période allant de 1420 H à la première quinzaine du mois de Rajab 1423 H. Ces engagements se répartissent comme suit :

- 1177,29 millions de dollars pour les opérations ordinaires.
- 1010,75 millions de dollars pour le financement direct (nouvelles conditions).
- 200 millions de dollars pour le cofinancement, avec une part de 40 millions pour la BID et de 160 millions pour les autres banques.
- 643 millions de dollars pour le financement de la Mourabaha à deux étapes, avec des parts de 230 millions pour la BID et de 413 millions de dollars pour les autres banques.

Au total, le montant des crédits affectés au commerce intra OCI s'est élevé à 532,50 millions de dollars (arrêté à la mi Rajab 1423 H), se répartissant comme suit :

- 211,50 millions de dollars pour les opérations ordinaires.
- 241 millions de dollars pour le financement direct.
- 80 millions de dollars correspondant aux parts des autres banques dans le financement de la Mourabaha en 2 étapes.

Monsieur le Président,

Altesses et Excellences,

Chers frères, chères sœurs,

La Banque islamique de Développement apprécie à leur juste valeur les remarques judicieuses et les points de vue pénétrants formulés par certains éminents représentants des Etats membres lors de la 17ème session du COMCEC (organisée du 18 au 21 octobre 2001 à Istanbul) au sujet du taux ajouté à la marge bénéficiaire relative aux programmes de financement des importations et des exportations.

Je suis heureux d'informer cette auguste assemblée que la Direction de la Banque a présenté un rapport à ce sujet au Conseil des Directeurs Exécutifs à l'occasion de sa 207éme session, qui s'est tenue du 21 au 26 Safar 1423 H (4 - 9 mai 2002).

A la lumière des commentaires du Comité d'audit, à savoir :

Concilier le rôle développementiel de la Banque avec les profits générés par les opérations de financement du commerce, considérées comme l'une des principales sources de revenus de la Banque.

Veiller à ce que le taux ajouté à la marge bénéficiaire reflète la capacité d'endettement du bénéficiaire ainsi que le type de garantie fourni (taux réduit en cas, par exemple, de garantie bancaire de 1er rang) par comparaison avec les tarifs pratiqués par la concurrence.

Appréhender la tarification des guichets de financement de manière exhaustive, surtout que la Banque ne perçoit aucun centime sur les lettres de crédit et que le taux ajouté sur la marge bénéficiaire (EFS) varie de 0,25 à 0,173% (pour un délai d'amortissement de deux ans), du libero à 0,299% (pour un délai de 2 à 5 ans) et de 0,075 à 0,464% (pour un délai d'amortissement supérieur à 5 ans).

Et après avoir délibéré sur les détails de la question, le Conseil a décidé ce qui suit :

Les limites du taux ajouté sur la marge bénéficiaire (EFS)[1] sont maintenues telles quelles.

Les limites du taux ajouté sur la marge bénéficiaire (ITFO)[2] sont maintenues telles quelles, tout en veillant à ce que le taux ajouté reflète la situation du marché et le moment chronologique où le financement est approuvé.

Les opérations de financement collectif seront tarifiées au prix du marché.

La rémunération du financement par la Mourabaha en deux étapes sera calculée en fonction de l'évaluation de la crédibilité du bénéficiaire de l'opération.

Le système des primes (remises) d'encouragement sera maintenue pour les remboursements anticipés ou ponctuels : taux réduit de 30% sur la marge bénéficiaire pour les opérations ordinaires, et de 65% pour les opérations « lignes de financement ». Ces tarifs sont considérés, dans le cas de la majorité des bénéficiaires des Etats membres, nettement inférieurs aux cours du marché. Sans parler de l'avantage que leur offre la remise d'encouragement sur la marge bénéficiaire lorsqu'ils s'acquittent de leurs tranches d'amortissement à l'échéance fixée ou par anticipation. Dans le *cas* d'espèce, ils peuvent prétendre à un rabais substantiel allant de 30% pour les opérations directes, à 65% pour les opérations inscrites dans le cadre des lignes de financement.

Sur certains segments du marché, la BID doit aussi compter avec la concurrence de nombreuses autres institutions financières telles que les banques commerciales, le programme du commerce arabe ou l'EBRID, notamment dans les pays de la Communauté des Etats Indépendants (ex-Union Soviétique). Néanmoins, notre Banque reste déterminée à remplir, avec l'aide du Seigneur, la mission qui lui a été impartie par cette Conférence. Elle poursuivra ses programmes de financement et de développement du commerce, tout en prenant les dispositions appropriées pour limiter les risques habituellement liés à ce genre d'opérations.

[1] EFS *(système* de financement des exportations)
[2] ITFO (opération de financement des importations)

Bien que la Banque continue de jouer pleinement son rôle de catalyseur dans ce domaine et s'efforce de réaliser les objectifs qui lui ont été assignés, le succès du Plan d'Action de l'OCI dépendra, en dernière analyse, de la conjugaison des efforts des Etats membres, de leur interaction positive et de leur appui constant aux efforts de la Banque, en plus des mesures d'accompagnement qu'il incombe aux autres partenaires de prendre. Au nombre de ces mesures, nous suggérons aux Etats membres :

D'adopter les dispositions nécessaires, dans le contexte de leur politique générale, pour étayer les efforts de la BID en levant les barrières douanières et non douanières qui entravent le commerce, en encourageant les accords de règlement bilatéraux et en ratifiant l'accord sur les préférences commerciales de l'OCI.

De veiller à ce que certains Etats tirent un profit optimum de ces facilités et, à cette fin, se doter de centres de liaison spécialisés dans le commerce, conformément aux recommandations du Plan d'Action.

D'inciter ces Etats à aider la Banque à mettre en œuvre ses facilités de financement approuvées, en réduisant ou en levant les obstacles bureaucratiques comme les formalités complexes imposées aux banques locales pour l'émission des garanties requises de leurs clients (les bénéficiaires finaux des facilités accordés par la BID), ce qui retarde d'autant l'accès à ces facilités.

Lorsque ces Etats se trouvent être le bénéficiaire direct des facilités commerciales proposées, il leur incombera de prendre les mesures nécessaires pour diligenter l'exécution et l'utilisation des financements approuvés. A titre d'exemple, nous avons à la Banque des facilités qui ont été octroyées dans des circonstances particulières depuis 3 ou 4 ans mais qui n'ont pas encore été complètement consommées et devront faire l'objet de plusieurs reports successifs.

Il appartient également à ces Etats d'aider la Banque en encourageant les initiatives locales à jouer le rôle d'agent ou d'intermédiaire national pour relayer le programme de financement des exportations. Par ce faire, ces institutions assumeront leur rôle dans le renforcement des exportations de leurs pays respectifs

en assurant une commercialisation efficace de ces exportations et en utilisant le programme de financement mis à leur disposition par la BID.

La Banque islamique de Développement, qui a conscience de l'importance du rôle des échanges commerciaux entre ses Etats membres dans le contexte de leur processus de développement économique et de progrès social, est décidée à persévérer dans ses efforts en vue de fournir toujours plus de facilités financières en puisant sur ses fonds propres mais aussi en se tournant vers le marché, à travers le financement collectif et la Mourabaha en deux étapes.

Monsieur le Président,

Altesses et Excellences,

Chers frères, chères sœurs,

Convaincue du rôle positif et important que le secteur privé et en mesure de jouer dans la conduite du processus de développement économique de nos pays et de la contribution qu'il peut apporter au PIB de tous ces pays, notre Banque a poursuivi inlassablement ses efforts en vue de soutenir le développement de ce secteur privé dans les Etats membres, avec l'ambition de pouvoir ainsi tisser de solides relations économiques, de prospecter de nouveaux créneaux de coopération entre ces Etats, de créer toujours plus d'opportunités et de mécanismes novateurs et de nature à conforter cette coopération, d'associer plus étroitement le secteur privé à l'opération de développement économique et de progrès social dans ces pays et de lui permettre en même temps de tirer un profit optimal des opportunités offertes par la libéralisation du commerce multilatéral et par le caractère universel du système financier international.

La Banque a intensifié ses efforts pour mieux servir le secteur privé et lui permettre déjouer un rôle plus actif dans le processus de développement économique. Elle a créé à cet effet une série de guichets dont la Société islamique de Garantie de l'Investissement et d'Assurance à l'Exportation, la Société islamique de Promotion du Secteur privé et le Fonds d'Infrastructures de la BID. Elle a également mis à la disposition de cet important secteur diverses facilités financières par le truchement du Portefeuille des Banques islamiques, du Fonds des Parts d'Investissement BID, en plus d'autres activités visant à favoriser l'essor du secteur privé telles que la coopération avec l'Union des Institutions de Financement du Développement des Etats membres de la BID, la création de l'Union

générale des Banques islamiques, l'assistance au niveau de l'accès aux prestations des consultants et des entrepreneurs, avec priorité aux ressortissants des Etats membres, la commercialisation de leurs produits, la coopération avec la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie à travers la participation et l'appui aux réunions du secteur privé et l'effort de promotion et de commercialisation des produits et activités de la BID au profit du secteur privé.

Pour donner suite à la décision prise par votre auguste assemblée à sa I7éme session, tenue à Istanbul du 18 au 21 octobre 2001, de faire de la question de l'investissement privé dans les Etats membres, et du rôle de la BID le thème d'un échange de vues dans le cadre de la 18éme session du COMCEC, je rappellerai que la Banque s'est déjà vue demander d'organiser un séminaire d'étude consacré à ce dossier, en coordination avec les autres organisations relevant de l'OCI et avec les institutions internationales compétentes. La BID a donc accédé à cette requête en organisant à Istanbul du 1er au 16 septembre 2002, un atelier sur les investissements du secteur privé et le rôle que la Banque peut jouer à ce niveau. Quelques 22 Etats membres de l'OCI y ont participé, aux côtés de six institutions internationales et régionales intéressées, en plus de certaines autres institutions relevant de l'OCI. Au cours de cet atelier, les participants ont pu discuter d'une série de questions et suivre la présentation d'un certain nombre de documents de travail traitant d'aspects aussi importants que les défis que les Etats membres doivent relever pour obtenir les investissements nécessaires à leur développement durable, l'évaluation du rôle de l'investissement privé dans les Etats membres, la mission des institutions financières internationales dans le financement du secteur privé, le développement des ressources humaines et le rôle des institutions de l'OCI dans le renforcement des capacités du secteur privé, en plus de maints autres aspects liés à l'investissement extérieur direct à la complémentarité, à l'intégration, aux alliances commerciales et à l'expérience des Etats membres dans la promotion du secteur privé, notamment en ce qui concerne les cadres juridiques et organiques, les politiques et les incitations publiques aux investissements du secteur privé.

La Banque islamique de Développement espère que les Etats membres et les institutions de l'OCI voudront bien étudier les résultats auxquels a abouti cet atelier et en suivre les conclusions afin de renforcer l'action économique et commerciale commune et de franchir le palier supérieur dans ce domaine. De son côté, la Banque mettra tout en œuvre pour appliquer celles parmi ces orientations qui relèvent de sa compétence, sitôt qu'elles auront obtenu l'aval de votre auguste comité.

Monsieur le Président,

Altesses et Excellences,

Chers frères, chères sœurs,

Les efforts déployés par la BID pour augmenter ses capacités de mobilisation de ressources additionnelles sur les marchés financiers ont été confrontés par la décision prise par la 26éme réunion annuelle du Conseil des Gouverneurs, du Groupe de la Banque, organisée à Alger les 7 et 8 Chaaban 1423 H (23-24 octobre 2002), décision par laquelle le Conseil a voté une augmentation du capital souscrit Se la Banque pour le porter ainsi a près de 12 milliards de dollars, et du capital déclaré qui passe à 20 milliards de dollars. Cette initiative est de nature à consolider l'assise financière de notre Banque et à lui permettre d'élargir le champ de ses opérations et de proposer une palette variée de services conçus pour répondre aux besoins croissants - des Etats membres.

D'un autre côté, la Banque islamique compte pénétrer le marché international des capitaux et les marchés islamiques internationaux par l'émission d'un premier paquet de titres. A cet effet, le Groupe CITI a été chargé de conduire cette mission à son terme, en tant que gestionnaire de premier plan, tandis que la (CITI Islamic Investment Bank CIIB), qui est le partenaire privilégié de la banque a été mandatée pour *exercer* le rôle de consultant-émetteur de ces titres. La BID envisage également d'obtenir une classification international de la part de la (Moody's Standard & Poor's and Fitch Ratings Investors Service). Là aussi c'est le Groupe CITI qui a été choisi pour mener à bien cette opération de classification.

Monsieur le Président,

Altesses et Excellences,

Chers frères, chères soeurs,

Sachant l'importance du rôle du waqf islamique, qui est considéré comme le meilleur des actes de charité par lesquels le croyant se rapproche de Son Créateur, que les communautés musulmanes connaissent et pratiquent depuis l'aube de l'Islam, la BID a entrepris récemment de jeter les bases d'une institution mondiale des waqfs, jouissant de *la* personnalité morale et oeuvrant à élargir le champ d'action des waqfs financiers et à approfondir la participation à l'édification et à l'essor de la Oummah islamique. La

création de cet organe, qui sera également appelé à assurer la coordination des activités menées par les instances en charge des waqfs dans les Etats membres, fait suite à la résolution adoptée à sa 196éme session, tenue au mois de Chaabane 1420 H (novembre 200), par le Conseil des Directeurs Exécutifs de la BID, en vue de constituer un fonds caritatif sous l'appellation de « commission mondiale du waqf ». Le règlement intérieur de ladite commission a été entérinée par le Conseil des Directeurs Exécutifs à sa 204ème session, tenue le 22 Joumada Al Akhira 1422 H (10 septembre 2001) et ce après avoir procédé à une série de consultations fort utiles avec certains bailleurs de fonds et donateurs potentiels, ainsi qu'avec les experts et les responsables en charge des affaires de waqfs. En vertu de ce règlement, il est donc créé une « commission mondiale du waqf », qui est placée sous la tutelle de la BID, conformément aux préceptes de la Charia relatives à la supervision des waqfs et en application des dispositions du règlement sus indiqué.

Cette commission aura, entre autres, pour mission de réaliser les objectifs suivants dans les Etats membres et parmi les communautés musulmanes :

1) Appuyer la création d'un réseau d'institutions du waqf pour accomplir les œuvres de charité publique reconnues par la Charia.

2) Parrainer les institutions du waqf, les soutenir, travailler en coordination avec elles et leur fournir l'expertise nécessaire.

3) Aider les étudiants et leur octroyer des bourses dans les spécialités répondant aux besoins de la Oummah.

4) Créer et soutenir les établissements et les programmes socio-éducatifs et de santé.

5) Lutter contre la pauvreté afin d'atténuer les épreuves endurées par les populations du monde entier et contribuer au développement et au perfectionnement des capacités intrinsèques de ces populations.

6) Mobiliser l'assistance et les secours pour les mettre à la disposition des populations cibles sous forme de biens et de services.

7) Aider les Etats membres de la BID à promulguer des lois unifiées pour régir les waqfs.

La Banque islamique de Développement espère que cette commission pourra compter sur le soutien agissant des Etats membres. Elle espère également que ces Etats apportent leur soutien à l'action qui sera engagée afin d'inciter les personnes physiques et morales à apporter leur écot aux œuvres de la commission et à faciliter l'exécution des programmes et projets qui seront mis en œuvre dans les Etats membres.

Monsieur le Président,

Altesses et Excellences,

Chers frères, chères sœurs,

La BID est fière de coopérer en permanence avec votre auguste comité et elle entend bien persévérer dans cette voie afin de concrétiser et de renforcer la solidarité des Etats membres, d'œuvrer à relever les défis et à aplanir les embûches qui jalonnent le chemin et de contribuer ainsi à la réalisation des nobles objectifs auxquels nous aspirons tous, à savoir le développement économique et le progrès social de tous les peuple de notre Oummah.

Pour conclure, je me dois de renouveler mes remerciements à Votre Excellence et à Leurs Altesses et Excellences les Ministres ici présents, pour votre soutien et votre appui constants à cette institution qui est la vôtre, la Banque islamique de Développement. Je suis également heureux d'exprimer de nouveau mon hommage et ma profonde gratitude à la République de Turquie, Président, gouvernement et peuple, pour la généreuse sollicitude, l'accueil cordial et les égards particuliers dont nous avons été l'objet, ainsi que pour l'excellente organisation de ce genre de réunions, contribuant ainsi à en garantir le succès et à en réaliser les objectifs.

Puisse le Très Haut bénir nos entreprises à tous pour le bien des peuples de notre Oummah.

Puisse-t-il couronner les délibérations de cette réunion de succès. Il est celui qui entend et qui exauce.

WAssalamou Alaikoum Wa Rahmat Allah Wa Barakatouhou

ORDRE DU JOUR DE LA
DIX-HUITIÈME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 22-25 octobre 2002)

ORDRE DU JOUR
DE LA DIX-HUITIÈME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 22-25 Octobre 2002)

1. Séance d'ouverture
2. Adoption de 1 ' ordre du j our
3. Rapports de base :
   - 3.1- Rapport de base du Secrétariat général de l'OCI
   - 3.2- Évolution de l'économie mondiale avec une référence particulière aux pays membres de l'OCI, présenté par le SESRTCIC
   - 3.3- Soutien à la réforme du système financier international, présenté par le SESRTCIC
   - 3.4- Rapport du Comité de suivi, présenté par le Bureau de Coordination du COMCEC
   - 3.5- Examen de la mise en œuvre du Plan d'action :
     - a) rapport du Secrétariat général de l'OCI
     - b) rapport du Bureau de Coordination du COMCEC
   - 3.6- Création d'une Union boursière et de compensation des Etats membres de l'OCI, présenté par le SESRTCIC, le CIDC et la BID.
4. Rapports de la BID et du CIDC sur la promotion du commerce intra-OCI
5. Rapport du CIDC sur :
   - 5.1- la neuvième Foire commerciale islamique.
   - 5.2- le projet de Règlements de la Foire commerciale islamique.
6. Questions relatives aux activités de l'Organisation mondiale du commerce
7. Rapport de la CICI sur les préparatifs en vue de la neuvième Réunion du secteur privé des États membres de l'OCI
8. Échange de vues sur le thème "Investissements du secteur privé dans les pays membres et rôle de la BID"
9. Questions relatives à l'assistance économique en faveur de certains pays islamiques
10. Rapport du Comité de Session
11. Date de la dix-neuvième Session du COMCEC
12. Questions diverses
13. Adoption des résolutions de la dix-huitième Session du COMCEC
14. Séance de clôture.

TEXTE DE LA PRÉSENTATION DU DR AKIN İZMİRLİOĞLU SOUS-SECRÉTAIRE À L'ORGANISME DE PLANIFICATION D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE ET PRÉSIDENT DE LA RÉUNION DES HAUTS FONCTIONNAIRES SUR LES RÉSULTATS DE L'ÉCHANGE DE VUES SUR LES « INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PRIVÉ DANS LES ÉTATS MEMBRES ET RÔLE DE LA BID »

(Istanbul, 24 octobre 2002)

Original : Anglais

TEXTE DE LA PRÉSENTATION DU DR AKIN İZMİRLİOĞLU SOUS-SECRÉTAIRE À L'ORGANISME DE PLANIFICATION D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE ET PRÉSIDENT DE LA RÉUNION DES HAUTS FONCTIONNAIRES SUR LES RÉSULTATS DE L'ÉCHANGE DE VUES SUR LES « INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PRIVÉ DANS LES ÉTATS MEMBRES ET RÔLE DE LA BID »

(Istanbul, 24 octobre 2002)

Monsieur le Président,
Excellences,
Honorables délégués,

En ma qualité de Président de la réunion des Hauts fonctionnaires, permettez-moi de vous présenter un résumé de nos délibérations sur le thème « Investissements du secteur privé dans les Etats membres et rôle de la BID ».

En examinant la question, les Hauts fonctionnaires ont étudié en détail les observations et recommandations contenues dans le rapport de l'atelier sur les « Investissements du secteur privé dans les Etats membres et rôle de la BID », tenu à cet effet du 14 au 16 septembre, à Istanbul. Cet Atelier a été accueilli par le gouvernement de la République de Turquie et organisé conjointement par la Banque islamique de développement et le Bureau de Coordination du COMCEC.

Le rapport de l'atelier a déjà été distribué aux Honorables délégués.

Durant leurs délibérations sur ce thème, les Hauts fonctionnaires ont examiné divers aspects de la promotion des investissements du secteur privé dans les Etats membres et ont formulé plusieurs recommandations et observations précieuses à ce sujet. Permettez-moi, à présent, de soumettre à cette auguste assemblée le résumé de ces recommandations et des points qui ont fait l'objet d'une convergence de vues:

- Examiner la possibilité de créer des fonds spéciaux avec la participation du gouvernement et du secteur privé pour faciliter l'accès des PME au financement.

- Accroître les fonds alloués au financement du secteur privé, notamment à travers le financement syndiqué et, en même temps, augmenter la base .de ressources de la BID.

- Favoriser l'accès des organisations du secteur privé aux marchés internationaux à travers la participation aux foires commerciales internationales, l'ouverture de succursales outremer et les services de consultation.

- Elargir le champ des services de la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIAICE) de sorte à couvrir divers types de risques.

- Envisager des mesures et des moyens d'incitation supplémentaires pour assurer l'exploitation optimale des capitaux disponibles dans les pays de l'OCI.

- Le groupe de la BID pourrait envisager d'ouvrir un plus grand nombre de bureaux régionaux et/ou de nommer des représentants locaux dans les Etats membres de la BID.

- Les procédures de la BID pourraient être rationalisées davantage pour garantir une plus grande utilisation de ses diverses facilités financières par le secteur privé.

- La coopération entre les secteurs privés des pays islamiques pourrait être renforcée avec le soutien des institutions de l'OCI dans les domaines suivants : coopération entre les pays islamiques dans le domaine du tourisme, éducation, technologie de l'information, soutien aux projets novateurs, garantie de la qualité, facilitation des procédures de voyage, de communication et de transport, coopération dans le domaine de la production, procédures bancaires, coopération technique et coopération accrue dans le cadre du COMCEC.

- Les Etats membres de l'OCI pourraient appliquer des politiques macro-économiques visant à réaliser des taux plus élevés de croissance économique durable au moyen de politiques monétaires et fiscales appropriées.

- Les Etats membres devraient s'attacher à rendre leurs marchés plus attrayants en adaptant leurs systèmes d'audit et de vérification des comptes aux normes internationales reconnues.

- Le flux de ressources financières, notamment les investissements étrangers directs entre les Etats membres, pourrait être facilité en éliminant graduellement toute entrave à la circulation des capitaux et en assurant la protection et la garantie des investissements.

- Les Etats membres devraient coopérer en vue du développement de l'infrastructure nationale et des ressources humaines, dans le but de renforcer les capacités et l'efficacité dans les secteurs de production, étant donné que.les investisseurs aussi bien nationaux qu'étrangers exigent une main d'œuvre qualifiée et une infrastructure solide.

- L'établissement de zones franches et de zones de traitement pour l'exportation dans les Etats membres doit être encouragé afin que les entrepreneurs d'autres Etats membres puissent également investir dans ces zones.

- L'un des moyens de promotion les plus importants consiste à assurer l'accès à des crédits à des conditions favorables étant donné que le manque de crédits est normalement l'un des obstacles majeurs à la croissance et à la diversification des activités industrielles du secteur privé.

- Le secteur privé devrait jouir d'un meilleur accès aux technologies de l'information telles que le commerce électronique. Ce genre de projets devrait être financé à des conditions favorables et par des systèmes de capital-risques dans le strict respect des droits de propriété industrielle.

- Le renforcement des capacités et le développement institutionnel revêtent une importance majeure dans le cadre de la coopération économique.

- Des mesures spécifiques sont également requises dans d'autres domaines tels que l'infrastructure institutionnelle, financière et physique et la disponibilité de données fiables et comparables.

- Encourager les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à permettre à leur secteur privé de passer des accords directement avec la BID. Ceci pourrait avoir des résultats positifs et rapides concernant la mise en œuvre des projets.

- Sensibiliser le secteur privé des Etats membres concernant les alternatives aux garanties bancaires acceptables par la BID pour bénéficier de son financement.

Monsieur le Président,
Messieurs les ministres,
Honorables délégués,

Dans le même esprit, nous avons également convenu de ce qui suit :

- Des foires commerciales et des expositions portant sur les produits pourraient être également organisées fréquemment par les associations concernées des Etats membres.

- Renforcer davantage les rapports entre la CICI et le groupe de la BID en organisant des réunions de secteur privé. La CICI pourrait aussi contribuer à l'identification de projets du secteur privé pouvant bénéficier du financement de la BID.

- Les pays qui se sont engagés les premiers sur la voie du développement sont ceux qui disposent d'une offre importante en main d'œuvre qualifiée. La main d'œuvre doit donc être considérée comme une force motrice qui mérite une attention accrue ainsi qu'une allocation plus substantielle de ressources.

- Les Etats membres de l'OCI devraient recourir à divers moyens pour développer le commerce à travers l'investissement (sous-traitance, franchise, licence, concession, projets conjoints, fusion et acquisitions, etc.) qui sont tous d'une importance majeure pour la promotion du commerce.

- Le développement de partenariats, de liens et d'échanges entre les entreprises de l'OCI dépend de la création et du développement d'un environnement propice aux affaires.

- Les associations d'affaires ont un rôle primordial à jouer en vue de faciliter et encourager la création de réseaux et de liens entre les entreprises par :

- La communauté internationale devrait s'employer à réaliser un équilibre économique, social et politique équitable par les moyens suivants :

  a) Initier et développer le dialogue sur les facteurs susceptibles de créer un climat international propice à la création , entre les entreprises STN-OCI, de liens durables, équitables et susceptibles d'avoir un impact positif;
  b) Appuyer les efforts nationaux, régionaux et sous- régionaux de promotion de l'investissement en général ;
  c) Accorder une importance accrue à la coopération technique dans le développement de l'entreprenariat et le renforcement des capacités institutionnelles.

- Des efforts supplémentaires devraient être déployés dans les domaines de la privatisation, du développement des marchés financiers locaux dans les Etats membres de l'OCI et de la participation du secteur privé à la solution des crises financières.

- Un répertoire des mesures d'incitation et des concessions offertes par les Etats membres de l'OCI dans le cadre de leurs politiques d'investissement respectives devrait être préparé périodiquement par le CIDC.

- Outre la tenue de séminaires et d'ateliers, la BID devrait périodiquement diffuser des informations sur le financement et les autres facilités qu'elle accorde, dans les principaux organes de presse des Etats membres.

Les principaux points approuvés durant les débats dont je viens de vous exposer quelques uns sont inclus dans le projet de résolution (1) qui est déjà disponible dans les trois langues de travail de l'OCI.

Ceci conclut ma présentation du résumé des débats sur le thème de l'échange de vues de cette année au niveau des Hauts fonctionnaires.

Je vous remercie.

RESOLUTION (1)
DE LA DIX-HUITIÈME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 22-25 octobre 2002)

Original: Anglais

RÉSOLUTION (1)
DE LA DIX-HUITIÈME SESSION DU COMCEC
(Istanbul, 22- 25 octobre 2002)

La dix-huitième session du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence islamique (COMCEC) tenue à Istanbul du 22 au 25 octobre 2002,

Rappelant les résolutions pertinentes des Conférences de l'OCI au Sommet et des Conférences islamiques des Ministres des Affaires étrangères,

Rappelant la Stratégie et le Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) approuvés par la dixième session du COMCEC et adoptés à la septième Conférence islamique au Sommet,

Prenant en considération les résolutions adoptées aux sessions précédentes du COMCEC ainsi que les recommandations de la dix-huitième réunion de son Comité de suivi,

Réaffirmant son engagement à éliminer tous les obstacles entravant une coopération économique et commerciale plus étroite entre les Etats membres de l'OCI;

Ayant examiné la conjoncture internationale actuelle et ses répercussions économiques et financières sur les Etas membres de l'OCI;

Prenant en considération la résolution adoptée à la dixième session du COMCEC recommandant d'organiser des échanges de vues sur les développements économiques mondiaux importants pour les Etats membres au cours des sessions annuelles du COMCEC;

Consciente de la nécessité d'assurer le suivi des conclusions auxquelles aboutissent les séances d'échange de vues et de coordonner les positions des États membres sur les questions soulevées au cours de ces séances dans les fora internationaux pertinents,

Réaffirmant l'engagement des Etats membres à la libéralisation progressive du commerce et à la coopération en vue de renforcer le système de commerce multilatéral en particulier pour le développement de leurs infrastructures économiques, et **rappelant** les décisions pertinentes du COMCEC dont l'ordre du jour comporte cette question comme point permanent;

Reconnaissant à cet égard la nécessité de renforcer la coopération et la coordination entre les Etats membres de l'OCI afin de leur assurer une plus large part dans le commerce mondial;

Soucieuse que le système de commerce multilatéral garantisse des bénéfices équitables à tous les membres par la libéralisation du commerce et par des réglementations impartiales;

Tenant compte du Programme de développement de Doha qui a lancé un nouveau cycle de négociations commerciales comportant les services, l'agriculture, les tarifs industriels, l'environnement, les questions de mise en œuvre, la propriété intellectuelle, le règlement des litiges, et les règles de l'OMC, et du fait qu'il fournit une assistance technique et financière permettant l'intégration des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA) au système de commerce multilatéral;

Prenant note des rapports d'activité présentés par le Secrétariat général de l'OCI, le Bureau de Coordination du COMCEC, le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRTCIC), le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC), la Banque islamique de développement (BID), la Chambre islamique de commerce et d'industrie (CIO) sur les points de l'ordre du jour;

I. Rapports et Etudes présentés par le Secrétariat général et les autres organes de l'OCI :

(Point 3 de l'ordre du jour)

(i) Rapport de base du Secrétariat général de l'OCI

(Point 3.1 de l'ordre du jour)

1. **Exprime** sa satisfaction concernant le rapport de base du Secrétariat général de l'OCI (OCI/COMCEC/18-02/D1) sur les progrès réalisés par les Etats membres et les institutions de l'OCI dans le domaine de la coopération économique et commerciale;

2. **Note avec satisfaction** que le Système de financement des exportations et la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation, créés par la Banque islamique de développement (BID), conformément à une décision de la première session du COMCEC, fonctionnent avec succès et **prie instamment** les États membres qui n'ont pas encore adhéré à ces systèmes de le faire dans les meilleurs délais;

3. **Note** en outre avec satisfaction que le Réseau du Système d'informations de l'OCI (nommé « OIC-Exchange » et accessible sur le site www.OIC-Exchange.com) est en opération et **invite** leş Etats membres à prendre les mesures nécessaires pour en tirer profit au maximum;

4. **Se félicite** du fait que le CIDC a revu la structure du Réseau d'informations commerciales des pays islamiques (TINIC) lequel est accessible à travers l'Internet, recommande aux Etats membres d'en tirer profit au maximum et **prie** les Etats membres de fournir au CIDC les données relatives au commerce, aux statistiques et à la réglementation relative à l'investissement;

5. **Prie instamment** les pays membres qui ne l'ont pas encore fait de signer et/ou ratifier, dans les meilleurs délais, les divers accords et statuts élaborés ou

conclus par l'OCI dans le domaine de la coopération économique afin d'assurer le cadre nécessaire à cette coopération;

6. **Exprime son appréciation** au gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite pour avoir abrité la troisième Conférence islamique des Ministres du Tourisme à Riad du 7 au 9 octobre 2002;

7. **Exprime son appréciation** au gouvernement de la Malaisie pour avoir accueilli la réunion du Comité de suivi de la deuxième Conférence islamique des Ministres du tourisme à Kuala Lumpur les 5 et 6 septembre 2002;

8. **Accueille favorablement** les recommandations de la deuxième Conférence islamique des Ministres du tourisme invitant le CIDC à organiser la Foire du tourisme des pays islamiques de manière régulière tous les deux ans;

9. **Prend note avec appréciation** du rapport de la troisième Conférence islamique des Ministres du Tourisme (OIC/COMCEC/18-02/D18) et de la résolution et la Déclaration de Riyadh adoptées par la Conférence et qui figurent en annexe;

10. **Prend note** que l'OISA a créé trois entités à savoir (1) le Club islamique de protection et d'indemnisation, (2) le Système coopératif d'information et (3) la Société de transport maritime Bakkah et **encourage** les Etats membres à tirer profit de ces projets;

11. **Apprécie** les efforts déployés par les institutions de l'OCI s'occupant de la coopération économique et commerciale, à savoir le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRTCIC), le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC), l'Université islamique de technologie (UIT), la Banque islamique de développement (BID), la Chambre islamique de commerce et d'industrie (CIO) et l'Organisation de l'Association islamique des armateurs (AIA) et **appelle** les Etats membres à accorder l'appui et l'assistance nécessaires et d'honorer leurs

obligations financières envers ces institutions pour qu'elles continuent à s'acquitter de leurs fonctions avec efficacité;

(ii) Développements économiques mondiaux avec référence particulière aux États membres de l'OCI

(Point 3.2 de l'ordre du jour)

12. **Exprime ses remerciements et son appréciation** au SESRTCIC pour la préparation, conformément à la décision de la douzième session du COMCEC, de rapports économiques annuels sur les pays de l'OCI (OIC/COMCEC/18-02/D4) contenant des informations récentes sur les développements économiques et connexes dans les pays membres dans le contexte des développements économiques internationaux;

13. **Note** que les développements économiques mondiaux, tel qu'indiqué par le SESRTIC, révèlent que les implications de ces développements pour les Etats membres de l'OCI n'ont pas changé en 2001 vu que les tendances identifiées en 2001 se sont poursuivies, à savoir:

i. De nombreux signes ont commencé à indiquer, durant la première moitié de 2002, que le ralentissement de l'économie mondiale qui avait commencé vers la fin de 2000 et avait continué en 2001, semble se stabiliser et que par conséquent, une légère relance de l'activité économique mondiale est prévue en 2002;

ii. Bien que les Etats membres de l'OCI en tant que proportion importante du monde en développement aient suivi des tendances similaires dans l'ensemble, leur taux de croissance et de redressement économique est resté en moyenne en-deçà des niveaux atteints par d'autres pays en développement;

iii. La situation générale indique que les Etats membres de l'OCI sont en butte à de graves défis, allant d'une lourde dette extérieure à un grand degré de pauvreté, dans leurs efforts pour promouvoir le progrès économique.

iv. Il est nécessaire de chercher les voies et moyens susceptibles de minimiser l'impact négatif de la mondialisation sur les économies des pays de l'OCI, et de leur permettre également d'exploiter les opportunités offertes par la mondialisation.

v. Il est nécessaire de renforcer la coopération économique et la coordination entre les pays de l'OCI afin de promouvoir le commerce intra-OCI, de maximiser les complémentarités de leurs économies et d'éviter le risque de leur marginalisation sur le plan mondial.

14. **Charge** le SESRTCIC de continuer de suivre de près les développements économiques et commerciaux mondiaux et leurs effets sur les Etats membres et de faire rapport aux sessions annuelles du COMCEC et aux autres fora;

(iii) Soutien à la réforme du système financier international

(Point 3.3 de l'ordre du jour)

15. **Exprime ses remerciements et son appréciation** au SESRTCIC pour avoir élaboré, conformément à la résolution n° 2/29-E adoptée à la 29éme session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, tenue à Khartoum, République du Soudan du 25 au 27 juin 2002, le rapport sur le système financier international, en particulier du point de vue de ses implications pour les Etats membres de l'OCI, (O1C/COMCEC/18-02/D5);

16. S'agissant de la réforme du système financier international, **note** ce qui suit:

i. La réforme du système financier international doivent être orientées vers le redressement des faiblesses de la structure actuelle de ce système. A cet égard, il convient de prendre les mesures nécessaires pour consolider le système financier international au moyen d'une transparence et d'une clarté accrues, de l'amélioration des normes internationales et du développement de nouveaux instruments pour prévenir et résoudre les crises financières à temps.

ii. La coopération monétaire et financière entre les Etats membres de l'OCI doit être étendue et intensifiée pour assurer l'utilisation optimale des ressources qui existent déjà dans les pays de l'OCI.

iii. Le renforcement de la coopération directe entre les institutions financières des Etats membres peut contribuer à la mobilisation efficace et stable des ressources financières en vue d'une coopération économique et commerciale accrue.

iv. Les pays en développement et les Etats membres de l'OCI doivent être représentés, de manière effective, lors des consultations et de la prise de décision sur les réformes du système financier international.

17. **Charge** le SESRTCIC de continuer d'assurer le suivi et l'étude de la situation et ses incidences pour les Etats membres et de présenter des rapports à la prochaine session du COMCEC et aux autres fora;

(iv) Rapport du Comité de suivi* : *{Point 3.4 de l'ordre du jour)

18. **Exprime ses remerciements et son appréciation** au gouvernement de la République de Turquie pour avoir accueilli la 18éme réunion du Comité de suivi, ainsi qu'au Bureau de Coordination du COMCEC pour la préparation et la communication du rapport du Comité de suivi (OIC/COMCEC(FC/18-02/REP) aux Etats membres et aux institutions concernées;

19. **Adopte** les recommandations de la 18éme réunion du Comité de suivi;

(v) Examen de la mise en oeuvre du Plan d'Action :

{Point 3.5** de **l'ordre du jour)

(a) Rapport du Secrétariat général de l'OCI

20. **Exprime** son appréciation du rapport sur l'examen de la mise en œuvre du Plan d'action présenté par le Secrétariat général de l'OCI (OIC/COMCEC/18-02/D2), et **prie** le Secrétariat général de l'OCI de continuer à soumettre aux sessions annuelles du COMCEC un rapport périodique sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action;

21. **Réaffirme** l'importance de la mise en œuvre rapide du Plan d'Action et **exhorte** les Etats membres à prendre les mesures qui s'imposent;

22. **Prie** les Etats membres qui ont déjà offert d'accueillir des réunions sectorielles de groupes d'experts de veiller à ce qu'elles soient tenues sans tarder;

23. **Réitère son appel** aux Etats membres qui ont proposé des projets, à créer sans attendre des comités de projets, tel que stipulé par le Plan d'Action, afin de mettre à exécution les projets proposés au cours des réunions de groupe d'experts;

24. **Accueille favorablement** les offres des Etats membres d'acceuillir les suivantes réunions en rapport avec les activités entreprises sous les auspices du COMCEC, à savoir:

i. L'offre de la République Arabe d'Egypte d'abriter des réunions sectorielles de groupe d'experts dans le domaine des "Transports" et du "Développement alimentaire, agricole et rural", les dates de la réunion sur les transports ayant été fixées du 7 au 9 janvier 2003.

ii. L'offre de la République Islamique d'Iran d'abriter des réunions de groupes d'experts sur le thème "Santé et Questions sanitaires" et "Tourisme", les dates de la réunion sur le tourisme ayant été fixées du 23 au 25 mai 2003.

iii. L'offre du Soudan d'abriter des réunions sectorielles de groupe d'experts sur les thèmes "Energie et industries extractives" et "Développement des ressources humaines".

iv. L'offre de l'Indonésie d'accueillir, à Jakarta, un atelier international sur l'Emploi et sur l'Echange de la main d'oeuvre.

v. L'offre de la République de Turquie d'accueillir le premier cycle de négociations qui doit se tenir une fois que l'Accord-cadre sur le Système de préférences commerciales entrera en vigueur.

vi. L'offre de la République de Tunisie d'accueillir une réunion des Groupes d'experts sur la promotion des petites et moyennes entreprises dans le domaine de la production et des exportations.

25. **Tnvite** les Etats membres à accueillir, le cas échéant, des réunions sectorielles ou inter-sectorielles de groupes d'experts dans les domaines de coopération fixés par le Plan d'Action;

26. **Lance un appel** aux institutions concernées de l'OCI oeuvrant dans le domaine de la coopération économique et commerciale sous les auspices du COMCEC de continuer à consentir l'assistance nécessaire aux Etats membres et **apprécie** l'assistance déjà offerte par eux;

b) Rapport du Bureau de Coordination du COMCEC

27. **Souligne** l'importance des recommandations de la réunion du Groupe d'experts pour accélérer de la mise en œuvre du Plan d'action tenue à Istanbul, les 6 et 7 mai 2001;

28. **Exprime ses remerciements** au Bureau de Coordination du COMCEC pour avoir effectué l'étude préconisée par les recommandations 21 et 23 de la dix-huitième Réunion du Comité de suivi concernant les recommandations de la réunion du Groupe d'experts, en collaboration avec les institutions pertinentes de l'OCI;

29. **Accueille favorablement** le mécanisme supplémentaire proposé par le Bureau de coordination du COMCEC dans son étude (OIC/COMCEC/18-02/SM) sur les modalités de la participation des institutions concernées de l'OCI au processus de mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI;

30. **Demande** que le mécanisme proposé soit étudié de manière plus détaillée dans le contexte des recommandations de la Réunion du Groupe d'experts afin de définir la portée et les termes du mandat éventuel qui leur serait assigné dans le processus de mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI. A cet égard, il convient d'accorder l'importance qui lui est due à la proposition recommandant que le Comité de session du COMCEC soit utilisé par les institutions concernées de l'OCI dans la définition de leur mandat pour garantir une coordination effective et rationaliser leurs activités à cette fin, ainsi que dans l'élaboration des documents du Règlement intérieur et de la Gestion par cycle des projets;

31. **Prie** le Bureau de coordination du COMCEC de finaliser les études requises, en coordination avec les institutions concernées de l'OCI et dans les meilleurs délais, et de présenter les résultats aux Etats membres pour recueillir leurs vues et commentaires sur le mécanisme proposé au Bureau de Coordination du COMCEC dans les meilleurs délais pour lui permettre de soumettre la question à la prochaine réunion du Comité de suivi du COMCEC;

32. **Exprime ses remerciements et son appréciation** au Bureau de Coordination du COMCEC pour l'élaboration du Formulaire de profil de projet (OCI/COMCEC/18-02/PPF) conformément à la recommandation n°12 de la Réunion du Groupe d'experts pour accélérer la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI;

33. **Adopte** le formulaire de profil de projet et **prie** le Bureau de Coordination du COMCEC de le rendre disponible aux Etats membres lorsqu'ils souhaiteront soumettre des propositions dans le cadre du Plan d'action de l'OCI et de présenter des rapports périodiques au COMCEC à ce sujet;

(vi) Création d'une Union boursière et des chambres de compensation des Etats membres de l'OCI

(Point 3.6 de l'ordre du jour)

34. **Exprime ses remerciements et son appréciation** au SESTRCIC et au CIDC pour avoir préparé, conformément à la résolution n°38/29-E de la 29éme session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères, le rapport sur la possibilité de créer une Union boursière et des chambres de compensation des Etats membres de l'OCI (OIC/COMCEC/18-02/D6);

35. **Prend note** du rapport du SESTRCIC sur la possibilité decréer une Union boursière des Etats islamiques qui a abouti aux conclusions suivantes:

i. Il s'agit d'un projet important susceptible d'accroître les possibilités des pays de l'OCI. A travers ce projet, les bourses, unions de compensation et autres institutions financières islamiques connexes seront en mesure de coordonner et de normaliser leurs politiques, règles, règlements et procédures en vue de s'aligner sur ceux du reste du monde. La normalisation et l'harmonisation aideront les bourses et les marchés de capitaux réglementés de l'OCI à s'intégrer et à devenir ainsi un groupe reconnu et une force importante sur les marchés financiers internationaux.

ii. Une approche graduelle pourrait être adoptée en ce qui concerne l'union proposée entre les bourses et les chambres de compensation de l'OCI dans le secteur privé des Etas membres de l'OCI.

iii. Un comité ad hoc composé d'experts et de représentants de haut niveau des bourses et des chambres de compensation de l'OCI peut être établi, vu qu'il s'agit d'un sujet hautement technique qui requiert une connaissance et une expérience spécialisées.

iv. Le comité pourrait être chargé d'étudier le projet, de débattre du niveau de son intégrité et d'arrêter les phases de la procédure de sa mise en œuvre selon un calendrier donné. Ce comité soumettra au COMCEC un rapport détaillé sur toutes ces questions.

36. **Prend note également** du rapport du CIDC sur le même sujet dont se dégagent les conclusions suivantes:

i. Le développement des marchés de valeurs dans les Etats membres de l'OCI pourrait être facilité en harmonisant les procédés et les réglementations de ces marchés et en facilitant les transactions;

ii. Un forum pourrait permettre à ses membres d'échanger leurs expériences et leurs informations concernant les questions de réglementation et les techniques de marché;

iii. Il pourrait servir de cadre permettant de parvenir à des positions communes qui pourraient par la suite être transmises aux autorités et aux organes concernés aux niveaux national et international.

37. **Charge** SESRTCIC et le CIDC de suivre la question de près et d'étudier conjointement la possibilité de créer une Union boursière et des chambres de compensation des Etats islamiques et de présenter un rapport conjoint à ce sujet au COMCEC et à d'autres fora;

38. Concernant le rapport de la BID sur la création d'une Union des chambres de compensation, **note** que pour déterminer la viabilité de sa création, il convient de savoir:

i. si les conditions nationales, régionales et internationales actuelles se prêtent à la création d'un tel mécanisme;

ii. si les caractéristiques et les potentialités économiques des Etats membres de l'OCI d'une manière générale rendent la proposition viable, au niveau régional ou sous-régional;

iii. si les caractéristiques ou les éléments opérationnels d'un mécanisme typique de compensation sont pleinement compatibles avec les principes de la Chari'a.

IL Rapports de la BID et du CIDC sur la promotion du commerce intra-OCI : (Point 4 de l'ordre du jour)

39. **Note avec satisfaction** que le Secrétariat général de l'OCI a reçu la dixième notification officielle de ratification de F Accord-cadre du système de préférences commerciales de l'OCI, selon lequel, conformément à l'article 18, l'Accord-cadre entrera en vigueur dans trois mois;

40. **Décide** de constituer le Comité de négociations commerciales stipulé par son article 13, composé des Etats membres qui ont déjà ratifié l'Accord-cadre;

41. **Charge** le CIDC d'organiser une réunion de Groupe d'experts pour préparer le lancement du premier cycle de négociations commerciales entre les Etats membres de l'OCI, dans le cadre du système de préférences commerciales de l'OCI et sous les auspices du COMCEC;

42. **Exprime sa gratitude** au gouvernement de la République de Turquie pour avoir offert d'abriter de la réunion du comité du premier cycle de négociations afin d'entamer les négociations sur les concessions commerciales en vertu de l'Accord-cadre et **exhorte** les Etats membres qui ont déjà ratifié l'Accord-cadre à participer activement aux prochaines négociations commerciales qui s'engageront sous les auspices du COMCEC;

43. **Apprécie** les rapports soumis par la BID et le CIDC sur l'expansion du commerce intra-OCI (OIC/COMCEC/18-02-/2D1) et (OIC/COMCEC/17-01/D9);

44. **Exprime son appréciation** de la décision de la BID d'allouer en 1422H (2001/2002) 1.06 milliards de dollars EU de ses propres ressources devant servir de catalyseur pour mobiliser 940 millions de dollars EU au moyen d'un

mécanisme de financement syndiqué et d'une Mourabaha en deux étapes à des fins de financement du commerce entre les Etats membres de l'OCI/BID;

45. **Accueille favorablement** les approbations à hauteur de 1.66 milliards consenties par la BID en 1422H (2001/2002) au titre de ses quatre programmes et guichets de financement du commerce;

46. **Invite** les Etats membres à instituer des mesures de politique, telles que l'élimination des obstacles au commerce, la promotion d'arrangements bilatéraux de paiement, la ratification de l'Accord-cadre sur le Système de préférences commerciales dans les Etats membres de l'OCI, et à promouvoir le commerce direct au moyen, par exemple, de leurs politiques nationales d'importation;

47. **Exhorte** les points focaux du commerce à assumer un rôle actif dans la promotion du programme de financement du commerce de la BID et **invite** les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, de nommer, dans les meilleurs délais, des points focaux sur le commerce;

48. **Invite** en outre les Etats membres à encourager les agents nationaux agréés pour le Système de financement des exportations (SFE) à assumer un rôle plus actif en aidant la BID à promouvoir les facilités offertes en matière de financement du commerce en général, et dans celui du SFE en particulier;

49. **Exhorte** les institutions financières, y compris les compagnies d'assurance des Etats membres, à soutenir les efforts de la BID et, entre autres, à consentir des termes plus favorables aux transactions pour promouvoir le commerce direct entre ces Etats;

50. **Exprime** ses remerciements aux Etats membres qui ont activement aidé à identifier des opérations commerciales viables pour le financement par la **BID** et **exhorte** d'autres Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à appuyer fermement les efforts de la BID destinés à promouvoir le financement du commerce intra-islamique;

51. **Demande** à la BID d'envisager l'octroi d'une assistance technique pour renforcer les capacités des points focaux existants dans les Etats membres;

52. **Charge** la BID et le CIDC de continuer de suivre de près l'expansion du commerce intra-OIC et d'en faire rapport au COMCEC;

III. Rapport du Centre islamique pour le développement du commerce CIDC:
(Point 5 de l'ordre du jour)

(i) Neuvième Foire islamique : (Point 5.1 de l'ordre du jour)

53. **Apprécie** le rapport présenté par le CIDC sur l'organisation de la neuvième Foire islamique devant se tenir à Sharjah, Etat des Emirats Arabes Unis, du 21 au 26 décembre 2002, sur le thème «Libre échange et développement durable dans le monde islamique» et **exprime** ses remerciements à l'Etat des Emirats Arabes Unis qui accueillera cet important événement aussi bien qu'aux Etats membres et aux institutions qui ont manifesté leur empressement à participer à cette Foire;

54. **Invite** les autres Etats membres à participer activement à la neuvième Foire islamique;

55. **Accueille favorablement** l'offre de la République de Guinée d'abriter la dixième Foire commerciale islamique en 2004, et l'offre de la République du Sénégal d'accueillir la onzième Foire commerciale islamique en 2006 et **prend note** de l'offre de la République d'Irak d'accueillir la douzième Foire commerciale islamique en 2008;

56. **Accueille favorablement** l'offre de la République de Turquie d'abriter en 2003 la première Foire sur le tourisme qui sera organisée par le CIDC, et **se félicite également** de l'offre du Liban d'accueillir la deuxième Foire du tourisme en 2005 et de l'offre de la République d'Egypte pour 2007;

57. **Prie** le CIDC de rédiger régulièrement des rapports d'activités sur les foires commerciales islamiques et les soumettre sous un point séparé de l'ordre du jour aux sessions du COMCEC;

(ii) ***Projet de Règlements de la Foire commerciale des pays islamiques***

(Point 5.2 de l'ordre du jour)

58. **Exprime ses remerciements et son appréciation** au CIDC pour l'initiative de tenir une réunion de Groupe d'experts les 26 et 27 mars 2002 pour élaborer le projet de Règlements de la Foire commerciale des pays islamiques (TFOIC);

59. **Adopte** le projet de Règlements de la Foire commerciale des pays islamiques (OIC/COMCEC/18-02/10), **prie** le Secrétaire général de le communiquer aux Etats membres et **demande** au CIDC de mettre en œuvre ces règlements;

IV. Questions relatives aux activités de l'OMC

(Point 6 de l'ordre du jour)

60. Exprime ses remerciements et son appréciation à la BID et au CIDC pour la préparation de rapports de suivi sur les questions afférentes à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), (OIC/COMCEC/17-01/D22 et OIC/COMCEC/17-01/D12), conformément à la décision de la 14ème session du COMCEC;

61. **Encourage** les Etats membres qui souhaitent adhérer à l'OMC de prendre les mesures nécessaires pour leur adhésion.

62. S'agissant des questions relatives à l'OMC, **note** que:

i. Les Etats membres de l'OCI devraient coordonner davantage leurs efforts avec les autres pays en développement pour souligner le besoin impératif de réformes au sein du système commercial international qui seraient bénéfiques aussi bien aux pays développés qu'aux pays en développement.

ii. Le futur ordre du jour ou programme de travail de l'OMC devrait être consacré à un processus de "Révision, redressement et réforme" visant à transformer l'OMC en une organisation orientée vers le développement.

iii. L'OMC devrait prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la pleine participation de tous les pays en développement à tous les niveaux de négociations ainsi qu'une représentation équitable de tous les pays en développement, y compris les Etats membres de l'OCI, dans le cadre de son Secrétariat.

iv. Un traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement ainsi que le prévoient tous les Accords de l'OMC devrait être précisé et appliqué.

v. Les déséquilibres qui existent dans plusieurs Accords de l'OMC devraient être rectifiés, notamment ceux qui ont des incidences graves sur les politiques de développement et / ou les intérêts des exportations des pays en développement.

vi. Les Etats membres de l'OCI devraient s'attacher à créer des mécanismes efficaces de consultation entre les représentants de leurs gouvernements et de leurs secteurs privés pour déterminer les politiques communes à adopter au cours des négociations commerciales.

63. **Apprécie** les efforts déployés par la BID pour organiser des réunions consultatives en vue de permettre aux Etats membres d'avoir un échange de vues et de coordonner leurs positions sur les questions importantes examinées dans le cadre des conférences ministérielles de l'OMC et des négociations futures ainsi que pour les activités d'assistance technique de la BID axées sur le renforcement des capacités, telles que la préparation d'études sectorielles sur les accords de l'OMC, l'organisation de séminaires, d'ateliers et de cours sur les politiques de commerce et l'assistance technique spécifique au profit des Etats membres;

64. **Demande** à la BID de poursuivre son programme d'assistance technique aux Etats membres de l'OCI qui veulent adhérer à l'OMC, ainsi que son assistance à ceux qui en sont déjà membres, afin de leur assurer une participation plus active au système commercial mondial;

65. **Invite** la BID, le CIDC et les autres institutions concernées de l'OCI à poursuivre leur assistance aux Etats membres dans le cadre des négociations commerciales multilatérales futures;

66. **Exhorte** la BID et le CIDC à conjuguer et coordonner leurs efforts visant au renforcement des capacités humaines et institutionnelles des Etats membres de l'OCI en vue de faciliter leur intégration totale au système commercial multilatéral sur une base juste et équitable;

67. **Salue** la proposition faite par l'OMC au cours de la réunion sur le dialogue sur les politiques entre l'OMC et les représentants de six grandes banques régionales de développement y compris la BID qui s'est tenue au siège de l'OMC à Genève, le 3 mai 2002, à savoir que les banques régionales de développement organiseraient des dialogues sur les politiques auxquels participeraient les ministres du commerce et des finances à l'échelon régional et auxquels pourraient être également conviées l'OMC et la Banque mondiale.

68. **Estime** que la réunion de dialogue susmentionnée sur les politiques qui regroupera les ministres du commerce et de finances pourrait être convoquée en marge de la Session du COMCEC et **prie** la BID et le Bureau de Coordination du COMCEC, en coopération avec le Secrétariat général de l'OCI et autres institutions de l'OCI d'examiner la structure, la fréquence et la composition de ladite réunion ainsi que les préparatifs techniques qu'exigent une telle réunion, en tenant compte de la Déclaration ministérielle de Doha et du Programme de Doha pour le développement et de faire rapport des résultats à la prochaine réunion du Comité de suivi;

69. **Charge** la BID et le CIDC de suivre les questions relatives aux activités de l'OMC et d'en faire rapport aux réunions annuelles du COMCEC et autres fora intéressés;

V. Rapport de la CICI sur la neuvième réunion du secteur privé des Etats membres de l'OCI

(Point 7 de l'ordre du jour)

70. **Apprécie** les efforts déployés par la CICI pour consolider la coopération entre les secteurs privés des Etats members, et **prie** la CICI d'organiser les réunions de ces secteurs privés de préférence avant la tenue des sessions annuelles du COMCEC tel que stipulé par la résolution pertinente du COMCEC afin de soumettre les recommandations de ces réunions à la session du COMCEC pour suite à donner;

71. **Prend note** des préparatifs entrepris par la CICI, la Chambre de commerce et d'industrie de Sharjah et l'Union des Chambres de commerce et d'industrie des Emirats Arabes Unis en vue de la 9éme Réunion du secteur privé devant se tenir à Sharjah, Emirats Arabes Unis, du 21 au 23 septembre 2002 et **prie** les Etats membres d'encourager les représentants de leurs secteurs privés de prendre part en grand nombre à la réunion;

72. **Salue** les efforts déployés par la CICI pour initier des activités autres que les réunions du secteur privé, telles que des conférences sur l'investissement par exemple, pour servir de plateformes où les représentants du secteur privé pourraient se rencontrer et renforcer et développer leurs contacts dans le monde des affaires;

73. **Prend note** du document préparé par la CICI sur le Mécanisme de suivi pour la mise en œuvre des recommandations des réunions du secteur privé (OIC/COMCEC/18-02/D14) conformément à la recommandation 54 de la 18éme Session du Comité de suivi et **invite** les Etats membres et les institutions à formuler leurs vues et commenaires à la CICI avant le 15 décembre 2002 afin de finaliser le mécanisme;

74. **Prend note** que la CICI organisera le 1er Forum du secteur privé sur le tourisme en Arabie Saoudite en 2003 et au Mali en 2004, que la 10éme réunion du

secteur privé se tiendra en République islamique d'Iran en 2003 et que la 13éme réunion du secteur privé aura lieu au Sénégal en 2006;

75. **Apprécie** les généreuses donations consenties par le Serviteur des deux saintes mosquées et par Son Altesse royale Sultan Bin Abdul Aziz, deuxième vice premier ministre du Royaume d'Arabie Saoudite, à la CICI pour lui permettre de renforcer ses activités;

76. **Salue** l'offre de la République islamique d'Iran d'accueillir une réunion de Groupe d'experts sur le marché commun islamique en décembre 2003;

VI. Echange de vues sur le thème « Investissements du secteur privé dans les Etats membres et rôle de la BID »
(Point 8 de l'ordre du jour)

77. **Exprime** son appréciation au CIDC et au COMCEC, pour la préparation et la présentation du rapport et des recommandations de l'Atelier sur les "Investissements du secteur privé dans les Etats membres et rôle de la BID" (OIC/COMCEC-IDB/PSI-02/REP), accueillie par le gouvernement de la République de Turquie, et organisée par la BID en collaboration avec l'Organisation de planification d'Etat de Turquie et **exprime** son appréciation des documents présentés par les Etats membres, le CIDC, le SESRTCIC, la BID, la CICI, l'UIT et autres organisations internationales, notamment l'ITFC - Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, l'Organisation de coopération économique (OCE), la CNUCED, la Banque de développement industriel de Turquie (TSKB) et l'OCDE sur les divers aspects de la question;

78. **Prend note** avec appréciation des recommandations contenues dans le rapport de l'Atelier et qui figurent en annexe;

VII. Rapport du Comité de session :
(Point 10 de l'ordre du jour)

79. Prend note du rapport du Comité de session sur les activités des institutions subsidiaires et affiliées de l'OCI (OIC/COMCEC/SC-02/REP) tenue lors de la dix-huitième Session du COMCEC et des recommandations y relatives;

80. **Note** que les organes subsidiaires et les institutions affiliées de l'OCI engagés dans des activités sous l'égide du COMCEC ont pris des mesures concrètes visant à une coopération accrue et à une coordination systématique entre eux en vue d'améliorer leurs méthodes d'échange des informations, entre eux et avec les Etats membres, pour éviter tout double emploi avec d'autres institutions de l'OCI;

81. **Renouvelle son appel** aux Etats membres pour qu"ils prennent les mesures nécessaires en vue d'une plus grande participation aux activités des organes subsidiaires et affiliés ainsi qu'à celles des institutions spécialisées de TOIC;

VIII. Date de la dix-neuvième Session du COMCEC
(Point 11 de l'ordre du jour)

82. Décide que la dix-neuvième Session du COMCEC se tienne du 20 au 23 octobre 2003, et que la dix-neuvième Réunion du Comité de suivi se tienne les 12 au 14 mai 2003, respectivement, à Istanbul;

83. **Décide** que le thème de l'échange de vues prévu à la dix-neuvième Session du COMCEC soit «Impact du commerce électronique et de l'utilisation de la technologie de l'information sur la promotion et le développement du commerce intra-OCI avec référence spéciale aux Etats membres» et **demande** au SESRTC1C, au C1DC et à l'IUT d'organiser, en collaboration avec les institutions concernées de l'OCI, notamment la BID et la CICI et autres organisations internationales, un atelier sur la question avant la dix-neuvième session du COMCEC et d'en faire rapport à cette dernière;

84. **Se félicite** de l'offre de la République tunisienne d'accueillir l'atelier sur le thème « Impact du commerce électronique et de l'utilisation de la technologie de l'information sur la promotion et le développement du commerce intra-OCI» en collaboration avec le SESRTCIC, le CIDC, l'IUT et les autres institutions concernées de l'OCI;

85. **Invite** les Etats membres à communiquer au Secrétariat général de l'OCI, avant la dix-neuvième Session du COMCEC, les rapports nationaux sur leurs expériences concernant le thème de l'échange de vues;

86. **Demande** au Comité de suivi d'établir au cours de sa dix-neuvième réunion le projet d'ordre du jour de la dix-neuvième Session du COMCEC et de recommander d'autres thèmes éventuels d'échange de vue en prévision des futures sessions du COMCEC;

87. **Demande** au Secrétariat Général de l'OCI de communiquer aux Etats membres les dates de la dix-neuvième session du COMCEC et de la dix-neuvième Réunion du Comité de suivi.

RÉSOLUTION (2)
SUR LES QUESTIONS RELATIVES À L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DE CERTAINS PAYS

(Istanbul, 22-25 octobre 2002)

Original : Anglais

RÉSOLUTION (2)
SUR LES QUESTIONS RELATIVES À L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DE CERTAINS PAYS

(Istanbul, 22 - 25 octobre 2002)

La dix-huitième Session du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence islamique (COMCEC), réunie du 22 au 25 octobre 2002, à Istanbul,

A. Assistance économique en faveur de l'Etat de Palestine

Rappelant les résolutions adoptées par les Sommets de l'OCI en faveur du peuple palestinien;

Rappelant en outre les résolutions précédentes adoptées par le Comité Permanent à ses réunions ministérielles et aux réunions d'autres comités;

Rappelant également les résolutions de la 29éme Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères en faveur de l'Etat de Palestine;

Dénonçant les agressions israéliennes continues contre le peuple palestinien et l'occupation de régions palestiniennes en violation des résolutions de la légalité internationale et des accords signés et reconnus internationalement, demandant l'arrêt de toutes les formes d'agression et de violation des lieux sacrés islamiques et chrétiens et exigeant le retrait immédiat des forces d'occupation israéliennes de tous les territoires palestiniens ainsi que l'arrêt des agressions contre le peuple palestinien;

Notant avec grand intérêt le rôle que joue l'Autorité nationale palestinienne dans toutes ses villes, villages et camps, y compris Jérusalem-Est, en vue d'améliorer les conditions de vie du peuple palestinien et de redresser l'économie nationale ;

1. **Note** avec une profonde appréciation l'assistance accordée par certains Etats membres et par les organes concernés de l'OCI.

2. **Salue** les efforts déployés par l'Autorité nationale palestinienne dans les régions palestiniennes autonomes et dans ses camps afin de reconstruire ce qui a été détruit suite à l'occupation israélienne, ainsi que la résistance palestinienne face à l'agression israélienne, et **exhorte** les Etats membres et -les autres parties concernées à déployer davantage d'efforts et à fournir une assistance accrue pour bâtir une économie nationale et la consolider.

3. **Exprime** sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres au peuple palestinien pour qu'il puisse bâtir son économie nationale et **appelle** les Etats membres et les organes concernés de l'OCI à accélérer l'octroi de l'assistance nécessaire et convenue pour aider l'Autorité nationale palestinienne et le peuple palestinien à bâtir leur économie nationale et à consolider ses institutions nationales, notamment suite à la destruction totale de l'infrastructure par les forces d'occupation israéliennes.

4. **Réaffirme** les précédentes résolutions visant à accorder toute forme de soutien, d'assistance, et d'appui sur le plan économique, technique, matériel et moral pour soutenir le peuple palestinien et l'Autorité nationale palestinienne, tout en accordant une priorité aux produits palestiniens en matière d'exemption de taxes et de tarifs douaniers.

5. **Invite** les hommes d'affaires et les investisseurs des Etats membres à contribuer à la mise en œuvre de projets économiques, industriels et agricoles et de logement en Palestine, dans les régions palestiniennes autonomes, en vue d'édifier l'économie nationale palestinienne et de permettre à 1''Autorité nationale palestinienne et ses institutions nationales à mettre en œuvre leurs programmes de développement durant la prochaine période dans les divers domaines économique, social et de la santé.

6. **Appelle** les Etats membres de l'OCI à assurer des offres d'emploi à la main-d'œuvre palestinienne, compte tenu des conditions difficiles imposées par les forces d'occupation israélienne de sorte à améliorer la situation socio-économique du peuple palestinien et de mettre fin au chômage.

7. **Exhorte** également les Etats membres à conclure des accords bilatéraux avec l'OLP et son Autorité nationale, dans les domaines économique, commercial et social, en vue d'améliorer la situation économique et sociale du peuple palestinien.

8. **Invite** l'ensemble des Etats membres et des institutions affiliées de l'OCI à octroyer une aide urgente dans le but de créer une économie nationale palestinienne solide et indépendante.

9. **Prie** le Secrétaire Général de l'OCI à poursuivre ses efforts en vue de la mise en oeuvre des précédentes résolutions concernant l'assistance à l'Etat de Palestine et de présenter un rapport d'activités à la prochaine session du COMCEC à cet effet.

B. Assistance en faveur du Liban

Considérant la poursuite de l'occupation par Israël des territoires libanais et de positions sur les frontières libanaises et le refus d'Israël de se retirer de tous ces territoires jusqu'aux frontières internationales reconnues, conformément aux résolutions 425 de 1978, en sus de son agression continue contre le Liban et sa violation de la souveraineté libanaise sur terre, en mer, et dans les airs ;

Insistant sur le droit du Liban à des compensations pour les pertes humaines et les dégâts matériels et économiques considérables subis en raison des agressions israéliennes répétées contre les citoyens et les infrastructures, lesquelles ont occasionné de grosses pertes en vies humaines et en biens, et se sont répercutés sur la conjoncture économique et sociale au Liban ;

Consciente du besoin pressant du Liban d'un financement pour le processus de reconstruction, de son infrastructure et le développement de ses secteurs économiques ;

Préoccupée par la menace israélienne de lancer une guerre contre le Liban s'il exécute le projet de pompage d'eau du fleuve El Wazzani au sud Liban vers certains villages libanais, pour satisfaire leur besoin vital, humain et essentiel de cette eau, d'une manière juste et équitable ;

Tenant compte que le Liban ne fait qu'exercer son droit naturel en exploitant les eaux qui prennent source et traversent ses territoires, conformément au droit international et sans dévier le cours du fleuve ou porter préjudice à Israël ;

Exprimant son appréciation des efforts déployés par le gouvernement libanais aux fins de rétablir la sécurité et la stabilité, d'exercer son autorité, de reconstruire et de satisfaire les besoins des citoyens libanais vivant dans la région occupée par Israël, qui sont confrontés à de pénibles difficultés ;

1. **Condamne vigoureusement** Israël pour la poursuite de son occupation de territoires libanais, y compris les fermes de Chabaa, et de positions sur les frontières libanaises et **condamne** les agressions israéliennes continues sur le territoire libanais et contre son peuple ;

2. **Dénonce** les menaces israéliennes de lancer des opérations militaires contre le Liban, notamment les menaces récemment proférées concernant le projet de pompage d'une partie des eaux du Wazzani au sud Liban vers certains villages libanais pour répondre à leur besoin vital, humain et essentiel en eau ;

3. **Affirme** le droit légitime du Liban à exploiter les eaux qui prennent source et traversent ses territoires, conformément à ses droits inaliénables et au droit international, pour satisfaire les besoins en eau potable, en eaux d'irrigation ou en eau destinée au développement et tient Israël responsable de toute agression lancée contre le Liban visant à l'empêcher d'exploiter ses eaux ;

4. **Apprécie** vivement l'aide apportée au Liban par certains Etats membres et organismes concernés de l'OCI ;

5. **Réaffirme** ses précédentes résolutions sur la nécessité d'accorder au Liban une aide financière et humanitaire et diverses formes d'aide au développement compte tenu de ses besoins dans les domaines économiques, techniques et de formation et **appelle à nouveau** les Etats membres de l'OCI et l'ensemble des organisations internationales et régionales à agir efficacement et rapidement pour contribuer à la réparation des dégâts causés par l'occupation israélienne et à répondre positivement à la convocation d'une conférence des Etats donateurs à cet effet ;

6. **Invite** le Secrétaire général à suivre la question et à en faire rapport à la prochaine Session du COMCEC.

C. Assistance économique en faveur de la République d'Albanie

Rappelant les résolutions pertinentes de la 9éme session de la Conférence islamique au Sommet, de la 29éme session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 17éme Session du COMCEC ;

1. **Exprime** sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres et organes concernés de l'OCI.

2. **Exprime** son ferme appui au peuple albanais confronté à de grandes difficultés économiques majeures dans la phase actuelle de sa transition vers l'économie de marché.

3. **Exhorte** les Etats membres de l'OCI, les institutions islamiques et les organisations internationales à accorder une assistance économique généreuse au gouvernement albanais afin qu'il puisse exécuter avec succès son programme de développement.

4. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

D. Assistance économique en faveur de l'Ouganda

Rappelant les résolutions pertinentes de la 9éme session de la Conférence islamique au Sommet, de la 29éme session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 17éme Session du COMCEC ;

1. **Invite** les Etats membres, les institutions islamiques et les Organisations internationales à apporter d'urgence leur aide financière et économique à l'Ouganda afin de permettre à ce pays de faire face au problème des réfugiés et à leurs autres **conséquences,** et de réaliser ses programmes économiques, sociaux et culturels.

2. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de cette question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

E. Assistance économique en faveur de l'Etat islamique d'Afghanistan

Rappelant les résolutions pertinentes de la 9éme session de la Conférence islamique au Sommet, de la 29éme session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 17éme Session du COMCEC ;

Rappelant en outre le communiqué final de la 9éme session extraordinaire de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères tenue à Doha, Qatar, le 10 octobre 2001 ;

Notant la situation extrêmement grave qui prévaut dans l'Etat islamique d'Afghanistan ;

1. **Reconnaît** que l'Afghanistan était au bord d'une terrible tragédie et que cette catastrophe humanitaire exige immédiatement des mesures de secours d'urgence.

2. **Exhorte** les Etats membres et les institutions islamiques à accorder une assistance urgente et substantielle au peuple afghan.

3. **Rend hommage** aux Etats membres qui ont déjà fourni une assistance au peuple afghan.

4. **Exprime sa profonde appréciation** concernant la création d'un Fonds d'assistance pour le peuple afghan par la 9éme session extraordinaire de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères. Ce Fonds devrait être créé dans les meilleurs délais.

5. **Exprime sa gratitude et son appréciation** aux Etats membres de l'OCI pour leur généreuse contribution au Fonds nouvellement créé au profit des réfugiés afghans pour leur retour des pays avoisinants et d'autres pays vers leurs propres pays.

6- **Prie** le Secrétaire général de suivre cette question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

F. Assistance économique en faveur de la République de Somalie

Rappelant les résolutions pertinentes de la 9éme session de la Conférence islamique au Sommet, de la 29éme session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 17éme Session du COMCEC ;

1. **Exprime** sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres et Organes concernés de l'OCI.

2. **Lance un appel** aux Etats membres de l'OCI afin qu'ils consentent d'urgence une assistance matérielle et autre à la Somalie.

3. **Rend hommage** aux Etats membres qui accordent déjà leur assistance au peuple Somalien.

4. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

G. Assistance économique en faveur de la République de Kyrgyz

Rappelant les résolutions pertinentes de la 9éme session de la Conférence islamique au Sommet, de la 29éme session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 17éme Session du COMCEC ;

Exprimant sa compréhension quant à la situation prévalant en République de Kyrghyz suite à son accession à 1"indépendance et à la souveraineté :

Considérant les difficultés économiques que connaît le pays au cours de cette période de transition vers l'économie de marché :

1. **Exprime** sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres et organes concernés de l'OCI.

2. **Lance un appel** à tous les Etats membres et à toutes les institutions financières islamiques, pour qu'ils accordent une assistance généreuse à la République Kyrgyz et l'aider à faire face aux difficultés économiques auxquelles elle est confrontée et ce. soit au plan bilatéral, soit à travers les Organisations multilatérales ou autres organisations régionales afin de lui permettre d'exécuter ses programmes économiques.

3. **Appelle** la Banque islamique de développement à accroître son assistance financière et technique à la République de Kyrgyz.

4. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de cette question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

H. Assistance économique en faveur de la République d'Azerbaïdjan

Rappelant les résolutions adoptées par la Conférence islamique au Sommet et par la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères, et **exprimant** leur appui et leur assistance à la République d'Azerbaïdjan ;

Rappelant les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies ;

1. **Condamne** fermement les agressions continues de la République d'Arménie contre la République d'Azerbaïdjan dont le résultat était l'occupation du cinquième de ses territoires, et près d'un million de réfugiés et de déplacés Azéris.

2. **Réaffirme** son appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République d'Azerbaïdjan et exprime l'entière solidarité des Etats membres de l'OCI avec le gouvernement et le peuple d'Azerbaïdjan en cette période grave et très critique de son histoire.

3. **Reconnaît** la nécessité de faire preuve en termes plus concrets de la solidarité des Etats membres de l'OCI avec le gouvernement et le peuple d'Azerbaïdjan.

4. **Accueille favorablement** et **apprécie** l'assistance accordée par les Etats membres et organes afférents de l'OCI, les institutions de l'ONU et les organisations internationales.

5. **Lance un appel** aux Etats membres et aux institutions islamiques afin d'accorder au gouvernement d'Azerbaïdjan l'assistance économique et humanitaire urgents afin d'alléger la souffrance du peuple azéri.

6. **Prie instamment** les organisations internationales de poursuivre l'octroi d'une assistance humanitaire et économique à la République d'Azerbaïdjan.

7. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

I. Assistance économique en faveur de la Bosnie-Herzégovine

Guidée par les principes et objectifs de la Charte de l'Organisation de la Conférence Islamique qui mettent l'accent sur les objectifs et la destinée communs des peuples de la Oummah ainsi que leur engagement à consolider la paix et la sécurité internationales ;

Rappelant les précédentes résolutions adoptées par l'OCI. exprimant rentière solidarité de ses Membres avec le Gouvernement et le peuple de la Bosnie Herzégovine ;

Tenant compte en outre des résolutions adoptées par les sessions extraordinaires de la Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères relatives à la situation en Bosnie Herzégovine tenues à Istanbul et à Djeddah, par les Réunions Ministérielles extraordinaires tenues à Islamabad et par les 21^{éme} à 28^{éme} Conférences islamiques des Ministres des Affaires étrangères, par la 9^{éme} Session de-là Conférence islamique au sommet et par la 17^{éme} Session du COMCEC ;

Exprimant son appréciation concernant les travaux du Groupe de mobilisation de l'assistance pour la Bosnie-Herzégovine, créé en 1995 au cours de la réunion de Kuala Lumpur du Groupe de contact des ministres des affaires étrangères et de la défense de l'OCI pour assurer une assistance humanitaire et économique en vue de projets concrets de réhabilitation et de reconstruction en Bosnie-Herzégovine :

1. **Exprime sa profonde appréciation** de l'assistance accordée par les Etats membres et les organes concernés de l'OCI, et **souligne** l'importance de la poursuite des activités menées par le Groupe de mobilisation d'assistance de l'OCI au profit de la Bosnie et **prend acte avec appréciation** du programme spécial de la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie pour l'assistance au secteur privé en Bosnie-Herzégovine.

2. **Salue** les contributions des Etats membres de l'OCI lors de la Conférence de donateur pour la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine, tenue à Bruxelles en avril 1996 et encourage les Etats membres de l'OCI du continuer ses efforts de contribution financière pour le retour définitif des réfugiés adopter lors de la Conférence de l'OCI, tenue à Doha en mais 2001 et exprime son apréciation des efforts déployés par le Comité OIC pour la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine.

3. **Appelle** les Etats membres, les institutions islamiques et autres donateurs à consentir de généreuses donations ainsi qu'une assistance financière pour une rapide mise en œuvrer du programme de la BID visant à l'octroi d'une assistance humanitaire en faveur du Gouvernement et du peuple de la Bosnie-Herzégovine pour la reconstruction du pays.

4. **Exprime son appréciation** de l'assistance accordée par les Etats membres de l'OCI et des efforts louables des organes islamiques et autres institutions humanitaires internationales qui accordent leur secours et leur aide aux victimes de l'agression en Bosnie-Herzégovine.

5. **Exhorte** la Communauté internationale à prendre des mesures efficaces pour la réhabilitation et la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine.

6. **Exige** catégoriquement que la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la Bosnie-Herzégovine soient préservées et protégées à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et appuie les efforts du Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine de continuer d'œuvrer sur cette base solide pour une solution juste et durable afin de rétablir la confiance chez ses peuples de sorte qu'ils puissent continuer à vivre dans leur société multiethnique, multiculturelle et multireligieuse.

7. **Demande** aux Etats membres de l'OCI qui sont aussi membres du Conseil de la paix en Bosnie-Herzégovine et du Comité de coordination qui lui est affilié, de

consacrer la part la plus importante de l'assistance internationale pour la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine, et particulièrement aux régions peuplées par les musulmans bosniaques.

8. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et de Elire rapport à la prochaine session du COMCEC.

J. Assistance en faveur de la République de Guinée

Rappelant les résolutions pertinentes de la 9éme session de la Conférence islamique au Sommet, de la 29éme session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 17éme Session du COMCEC ;

Considérant le rôle joué par la République de Guinée dans le cadre de l'Organisation de la Conférence Islamique pour l'instauration de la paix et le retour à la stabilité dans certains Etats membres ;

Considérant que la présence massive en Guinée de réfugiés en provenance du Libéria et de la Sierra Leone constitue un poids insupportable pour l'économie de la République de Guinée ;

Profondément préoccupée par les agressions repétées dont est victime la République de Guinée le long de ses frontières avec la Sierra Leone et le Libéria et qui ont causé de nombreuses pertes en vies humaines, d'importants dégâts matériels et de considérables déplacements de populations à l'intérieur même de la Guinée ;

Considérant la Déclaration en date du 13 septembre 2000 du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies condamnant ces agressions ;

Considérant le Communiqué final en date de 13 septembre 2000 de la réunion de coordination des Ministres des Affaires Etrangères des Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique condamnant ces agressions et exprimant sa solidarité avec la République de Guinée;

Considérant la nécessité pour la République de Guinée de reconstruire le pays, d'assurer la survie des populations déplacées et le retour des réfugiés dans leurs pays respectifs;

Prenant note avec satisfaction qu'une mission conjointe OCI/BID a visité les zones affectées par les attaques des rebelles en vue d'évaluer les dommages et destructions résultant de ces attaques et préparer un programme de reconstruction.

1. **Exprime** son soutien et sa solidarité au peuple et au gouvernement guinéens.

2. **Invite** la communauté internationale et les Etats membres de l'OCI à fournir une assistance financière et matérielle substantielle à la République de Guinée pour lui permettre de faire face à la situation difficile créée par les agressions contre la République de Guinée et la présence sur son territoire de centaines de milliers de réfugiés.

3. **Lance un appel** à la Banque Islamique de Développement pour accroitre son assistance sous forme de subvention ou de prêts à des conditions favorables à la République de Guinée pour lui permettre de réaliser les infrastructures sociales nécessaires au profit des populations déplacées et des réfugiés et de réduire la dégradation de l'environnement résultant de cette présence humaine massive.

4. **Prie** le Secrétaire Général d'assurer le suivi de la question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

K. Assistance en faveur de la République de Sierra Leone

Rappelant les résolutions pertinentes de la 9éme session de la Conférence islamique au Sommet, de la 29éme session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 17éme Session du COMCEC;

1. **Lance un appel** aux Etats membres de l'OCI et aux institutions islamiques dont le Sierra Leone a toujours été un membre actif pour qu'ils apportent d'urgence une aide financière et matérielle substantielle à ce pays dont la population a subi les actes de violence les plus barbares et qui a été ravagé par la guerre afin de reconstruire son infrastructure et de permettre à sa population d'entreprendre le processus de réhabilitation, de reconstruction et de réinsertion des 1.5 million de personnes environ rentrées dans leurs foyers ou encore déplacées.

2. **Demande** au Secrétaire général d'user de ses bons offices pour accélérer le processus approuvé en vue de la réalisation des projets déjà identifiés pour la Sierra Leone.

3. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de cette résolution et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

L. Assistance en faveur du peuple cachemiri

Notant que le peuple cachemiri continue à subir de graves atrocités et une sévère répression qui ont augmenté en intensité durant les fausses élections tenues au Cachemire sous domination indienne et la situation économique précaire qui en a résulté;

1. **Reconnaît** le besoin d'une assistance économique immédiate pour alléger les souffrances des cachemiri innocents déplacés,

2. **Invite** tous les Etats membres et les institutions islamiques à consentir une assistance immédiate.

3. **Invite également** tous les Etats membres de l'OCI et les institutions islamiques à accorder des bourses aux étudiants cachemiri dans les différentes universités et institutions éducatives des pays de l'OCI.

4. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

M. Assistance économique en faveur de la République du Yémen

Rappelant les résolutions pertinentes de la 9éme session de la Conférence islamique au Sommet, de la 29éme session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 17éme Session du COMCEC;

Tenant compte des difficultés économiques que rencontre la République du Yémen suite à la réunification du Yémen, aux pertes énormes causées par la tentative de sécession avortée en juin 1994, et aux inondations dévastatrices qui ont ravagé la République du Yémen en 1996;

Se **félicitant** des efforts fournis par le gouvernement yéménite et des succès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme global de réformes administrative et financière;

Tenant compte par ailleurs des lourdes responsabilités qui incombent au gouvernement yéménite en matière d'accueil des réfugiés en provenance des pays africains voisins;

Rappelant que le Yémen est l'un des pays les moins développés;

1. **Exprime** son appréciation pour les efforts déployés par le Gouvernement Yéménite en vue de surmonter les difficultés économiques qu'il connaît et de mettre en oeuvre sa politique de réforme administrative et économique globales ainsi que pour les succès réalisés dans ce contexte.

2. **Exprime également** son appréciation pour l'assistance apportée par certains Etats membres et par les organes compétents de l'Organisation de la Conférence islamique.

3. **Réitère son appel** aux Etats membres et à toutes les organisations régionales et internationales pour qu'ils apportent toute forme d'assistance économique nécessaire au Gouvernement Yéménite dans le but de soutenir ses efforts visant à la mise en oeuvre d'un programme de réforme administrative et économique globale et pour alléger les effets des inondations qui ont dévasté le Yémen et alléger les lourdes charges qui ont résulté de l'accueil d'un grand nombre de réfugiés des pays africains avoisinants.

4. **Prie** le Secrétariat général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

N. Assistance en faveur du Tadjikistan

Rappelant les résolutions pertinentes de la 9éme session de la Conférence islamique au Sommet, de la 29éme session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 17éme Session du COMCEC;

Tenant compte des principes et objectifs de la Charte de l'Organisation de la Conférence islamique et de l'engagement des pays membres à consolider la paix et la sécurité internationales;

Profondément préoccupée par la situation critique dans laquelle se trouve le Tadjikistan après six ans d'une guerre civile dévastatrice qui a entrainé des milliers de morts, de blessés et de personnes déplacées et a gravement endommagé ses infrastructures économiques et sociales;

Notant que le retour de près de 200.000 réfugiés tajiks à leur patrie nécessite une assistance financière et technique;

Rappelant que le rapport du Programme alimentaire mondiale estime que 25 pour cent de la population du Tadjikistan souffre d'un besoin urgent d'assistance alimentaire;

Notant avec préoccupation la propagation alarmante de maladies contagieuses telles que la tuberculose et la diarrhée qui frappent surtout les nourrissons, les enfants et les femmes;

1. **Exprime sa profonde appréciation** de l'assistance fournie par quelques Etats membres.

2. **Lance un appel** à tous les Etats membres ainsi qu'aux institutions financières islamiques pour apporter leurs généreuses contributions au processus en cours pour permettre de surmonter les difficultés économiques auxquelles est confronté le Tadjikistan, et d'aider ce pays à réaliser ses programmes de réhabilitation, et ce, soit sur une base bilatérale ou multilatérale, soit par le biais d'organisations régionales.

3- **Exhorte** la Banque Islamique de Développement à accroître son assistance financière et technique au Tadjikistan.

4. **Prie** le Secrétaire général de suivre de près la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

O. Assistance économique en faveur de la Guinée Bissau

Rappelant les résolutions pertinentes de la 9éme session de la Conférence islamique au Sommet, de la 29éme session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 17éme Session du COMCEC;

Prenant note des récents troubles politiques et sociaux survenus en Guinée Bissau et de leurs conséquences sur les activités économiques du pays notamment les récoltes agricoles, et la commercialisation des produits d'exportation, sans compter le déplacement massif des populations et la destruction physique des infrastructures socio-économiques de base, à savoir les écoles, dispensaires, hopitaux, marchés, quartiers résidentiels, etc.;

1. **Exhorte** les États membres et la communauté internationale à apporter à la Guinée Bissau une aide d'urgence pour faciliter la réinsertion de ses populations dans la vie active.

2. **Lance** un appel aux Etats membres et aux institutions de l'OCI à participer au financement du programme de réhabilitation et de réforme économique de la Guinée Bissau.

3. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de cette résolution et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

P. Assistance économique en faveur des Etats membres victimes de la sécheresse et de catastrophes naturelles

Rappelant les résolutions pertinentes de la 9éme session de la Conférence islamique au Sommet, de la 29éme session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 17éme Session du COMCEC;

Notant avec préoccupation la grave situation découlant de la sécheresse, des catastrophes naturelles et leurs effets néfastes sur les conditions socio-économiques, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, des infrastructures économiques et sociales et des services publics;

Ayant pris note avec satisfaction des efforts de certains Etats membres et de la Banque islamique de Développement qui ont offert et continuent d'offrir une assistance technique et financière et une aide alimentaire aux Etats membres victimes de la sécheresse et des catastrophes naturelles;

Pleinement consciente du fait que les Etats membres sinistrés, qui font partie des pays les moins avancés, ne peuvent supporter individuellement le lardeau de plus en plus lourd des campagnes de lutte contre la sécheresse et la désertification et de la mise à exécution de grands projets connexes;

1. **Exprime** sa gratitude aux Etats membres qui ont apporté et continuent d'apporter leur assistance, ainsi qu'une aide alimentaire aux Etats membres victimes de la sécheresse et des calamités naturelles.

2. **Exprime également** sa gratitude à la BID pour son soutien continu aux Etats membres affectés par la sécheresse et les calamités naturelles et encourage celle-ci à continuer son assistance dans ce domaine.

3. **Lance un appel** à la communauté internationale pour qu'elle apporte son aide aux Etats membres victimes de la sécheresse et des calamités naturelles.

4. **Appelle** les Etats membres et les institutions de l'OCI à accorder une assistance d'urgence aux pays de l'OCI membres de l'autorité inter-gouvernementale pour le développement et la lutte contre la sécheresse (IGADD) et du comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) en vue de leur permettre de surmonter la situation difficile qui les menace depuis longtemps.

5. **Prend note avec appréciation** de la réunion des Pays Donateurs ainsi que des institutions de financement nationales et régionales organisée par le Koweit au siège de la BID en juin 1998 en vue d'examiner les mécanismes appropriés pour le financement de nouveaux programmes.

6. Se **félicite** de la contribution de 30 millions de dollars US faite par l'Etat du Koweit sous forme de prêts offrant des conditions avantageuses aux fins du développement ainsi que des 20 millions de dollars US octroyés par la Banque islamique de développement (BID) pour le nouveau programme.

7. **Prend note également avec appréciation** que le Royaume d'Arabie Saoudite a entrepris la mise en oeuvre de son nouveau programme concernant la lutte contre la sécheresse et la désertification dans les pays du Sahel africain.

8. Exprime également son appréciation à la Grande Jamahiriah populaire arabe socialiste Lybienne pour le soutien et l'assistance octroyés aux Etats islamiques,

dans le but d'améliorer leur infrastructure, d'alléger les effets de la pauvreté, de la sécheresse et des catastrophes naturelles et d'améliorer les conditions sociales, culturelles et sanitaires, par le biais de donations, de crédits à des conditions de faveur et d'aides en nature.

9. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

Q. Assistance aux pays du Sahel africain affectés par la désertification, la sécheresse et l'invasion des criquets pèlerins

Ayant pris connaissance de la résolution N°27/7-IS de la 7éme Conférence islamique au Sommet sur la solidarité islamique avec les peuples du Sahel;

Tenant compte de l'urgence de l'exécution du programme OCI/CILSS/BID en faveur du Sahel, qui serait compromis s'il n'était pas exécuté dans les meilleurs délais;

Rappelant les résolutions pertinentes de la 9éme session de la Conférence islamique au Sommet, de la 29éme session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 17éme Session du COMCEC;

1. **Exprime** sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres et les organes concernés de l'OCI.

2. **Lance un appel** aux Etats membres et aux institutions islamiques, pour une aide spéciale d'urgence, afin de faire face au déficit céréalier dans les pays du CILSS, suite à la faible pluviométrie.

3. **Exprime son appréciation** au Secrétariat général de l'OCI, au CILSS et à la BID pour les efforts fournis en vue de préparer et de finaliser le programme OCI/CILSS/BID en faveur du Sahel.

4. **Réaffirme** la nécessité d'accorder la priorité à la mise en oeuvre rapide du programme spécial OIC/CILSS/BID en faveur du Sahel.

5. **Lance un appel** pressant aux Etats membres pour qu'ils contribuent généreusement et de manière substantielle au financement du programme OCI/CILSS/BID en faveur des populations sahéliennes, afin de manifester concrètement la solidarité du monde islamique avec ces populations, atténuer leurs souffrances et contibuer à assurer un développement durable de la région du Sahel.

6. **Note avec satisfaction** la tenue en juin 1998 de la réunion des pays donateurs et des institutions de financement nationales et régionales à l'invitation de l'État du Koweït pour examiner les mécanismes appropriés pour financer le nouveau programme.

7. Salue la contribution de 30 millions de dollars consentie par le Koweit, à titre de crédits à des conditions de faveur, et la contribution de 20 millions de dollars consentie par la Banque islamique de développement en faveur du nouveau programme.

8. **Note également** avec appréciation que l'Arabie Saoudite a entamé la mise en œuvre de la troisième phase de son programme de lutte contre la sécheresse et la désertification en faveur des pays du Sahel africain.

9. **Prie instamment** les États membres à annoncer leurs contributions en faveur du nouveau programme des pays africains du Sahel.

10. **Prie** le Secrétariat général de l'OCI d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

R. Assistance économique en faveur de la République du Mozambique

Rappelant les résolutions pertinentes de la 9éme session de la Conférence islamique au Sommet, de la 29éme session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 17éme Session du COMCEC;

1. **Exprime** sa profonde appréciation de l'assistance accordée par les Etats Membres de l'OIC aux victimes des inondations au Mozambique.

2. **Appelle** la Banque islamique de développement, toutes les institutions islamiques et la communauté internationale en général à accorder leur appui matériel et financier afin d'assurer la reconstruction de l'infrastructure socio-économique et la réhabilitation des populations sinistrées du Mozambique.

3. **Souligne** la nécessité de promouvoir et d'encourager le rôle du secteur privé particulièrement dans le cadre du développement des petites et moyennes entreprises.

4. **Exhorte** les pays industrialisés à annuler la dette extérieure du Mozambique compte tenu des conditions socio-économiques critiques qu'il connait actuellement.

5. **Exhorte** la communauté internationale à renforcer son assistance aux programmes de déminage, compte tenu des graves conséquences des inondations à cet égard.

6. **Exhorte** la communauté internationale à accorder son assistance en vue de la création de mécanismes nationaux, sous-régionaux, régionaux, régionaux et internationaux de prévention, d'intervention et de gestion face aux catastrophes naturelles y compris des systèmes d'alerte avancée.

7. **Salue** les efforts des pays de la SADC face aux effets dévastateurs des inondations et exprime ses remerciements à la communauté internationale pour l'appui, la solidarité et l'assistance humanitaire qu'elle accorde au Mozambique.

8. **Appelle** tous les Etats Membres à poursuivre leur appui à la mise en oeuvre du programme de reconstruction du Mozambique.

9. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de cette question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

S. **Assistance économique à la République du Soudan**

Rappelant les résolutions précédentes de la Conférence islamique au Sommet, des sessions de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères et du COMCEC concernant l'assistance en faveur du Soudan,

1. **Exprime** sa profonde préoccupation concernant les souffrances endurées par le Soudan du fait de la guerre destructrice qui y sévit et de son escalade malgré l'appel de ce pays à la paix, et concernant l'afflux de réfugiés suite à la guerre, aux catastrophes naturelles, à la sécheresse, à la désertification et aux inondations;

2. **Lance un appel** à la Banque islamique de développement, aux institutions pertinentes de l'OCI et aux Etats membres pour qu'ils consentent une assistance d'urgence pour éliminer les effets de la guerre sur l'infrastructure socio-économique de ce pays.

3. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de cette question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

RESOLUTION DE LA TROISIEME CONFERENCE ISLAMIQUE DES MINISTRES DU TOURISME ET DÉCLARATION DE RYADH

RESOLUTION
SUR
LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME

La 3éme Conférence islamique des Ministres du Tourisme des Etats Membres de l'OCI, tenue du 1 au 3 chabane 1423 H (7-9 octobre 2002), à Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite,

Rappelant la résolution sur le Tourisme, adoptée par la 1ère Conférence islamique des Ministres du Tourisme tenue à Ispahan, République islamique d'Iran, les 3 et 4 octobre 2000 ;

Rappelant également la résolution sur le Développement du Tourisme adoptée par la 2éme Conférence islamique des Ministres du Tourisme, tenue les 25 et 26 Rajab 1422 H (12-13 octobre 2001) à Kuala Lumpur, en Malaisie ;

Rappelant la résolution n° 28/9-E (IS) adoptée par la 9e Conférence islamique au Sommet tenue à Doha, Qatar, les 12 et 13 novembre 2000 ;

Rappelant en outre la résolution n° 31/29-E adoptée par la 29éme Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères, tenue à Khartoum, au Soudan, du 25 au 27 juin 2002 ;

Reconnaissant que le tourisme joue un rôle déterminant dans la promotion des relations économiques, sociales et culturelles entre les nations et qu'il contribue à ce titre à la paix et à la sécurité internationales, de même qu'à la compréhension mutuelle entre les nations ;

Reconnaissant également que la promotion du tourisme entre les Etats membres de l'OCI ne peut que renforcer la solidarité de la Oummah islamique ;

Soulignant que le tourisme constitue l'un des domaines prioritaires identifiés dans le Plan d'Action pour le Renforcement de la Coopération Economique et Commerciale entre les Etats Membres de l'OCI ;

Réaffirmant l'importance de se conformer aux dispositions du Code Mondial d'Ethique du Tourisme, adopté par la 13éme session de l'Assemblée Générale de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) ;

Consciente de l'importance que l'OMT accorde au tourisme en tant que moyen de promouvoir la paix et le dialogue entre les civilisations ;

Ayant conscience de la conjoncture internationale précaire ;

Prenant note du rapport de base présenté par le Secrétariat général de l'OCI, ainsi que des documents de travail présentés à la Conférence par le Centre de recherches statistiques, économiques, sociales et de formation pour les pays islamiques, le Centre Islamique de Développement du Commerce, Université islamique de technologie et la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie ainsi que des interventions faites par les Etats membres au cours des délibérations de la Conférence :

1. REAFFIRME que le Programme d'action de Kuala Lumpur pour le développement et la promotion du tourisme dans les Etats Membres de l'OCI comporte un ensemble de mesures concrètes dans le domaine du tourisme se basant sur le Plan d'action de l'OCI pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres.

2. PREND **NOTE** du rapport du comité de suivi de la seconde conférence islamique des ministres du Tourisme, réuni à Kuala Lumpur, en Malaisie, les 5 et 6 septembre 2002 et SOUSCRIT aux actions spécifiques à entreprendre individuellement et collectivement par les Etats membres, telles que figurant dans le document (Matrice) en annexe.

3. **FAIT SIENNE** la proposition de la Malaisie de créer un Centre de l'OCI pour le développement du tourisme et **DECIDE** de soumettre cette proposition à la 30eme Conférence islamique des ministres des Affaires-étrangères pour décision appropriée.

- 4. **APPELLE** à la convocation d'urgence d'une réunion du Groupe d'experts en vue d'élaborer dans le détail les moyens et les modalités de mise en œuvre du volet relatif au secteur du tourisme dans le Programme d'action de l'OCI pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres et, à cet égard, **SE FELICITE** de l'offre faite par le gouvernement de la République islamique d'Iran d'organiser, du 23 au 25 mai 2003, la réunion du Groupe d'experts ; **PREND NOTE** avec appréciation de la disposition de la Banque Islamique de Développement à parrainer de telles réunions d'experts.

5. DECIDE de former un comité de suivi pour veiller à la poursuite de la mise en oeuvre des résolutions et décisions des réunions ministérielles, conformément aux principes retenus pour la composition du comité de suivi des précédentes Conférences Ministérielles sur le Tourisme (détails en annexe).

6. SOULIGNE la nécessité de régler les crises et les conflits qui entravent l'activité touristique par des moyens pacifiques et diplomatiques et sur une base équitable et ce de manière à garantir le droit de tous les peuples à la liberté de déplacement, au tourisme et au voyage aérien dans des conditions optimales.

7. SE FELICITE de la signature d'un mémorandum d'entente sur la coopération entre l'Organisation Mondiale du Tourisme et le Secrétariat général de l'OCI et ENCOURAGE les deux Organisations à renforcer leur coopération en vue de promouvoir l'industrie touristique dans les Etats membres.

8. SE FELICITE de l'adoption de la langue arabe parmi les langues officielles de l'OMT et **APPELLE** à en diligenter les procédures de mise en oeuvre.

9. ACCUEILLE avec appréciation l'offre faite par la République du Sénégal d'accueillir la 4éme Conférence Islamique des Ministres du Tourisme en 2004 et **INVITE** les Etats membres à prendre une part active aux travaux de cette conférence.

10. **DEMANDE** à la Banque Islamique de Développement d'accorder un intérêt particulier au développement du tourisme par l'octroi de facilités financières destinées au développement de l'infrastructure touristique de base dans les Etats membres de l'OCI, notamment dans les pays islamiques les moins avancés, ainsi que par l'élaboration d'une étude spécifique sur les moyens de mise en œuvre de cette résolution.

11. **REMERCIE** les gouvernements de la République d'Indonésie, de la Malaisie et de la République islamique d'Iran, pour le rôle qu'ils ont joué, en tant que points focaux et en collaboration avec les institutions spécialisées de l'OCI, en matière de facilitation du tourisme, de marketing touristique et de recherche et de formation dans le domaine du tourisme, respectivement.

12. INVITE l'ensemble des responsables du tourisme dans les pays islamiques à participer- aux activités touristiques du secteur privé, et **INVITE EGALEMENT** le secteur privé, représenté par les sociétés, les opérateurs touristiques et les investisseurs, à prendre part aux réunions du Conseil des ministres du Tourisme de l'OCI et à envisager l'organisation de foires touristiques en marge des réunions du conseil.

13. **NOTE** que la Chambre islamique de commerce et d'Industrie a proposé d'organiser tous les deux ans un forum à l'intention du secteur privé impliqué dans le développement du tourisme. Le premier de ces fora devrait avoir lieu en Arabie Saoudite au cours de l'année 2003 et organisé en coordination avec le Conseil des chambres saoudiennes de commerce et d'industrie ; **EXPRIME** également son appréciation au gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite pour l'appui qu'il a toujours accordé à la Chambre islamique de commerce et d'industrie. **APPRECIE,** à cet égard, le soutien constant qu'accorde le Royaume d'Arabie Saoudite à la Chambre islamique de commerce et d'industrie.

14. REAFFIRME le rôle que peut jouer le secteur privé en. matière de développement du tourisme à travers la promotion de l'investissement et SE FELICITE à cet égard de l'offre du gouvernement du Mali d'abriter le deuxième forum du secteur privé sur le tourisme en 2004.

15. **REMERCIE** le Centre islamique de développement du Commerce pour ses efforts visant à organiser, en collaboration avec la Banque islamique de développement, la Chambre islamique de commerce et d'industrie et les autres institutions concernées du secteur privé, une Foire du tourisme dans les Etats membres de l'OCI, une fois tous les deux ans, et **RECOMMANDE** que les réunions du secteur privé sur le tourisme que la Chambre aura à organiser se tiennent parallèlement à la foire et autant que possible sur le même lieu. **SE FELICITE,** à ce propos, des offres faites par le gouvernements de la République de Turquie, de la République Libanaise et de la République Arabe d'Egypte d'accueillir la première, la deuxième et la troisième éditions de la foire du Tourisme en 2003, 2005 et 2007, respectivement.

16. **ENCOURAGE** l'utilisation sur une large échelle de la technologie de l'information dans le secteur touristique.

A ce propos, il sera procédé à :

- La création d'un portail touristique sur Internet consacré aux pays islamiques dont le rôle consistera à assurer la liaison et la coordination entre les sites électroniques touristiques des Etats membres et des sociétés privées oeuvrant dans ce domaine. La Syrie a manifesté sa disposition à présenter une étude pratique sur la création de ce portail.
- La création d'un centre reflétant l'image civilisationnelle des Etats islamiques sur Internet dent la mission consistera à capter les aspects de cette image telle qu'elle est perçue dans les pays non islamiques et à prendre les mesures nécessaires pour remédier à toute carence à ce niveau. La République Arabe Syrienne a manifesté sa disposition à présenter une étude dans ce sens.
- L'utilisation du système d'informations géographiques (GIS) dans les opérations d'archivage et de classement des sites historiques et du patrimoine architectural dans tous les Etats islamiques. La République Arabe Syrienne et le Royaume d'Arabie Saoudite se sont déclarés prêts à fournir leur expertise dans ce domaine.

17. SE FELICITE des démarches entreprises récemment par les Etats arabes pour la sauvegarde de leur patrimoine culturel et architectural à travers un certain nombre de mesures parmi lesquelles l'identification des sites du patrimoine culturel et architectural, l'échange d'information et l' élaboration d'une charte du patrimoine arabe : RECOMMANDE d'encourager ce genre d' activité au niveau islamique par :

- L'exploitation des monuments du patrimoine culturel pour y organiser des activités touristiques et culturelles dans les pays islamiques, et le soutien au Royaume d'Arabie Saoudite et au Royaume Hachémite de Jordanie pour l'élaboration d'un projet de charte du patrimoine architectural islamique. La Conférence s'est félicité à ce propos de l'initiative prise dernièrement par

l'Organisation des villes arabes en vue de l'élaboration d'une charte arabe de sauvegarde du patrimoine architectural,

- L'encouragement du développement de produits touristiques inter-islamiques communs, mettant en valeur le patrimoine culturel et civilisationnel des pays islamiques pour les proposer aux touristes et le soutien à la République arabe syrienne et au Royaume d'Arabie Saoudite pour présenter un projet dans ce sens.

18. DECIDE d'organiser et de faciliter les déplacements des journalistes entre les Etats islamiques en vue d'exploiter les médias de ces pays au service du tourisme.

19. APPROUVE la proclamation de la ville de Makkah al-Moukarramah en tant que capitale culturelle du monde islamique.

20. EXPRIME sa préoccupation à la suite des événements sanglants qui se sont récemment produits dans les territoires palestiniens et qui ont des effets destructeurs pour le peuple palestinien et ses infrastructures économiques, en particulier, le secteur du tourisme ; **CONDAMNE ENERGIQUEMENT** l'agression israélienne et invite les Etats membres à apporter à la Palestine toute l'assistance matérielle et technique possible. **CONDAMNE** également toutes les actions et tentatives israéliennes visant à judaïser la ville d'al-Qods al-Charif et souligne la nécessité de préserver l'identité arabe et islamique de cette cité et de la maintenir en tant que future capitale de la Palestine.

21. **CONSIDERE** que les actes terroristes créent des obstacles au développement et à la promotion du tourisme, et **CONDAMNE** le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, sachant que l'Islam le rejette, tout comme il bannit toute action susceptible de conduire au terrorisme dans les différentes parties du monde et **APPELLE** à la levée de toutes les mesures discriminatoires prises à rencontre des musulmans aux frontières de nombreux pays.

22. EXPRIME sa gratitude au gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite pour avoir bien voulu accueillir la 3^{éme} Conférence Islamique des Ministres du Tourisme et pour avoir organisé cette conférence de manière remarquable. Adresse ses remerciements à SAR LE Prince Sultan Bin Abdelaziz, *2*^{éme} vice-Président du Conseil des ministres, et Président du Conseil d'Administration de la Commission suprême du Tourisme, pour avoir bien voulu accepter de placet cette conférence sous son haut patronage.

3ICMT-rap-res

Annexe à la résolution

LIGNES DIRECTRICES POUR LA COMPOSITION DE COMITE DE SUIVI DE LA TROISIEME CONFERENCE ISLAMIQUE DES MINISTRES DU TOURISME

Dans la résolution sur le tourisme adoptée par la 1ére Conférence islamique des ministres du Tourisme et dans la Déclaration d'Ispahan, une décision stipule « mettre en place un comité de suivi en vue de mettre en œuvre les résolutions et décisions de la réunion ministérielle et d'assurer la coordination des activités des Etats membres ainsi que des institutions spécialisées et affiliées et des organes subsidiaires de l'OCI sur le tourisme. Conformément à cette décision, le Secrétariat général a communiqué le 2 avril 2001 une proposition aux Etats membres avec l'approbation du Président (République islamique d'Iran). La proposition de composition du comité de suivi doit comprendre tous les membres du Bureau de la 1ére Conférence islamique des ministres du Tourisme, tous les membres du comité de suivi du COMCEC et les pays hôtes respectifs de la dernière et de la prochaine Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères ainsi que du dernier sommet islamique.

Etant entendu que la participation à ce comité de suivi doit être libre pour tout Etat désireux d'y adhérer en l'absence de toute objection, le comité de suivi de la première Conférence islamique des ministres du Tourisme était composé comme ci-après.

En conséquence, le comité de suivi de la troisième Conférence islamique des ministres du Tourisme sera composé comme suit :

(i) le pays hôte de l'OCI : Royaume d'Arabie Saoudite,
(ii) tous les membres du Bureau de la 3éme Conférence islamique des ministres du Tourisme.
(iii) tous les membres du comité de suivi du comité permanent pour la coopération économique et commerciale (COMCEC) ;
(iv) les pays hôtes de la 29éme et 30éme Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères ;
(v) le pays hôte de la 9éme Conférence islamique au sommet et
(vi) certains membres disposant d'importantes industries touristiques.

Une proposition similaire à celle-ci sera communiquée aux Etats membres par le Secrétariat général de l'OCI en consultation avec le Président de la 3éme Conférence islamique des ministres du Tourisme.

3ICMT-SUIVI

DECLARATION DE RIYADH

Nous, Ministres responsables du Tourisme et chefs des délégations des Etats membres de l'OCI, réunis à Riyadh, au Royaume d'Arabie Saoudite, pour la 3éme Conférence islamique des ministres du Tourisme ;

Rappelant la Déclaration d'ispahan et la Résolution sur le Tourisme adoptée à la 1ére Conférence islamique des ministres du Tounsme, tenue à Ispahan, en République islamique d'Iran, les 3 et 4 octobre 2000 ;

Rappelant également la résolution sur le développement du Tourisme et le programme d'Action de Kuala Lumpur adoptés à la seconde Conférence Islamique des Ministres du Tourisme, tenue à Kuala Lumpur, Malaisie, les 13 et 14 octobre 2001 ;

Inspirés par tes enseignements sublimes de l'Islam qui appellent *à* promouvoir la solidarité, la compréhension mutuelle et la tolérance ;

Résolus â œuvrer pour un avenir meilleur pour toutes les nations en garantissant la paix, la sécurité et le développement économique, à travers le dialogue et la participation populaire ;

Ayant à l'esprit les objectifs de la charte de l'OCI ainsi que les dispositions du Plan d'Action de l'OCI pour le Renforcement de la Coopération Economique et Commerciale entre les Etats membres ;

Reconnaissants la contribution du tourisme *à* la croissance économique et au processus du développement à travers la création d'emplois, les opportunités d'investissements et la réduction de la pauvreté ;

DECIDONS :

1. DE METTRE EN ŒUVRE - avec diligence - le Programme d'Action de Kuala Lumpur sur le marketing touristique, la facilitation du tourisme, la recherche etIa formation dans le domaine du tourisme.

2. DE REAFFIRMER notre détermination à faciliter le développement du tourisme par l'adoption d'une stratégie appropriée et la levée des obstacles, dans le respect des législations nationales respectives des Etats membres.

3. DE RENFORCER la coopération entre les Etats membres en matière de tourisme, par le biais de la promotion, d'une sensibilisation accrue du public, de l'éducation, de la formation, du marketing, des opportunités d'investissement et de la participation du secteur privé.

4. D'APPUYER les actions conjointes menées au niveau bilatéral et multilatéral en vue du renforcement et du développement des activités touristiques parmi les Etats membres.

5 D'ENCOURAGER l'utilisation sur une large échelle de la technologie de l'information dans le domaine du tourisme.

6 DE COOPERER étroitement afin de promouvoir le tounsme dans les pays de l'OCI en tant que moyen important permettant de présenter et de préserver la richesse de la civilisation et de la culture islamiques.

7. DE SOULIGNER la nécessité de préserver et de protéger les monuments, sites et édifices islamiques qui constituent l'héritage culturel commun de toute l'humanité, et d'oeuvrer à la sauvegarde du patrimoine culturel et architectural.

8. DE CONDAMNER les tentatives et les actions illégitimes d'Israël cherchant à détruire ou du moins à modifier l'identité des lieux saints et des sites historiques islamiques, notamment à al-Qods al-Charif et d'appeller, â cet égard, la communauté internationale à prendre les mesures appropriées pour mettre un terme à ces agissements.

UCMT-fUP-RES

PROJET DU FORMULAIRE DE PROFIL DE PROJET À UTILISER POUR LES PROPOSITIONS DE PROJETS DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION DE L'OCI

(Istanbul, 22-25 octobre 2002)

FORMULAIRE DE PROFIL DE PROJET

(à utiliser pour les propositions de projets dans le cadre du plan d'action de l'OCI)

L'objectif de ce Formulaire de profil de projet est de recueillir des informations brèves et systématiques sur les propositions de projets ou idées de coopération pouvant être soumises lors des réunions sectorielles de groupes d'experts ou de toute autre instance de l'OCI.

A) INFORMA TIONS GÉNÉRALES

1. NOM DU PROJET:

2. AUTEUR DE LA PROPOSITION DE PROJET (PAYS/INSTITUTION/AUTRES):

   Pays :

   Institution :

   Nom :

   Adresse :

   Tel:

   Fax :

   E-mail :

   Personne à contacter :

3. SECTEUR/SECTEURS RELATIFS DU PLAN D'ACTION DE L'OCI:

4. INSTITUTION DE L'OCI CHARGÉE DE LA COORDINATION ET AUTRES INSTITUTIONS PERTINENTES:

B) INFORMA TION SUR LES PROPOSITIONS DE PROJET

5. DESCRIPTION ET HISTORIQUE DU PROJET (Description du volume, du rendement, de la capacité, des intrants, etc.) :

6. LOGIQUE DU PROJET :

7. PARTIES ÉVENTUELLES (ETATS MEMBRES DE L'OCI, INSTITUTIONS DE L'OCI, DIVERS) ET GROUPE CIBLE :

Partenaires éventuels
Bénéficiaires directs
Parties concernées directement ou indirectement
Parties chargées de la coopération et de la coordination des activités des projets

8. PERTINENCE DU PROJET:

a) Pertinence par rapport aux objectifs et priorités de l'OCI:

b) Pertinence par rapport aux objectifs et priorités régionaux et nationaux:

9. OBJECTIF GLOBAL DU PROJET:

10. OBJET SPÉCIFIQUE DU PROJET:

11. RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU PROJET :

12. ACTIVITÉS DE BASE :

13. RISQUES / ÉVENTUALITÉS :

C) INFORMA TIONS DÉTAILLÉES SUR LE PROJET

14. DURÉE DU PROJET:

a) Période d'investissement:

b) Période d'opération:

c) Plan de mise en œuvre des investissements (à annexer si disponible)

15. COÛT ESTIMATIF DU PROJET:

a) Investissement fixe:

b) Fonds de roulement:

16. POSSIBILITÉS DE COMMERCIALISATION ET STRATÉGIE DE COMMERCIALISATION:

1 7. COOPÉRATION EXTÉRIEURE REQUISE (Contribution en espèces. Projets conjoints, Sous-traitance, Offre du marché, Expertise, etc..)

18. SOURCES DE FINANCEMENT/ PLAN DE FINANCEMENT:

a- participation au capital
b- contribution, prêts, donations, etc. requis
c- autres sources

19. AGENCE DE MISE EN OEUVRE: (gouvernement, société, ONG, firme etc.)

20. RENTABILITÉ ESCOMPTÉE ET PROFITS SUR LES INVESTISSEMENTS (Si disponible) :

Valeur actuelle nette (VAN) :

Taux de rendement interne (TRI) :

Coefficient de rentabilité :

Période d'amortissement etc. :

Divers :

21. DOCUMENTATION DISPONIBLE:

Études de pré-faisabilité :.....

Etudes de faisabilité:.....

Etudes d'appui (Rapports techniques/économiques, etc.):

Autres:.....

22. AUTRES REMARQUES:

COÛT D'INVESTISSEMENT ET DÉTAILS DE FINANCEMENT: (Si disponible)

No.		Monnaie nationale	Devises	Total
		(en dollars des Etats-Unis)		
A.	**Terrain**			
1.	Frais de pré-investissement (Etudes, ingénierie et services-conseils)			
2.	Aménagement du site			
	Construction			
4.	Équipement principal			
5.	Équipement et véhicules supplémentaires, et bureaux			
6.	Transport et assurance			
7.	Formation			
8.	Services-conseils			
9.	Frais généraux			
10.	Impondérables			
11.	Démarrage et mise en service			
B.	**Immobilisations totales**			
12.	Fonds de roulement			
C.	**Investissement total**			

RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER SUR LE THÈME « INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PRIVÉ DANS LES ÉTATS MEMBRES ET RÔLE DE LA BID »

(Istanbul, 22-25 octobre 2002)

Original : Anglais

RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER
SUR LE THÈME « INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PRIVÉ
DANS LES É TATS MEMBRES ET RÔLE DE LA BID »

(Istanbul, 22 - 25 octobre 2002)

1. Rationaliser les procédures dans les Etats membres pour encourager la création des PMEs et améliorer le soutien technique et administratif accordé à ces entreprises.

2. Examiner la possibilité de créer des fonds spéciaux avec la participation du gouvernement et du secteur privé pour faciliter l'accès des PME au financement.

3. Accroître les fonds alloués au financement du secteur privé, notamment à travers le financement syndiqué et, en même temps, augmenter la base de ressources de la BID.

4. Favoriser l'accès des organisations du secteur privé aux marchés internationaux à travers la participation aux foires commerciales internationales, E ouverture de succursales outremer et les services de consultation.

5. Elargir le champ des services de la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIAICE) de sorte à couvrir divers types de risques.

6. Envisager des mesures et des moyens d'incitation supplémentaires pour assurer l'exploitation optimale des capitaux disponibles dans les pays de l'OCI.

7. Allouer davantage de ressources à la formation et au développement des ressources humaines.

8. Accorder davantage d'assistance aux institutions et organisations de l'OCI opérant dans le domaine de l'information dans les pays islamiques, notamment en ce qui concerne le commerce et le développement.

9. Etudier la possibilité d'ouvrir un plus grand nombre de bureaux régionaux du groupe de la BID et/ou envisager la nomination de représentants locaux dans les Etats membres.

10. Rationaliser les procédures de la BID pour garantir une plus grande utilisation de ses diverses facilités financières par le secteur privé.

11. Stimuler la coopération entre les secteurs privés des pays islamiques avec le soutien des institutions de l'OCÏ dans les domaines suivants :

    i. Coopération entre les pays islamiques dans le domaine du tourisme,
    ii. Education
    iii. Technologie de l'information
    iv. Soutien aux projets novateurs
    v. Garantie de la qualité
    vi. Facilitation des procédures de voyage, de communication et de transport
    vii. Coopération dans le domaine de la production
    viii. Procédures bancaires
    ix. Coopération technique
    x. Coopération accrue dans le cadre du COMCEC.
    xi. Renforcement de l'efficacité de la FCPI et du FOCIC dans la diffusion d'informations sur les projets exécutés dans les Etats membres de l'OCI

12. Les Etats membres de l'OCI pourraient appliquer des politiques macro-économiques visant à réaliser des taux plus élevés de croissance économique durable au moyen de politiques monétaires et fiscales appropriées.

13. Les Etats membres devraient s'attacher à rendre leurs marchés plus attrayants en adaptant leurs systèmes d'audit et de vérification des comptes aux normes internationales reconnues et en mettant l'accent sur les concepts de transparence et de gestion des entreprises.

14. Le flux de ressources financières, notamment les investissements étrangers directs entre les Etats membres, pourrait être facilité en éliminant graduellement toute entrave à la circulation des capitaux et en assurant la protection et la garantie des investissements. A cet égard, les Etats membres n'ayant pas signé

et/ou ratifié les accords ou les statuts visant à promouvoir la coopération économique et commerciale devraient le faire dans les meilleurs délais.

15. Les Etats membres pourraient introduire des mesures de libéralisation lorsque les circonstances s'y prêtent. Toutefois le processus de libéralisation graduelle doit être bien dirigé et les conditions préalables menant à cet objectif final doivent être déterminées et remplies selon un programme bien défini pour chaque Etat membre.

16. L'impact du flux des investissements étrangers directs sur le développement des Etats membres pourrait être accentué, notamment par le renforcement des capacités technologiques et par l'accroissement de la compétitivité des exportations.

17. Les Etats membres devraient coopérer en vue du développement de l'infrastructure nationale et des ressources humaines, dans le but de renforcer les capacités et la performance dans les secteurs de production, étant donné que les investisseurs aussi bien nationaux qu'étrangers exigent une main d'œuvre qualifiée et une infrastructure solide.

18. L'établissement de zones franches et de zones de traitement pour l'exportation dans les Etats membres doit être encouragé afin que les entrepreneurs d'autres Etats membres puissent également investir dans ces zones.

19. Les processus de coopération régionale et sous-régionale et d'intégration doivent être développés dans la mesure où ils jouent un rôle-clé dans la promotion du commerce mondial et du développement en améliorant la compétitivité et en permettant la diversification des exportations.

20. L'un des moyens de promotion les plus importants consiste à assurer l'accès à des crédits à des conditions favorables étant donné que le manque de crédits est normalement l'un des obstacles majeurs à la croissance et à la diversification des activités industrielles du secteur privé. Mais conformément à l'objectif ultime de libéralisation et d'exploitation optimale des ressources, ces crédits concessionnels doivent être évalués sur la base d'analyses coût/bénéfice détaillées.

21. Les Etats membres de LOCI devraient encourager les projets conjoints dans le but de renforcer et de promouvoir la complémentarité économique entre eux et

prévoir des moyens d'incitation visant à encourager le transfert des capitaux et des investissements intra-OCI.

22. Le secteur privé devrait jouir d'un meilleur accès aux technologies de l'information telles que le commerce électronique. Ce genre de projets devrait être financé à des conditions favorables et par des systèmes de capital-risques dans le strict respect des droits de propriété industrielle.

23. Le renforcement des compétences et le développement institutionnel revêtent une importance majeure dans le cadre de la coopération économique, notamment en ce qui concerne le climat de l'investissement dans les Etats membres de EOCI dans la mesure où ils développent l'aptitude des Etats membres à s'engager dans la coopération économique. Les institutions de l'OCI devraient redoubler leurs efforts louables dans ces domaines par le biais de l'assistance technique et les programmes de coopération technique.

24. Des mesures spécifiques sont également requises dans d'autres domaines tels que l'infrastructure institutionnelle, financière et physique et la disponibilité de données fiables et comparables.

25. Encourager les Etats membres à autoriser leur secteur privé à passer des accords directement avec la BID. Ceci pourrait avoir des résultats positifs et rapides concernant la mise en œuvre des projets.

26. Sensibiliser le secteur privé des Etats membres concernant les alternatives aux garanties bancaires acceptables par la BID pour bénéficier de son financement.

27. Afin que le financement des banques et des institutions islamiques soit utile au développement économique des Etats membres, les principales banques et institutions financières doivent être encouragées à s'engager et à participer positivement au processus du développement économique. Ces institutions pourraient également entreprendre des projets conjoints dans les Etats membres de l'OCI.

28. Des foires commerciales et des expositions portant sur les produits pourraient être également organisées fréquemment par les associations concernées des Etats membres. Il est également recommandé que des ateliers soient organisés avant et après ces foires. Des hommes d'affaires professionnels pourraient y être invités

dans les domaines/secteurs prioritaires de coopération, notamment le transport, le logement, les activités manufacturières et les PME pour exposer leurs idées ou projets et participer au développement des projets viables.

29. Il est également recommandé d'initier, avec le concours de la CICI, l'échange régulier de missions commerciales dans la mesure où cela permettra de susciter une prise de conscience accrue des points forts et des points faibles des pays dans les divers secteurs de l'industrie et de l'économie. Cet échange contribuera également à l'accroissement de l'investissement conjoint et de l'investissement étranger direct.

30. Renforcer davantage les rapports entre la CICI et le groupe de la BID en organisant des réunions de secteur privé. La CICI pourrait aussi contribuer à l'identification de projets du secteur privé pouvant bénéficier du financement de la BID.

31. La CICI propose d'organiser une réunion des institutions internationales qui ont pris part à l'atelier, en collaboration avec le Secrétariat général, les institutions de l'OCI et les chambres de commerce et d'industrie des Etats membres pour examiner la possibilité de coordonner les activités de la BAsD, du groupe de la Banque Mondiale, de l'OCDE, de la CNUCED et autres, au profit du secteur privé des Etats membres.

32. Les Etats membres sont appelés à prendre part aux projets de l'Organisation de l'Association islamique des armateurs (OISA), notamment la compagnie de navigation Bakkah, le Club islamique de protection et d'indemnisation, et le système coopératif d'information.

33. Les pays qui se sont engagés les premiers sur la voie du développement sont ceux qui disposent d'une offre importante en main d'œuvre qualifiée. La main d'œuvre doit être considérée comme une force motrice qui mérite une attention accrue ainsi qu'une allocation plus substantielle de ressources.

34. Les Etats membres et les institutions de l'OCI doivent continuer d'appuyer LUIT en tant qu'unique université spécialisée parrainée par l'OCI.

35. Les Etats membres de l'OCI devraient recourir à divers moyens pour développer le commerce à travers l'investissement (sous-traitance, franchise, licence, concession, projets conjoints, fusion et acquisitions, etc.) qui sont tous d'une importance majeure pour la promotion du commerce. A cet égard, les institutions affiliées de l'OCI pourrait encourager de tels moyens de promotion en établissant un cadre juridique, le cas échéant, ou en accélérant la mise en œuvre des accords de l'OCI déjà adoptés dans ce domaine.

36. Le développement de partenariats, de liens et d'échanges entre les entreprises de l'OCI dépend de la création et du développement d'un environnement propice aux affaires.

37. Les gouvernements pourraient également adopter une série de mesures de soutien sélectif pour promouvoir les liens entre les entreprises des Etats membres de l'OCI. Les critères de sélection comprendraient la compétitivité des secteurs dans lesquels la firme partenaire opère, le dynamisme des entreprises dans ce secteur spécifique et leur aptitude à se spécialiser dans des activités complémentaires à celle des partenaires éventuels.

38. Les associations d'affaires ont un rôle primordial à jouer en vue de faciliter et encourager la création de réseaux et de liens entre les entreprises par :

- Des recommandations aux gouvernements sur la formulation des politiques et stratégies adéquates;
- La promotion de réseaux entre fournisseurs, clients, agences de promotion des affaires, institutions financières, services gouvernementaux et ONG;
- L'assistance dans la présélection des firmes locales potentielles en tant que fournisseurs d'entreprises étrangères, en préparant des catalogues actualisés de profils d'entreprises et en fournissant le maximum d'informations pertinentes et claires quant aux potentialités des entreprises intéressées par les projets de partenariat.

39. Les institutions de l'OCI spécialisées en matière de commerce et d'investissement devraient redoubler leurs efforts et encourager le partenariat et les liens entre les entreprises de l'OCI, entre autres, par les foires, les expositions, la sous-traitance

et autres événements commerciaux. Elles devraient également s'attacher à faciliter l'accès à ces divers moyens et à diffuser l'information sur les avantages de l'établissement de liens entre les entreprises, sur les programmes gouvernementaux et sur les mécanismes d'appui existants.

40. La communauté internationale devrait s'employer à réaliser un équilibre économique, social et politique équitable par les moyens suivants :

- Initier et développer le dialogue sur les facteurs susceptibles de créer un climat international propice à la création , entre les entreprises STN-OCI, de liens durables, équitables et susceptibles d'avoir un impact positif;

- Appuyer les efforts nationaux, régionaux et sous- régionaux pour la promotion de l'investissement en général;

- Accorder une importance accrue à la coopération technique dans le développement de l'entreprenariat et le renforcement des capacités institutionnelles.

41. Des efforts supplémentaires devraient être déployés dans les domaines de la privatisation, du développement des marchés financiers locaux dans les Etats membres de l'OCI et de la participation du secteur privé à la solution des crises financières.

42. Afin de faire mieux connaître les possibilités d'investissement qui existent dans les Etats membres de l'OCI, le CIDC pourrait établir périodiquement un répertoire des mesures d'incitation et des concessions offertes par ces pays dans le cadre de leurs politiques d'investissement respectives.

43. Outre la tenue de séminaires et d'ateliers, la BID devrait périodiquement diffuser des informations sur le financement et les autres facilités qu'elle accorde, dans les principaux organes de presse des Etats membres.

-15-

RÈGLEMENTS DE LA FOIRE COMMERCIALE DES PAYS ISLAMIQUES (TFOIC)

(Istanbul, 22-25 octobre 2002)

REGLEMENT
DE LA FOIRE COMMERCIALE DES PAYS ISLAMIQUES
-T.F.O.I.C-

EXPOSE DE MOTIFS

L'organisation de La Foire Commerciale des Pays Islamiques s'inscrit dans le cadre des résolutions et recommandations adoptées en matière de coopération économique par les Conférences au Sommet des Pays Islamiques, les différentes sessions du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale entre les Etats Membres de l'OCI (COMCEC) et les Conférences des Ministres des Affaires Etrangères des Pays Islamiques. Dans ce contexte, le COMCEC a adopté une résolution demandant aux Etats Membres de l'OCI d'organiser la Foire Commerciale des Pays Islamiques une fois tous les deux ans dans un pays membre.

Les différentes éditions de la Foire Commerciale des Pays Islamiques ont enregistré un taux appréciable de participation. Et compte tenu de l'intérêt accru porté par les Etats Membres à cette manifestation, le développement de la Foire Commerciale des Pays Islamique semble promis à des perspectives optimistes.

Mais, force est de constater que les Etats Membres n'ont jamais porté l'examen de cette question à un niveau permettant une réflexion approfondie pour doter la Foire Commerciale des Pays Islamiques d'un cadre juridique, pourtant nécessaire à son développement. Celle-ci n'a jamais fait l'objet de définition de structure de coordination inter-islamique, ni de financement spécifique. La tenue de la Foire est jusque la laissée à l'initiative du CIDC et à la diligente coopération d'Etats Membres qui voudrait l'abriter.

Conscient de l'importance de ce support promotionnel du commerce inter-islamique, le Centre Islamique pour le développement du Commerce a soumis à la dix-septième session du COMCEC tenue à Istanbul du 18 au 21 octobre 2001, un projet de Règlement de la Foire qui définit le cadre dans lequel cette manifestation devrait être tenue, précise les procédures à suivre et comporte des éléments d'information nécessaires aux Etats Membres pour faciliter leur participation.

Ayant pris connaissance de ce projet, le COMCEC a recommandé aux Etats Membres de l'OCI de « communiquer leurs points de vue sur cette question dans un délai maximum de trois mois, après notification aux Etats Membres du projet de Règlement de la Foire. Le CIDC convoquera alors une réunion d'experts chargés de finaliser le Règlement».

Prenant note des observations et commentaires des Etats Membres, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce a convoqué cette réunion les 26 et 27 Mars 2002 à Casablanca au cours de laquelle le Règlement de la Foire Commerciale des Pays Islamiques a été finalisé tel que repris en annexe.

DISPOSITIONS GENERALES

En application des résolutions visant le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats Membres de l'O.C.I et suite aux résolutions du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC) en la matière, la Foire Commerciale Islamique (ci-après dénommée (TFOIC) est organisée une fois tous les deux ans par le Centre Islamique pour le Développement du Commerce en collaboration avec le pays hôte. La Banque Islamique de Développement, la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie, les autres organes relevant de l'O.C.I et les organismes concernés des Etats Membres collaborent, chacun en ce qui le concerne, avec le CIDC pour l'organisation de la dite Foire.

Article 1 : **Objectifs**

La Foire a pour objectifs de :

1- Développer la coopération économique et commerciale inter-islamique ;
2- Faire connaître les potentialités économiques des pays islamiques ;
3- Contribuer concrètement au développement des échanges commerciaux et des investissements liés au commerce entre les pays islamiques ;
4- Faire connaître les produits et services des pays membres de l'OCI ;
5- Favoriser les contacts directs entre les opérateurs économiques des pays de l'O.C.I
6- Contribuer au développement de partenariat entre les opérateurs économiques des pays islamiques.
7- Développer l'intégration économique des Etats Membres de l'OCI,
8- Œuvrer pour le développement des foires et des congrès en tant qu'outil de marketing entre les Etats Membres de l'OCI.

Article 2 : **Les organisateurs**

Les organisateurs sont :

> le Centre Islamique pour le Développement du Commerce «CIDC» qui est mandaté à cet effet par le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale COMCEC
> le pays hôte, représenté par l'organisme compétent en matière d'organisation des foires au niveau national.

Suite à des consultations entamées par le CIDC pour susciter des offres des Etats Membres et après sélection des candidatures sur la base de la rotation géographique, le COMCEC désigne le pays hôte.

Article 3 : **Changement de pays hôte**

Nonobstant les dispositions de l'article 2 du présent Règlement, le pays désirant abriter la TFOIC à titre exceptionnel au lieu et place du pays hôte désigné, afin qu'elle coïncide avec la célébration d'un événement majeur pour la OUMAH Islamique, est tenu d'engager des consultations avec les organisateurs prévus par l'article 2 du présent Règlement.

Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) prend les dispositions nécessaires à cet effet auprès du COMCEC.

Dans ce cas, le pays qui s'est désisté se réserve le droit d'abriter en priorité la future édition.

Article 4 : **Le logo de la foire**

Le logo de la TFOIC ci-joint est adopté comme logo officiel de la dite foire.

Article 5 : **Le thème de la foire**

Chaque édition de la TFOIC se tient sous un thème différent, reflétant les préoccupations majeures de la communauté islamique sur le plan économique et commercial. Il est établi d'un commun accord entre le CIDC et le pays hôte et adopté par le COMCEC.

Article 6 : **La répartition des tâches**

Aussitôt le pays hôte désigné, les organisateurs établissent des contacts pour tenir des réunions de coordination auxquelles sont conviés le pays qui a abrité l'édition précédente, le pays hôte, le pays désigné pour la prochaine édition, la Banque Islamique de Développement «BID», la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie CICI, ainsi que d'autres institutions concernées de l'O.C.I.

Un accord définissant les tâches respectives des parties concernées est conclu entre les organisateurs. Il fixe notamment les dates et lieu de TFOIC, définit le thème sous lequel cette édition sera tenue et désigne l'organisme technique qui sera chargé de l'organisation matérielle de la foire ainsi que les commissaires généraux.

Article 7: **Le cahier des charges**

Le CIDC et le pays hôte élaborent un cahier des charges visant à réglementer les relations entre les organisateurs, les participants et les prestataires de services.

Article 8 : **Les commissaires généraux**

Deux commissaires généraux représentant les organisateurs, cités dans l'article 2, sont désignés pour assurer la coordination et garantir le respect des dispositions de l'accord et l'application du cahier des charges cité à l'article 7 du présent Règlement.

Article 9 : **Les participants**

La Foire est ouverte à la participation de tous les Etats Membres de l'Organisation de la Conférence Islamique, aux institutions de l'O.C.I et aux différents opérateurs publics et privés des pays islamiques.

Peuvent également participer à la Foire, les Etats ayant le statut d'observateur au sein de l'O.C.I, les opérateurs économiques des communautés islamiques des pays non-membres ainsi que des invités d'honneur, et ce, en consultation avec les parties concernées.

Article 10 : **Les conditions de participation**

Afin d'augmenter les chances de succès de la Foire Commerciale de Pays Islamiques -TFOIC-, un certain nombre de mesures incitatives sont accordées aux participants en consultation avec le Centre Islamique pour le Développement du Commerce «CIDC».

Ces mesures pourraient être prises à plusieurs niveaux :

> les prix de location des espaces d'exposition, tout en reflétant les conditions propres à chaque Pays Membre ne devraient en aucun cas dépasser un plafond arrêté d'un commun accord entre le Centre Islamique pour le Développement du Commerce et le pays hôte ;
> Le Pays hôte veille à la simplification des formalités administratives et douanières et offre des incitations aux exposants y compris les mesures douanières incitant à la participation conformément à la réglementation en vigueur en la matière dans le pays hôte.

Le pays hôte ainsi que les autres Etats Membres veillent à :

- accorder, autant que possible, des facilités d'hébergement, de transport et de transit ;
- favoriser la participation de leurs entreprises nationales ;
- assurer une information et une promotion adéquates de la TFOIC ;
- élaborer un guide de l'exposant.

Le pays hôte met en œuvre les moyens nécessaires pour faciliter l'octroi de visas aux participants et exposants à la TFOIC.

Article 11 : **La vente directe**

La Foire sera ouverte pendant une semaine. Les trois premiers jours sont réservés aux hommes d'affaires et le reste de la période au grand public, pendant laquelle la vente directe est possible conformément à la réglementation en vigueur dans le pays hôte.

Article 12 : **Les Pays les Moins avancés**

Dans le but de favoriser la participation des pays les moins avancés membres de l'OCI, classés en tant que tels selon les critères des Nations Unies et l'Etat de Palestine à la Foire, le pays hôte peut mettre à leur disposition, en consultation avec le CIDC, un espace d'exposition équipé et aménagé à titre gracieux d'une superficie de neuf mètres carrés au minimum.

Article 13 : **Les organisations gouvernementales et non gouvernementales**

Le pays hôte peut, en consultation avec le CIDC, offrir un espace d'exposition à titre gracieux au profit des institutions de l'OCI. Peuvent également bénéficier de cet avantage les ONG impliquées dans le domaine économique et commercial.

Article 14 : **Les produits exposés**

Sont acceptés à l'exposition les produits et services originaires des Etats Membres de l'OCI, tels que définis par les réglementations nationales des Etats Membres et conformes à l'éthique et aux valeurs de l'Islam.

Article 15 : **Certificats et trophées**

Des trophées de distinction en or, argent et bronze sont remis aux trois meilleurs pavillons nationaux conformément à la décision du Comité des Trophées, formé à l'occasion de la Foire pour désigner les pavillons nominés.

Ces distinctions sont décernées selon les critères ci-après :

a Superficie d'exposition
• Qualité des produits et services exposés
a Nombre de sociétés exposantes
• Importance de la délégation commerciale
• Régularité dans la participation à la Foire

Des attestations de participation, signées par le Ministre concerné du pays hôte et le Directeur Général du CIDC, sont également remises à l'ensemble des exposants.

RAPPORT DE LA
RÉUNION DU COMITÉ DE SESSION

(Istanbul, 23 octobre 2002)

Original : Anglais

RAPPORT DE LA
RÉUNION DU COMITÉ DE SESSION

(Istanbul, 23 octobre 2002)

Conformément au point 10 de l'ordre du jour, le Comité de session s'est réuni le 23 octobre 2002, à Istanbul, en marge de la dix-huitième session du COMCEC.

Ont participé à la réunion du Comité, le Secrétariat général de l'OCI et les institutions de l'OCI suivantes:

- Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRTIC)
- Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC)
- Université islamique de technologie (UIT)
- Banque islamique de développement (BID)
- Chambre islamique de commerce et d'industrie (CIO)
- Organisation de l'Association islamique des armateurs (OAIA)

Ont également pris part à la réunion, les représentants du Bureau de coordination du COMCEC.

La réunion a été présidée par S.E. l'Ambassadeur Thierno Nabika Diallo, Secrétaire général adjoint de l'OCI.

La réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Evaluation périodique de la coopération y compris des memoranda d'accord signés par les institutions concernées.
2. Examen des mesures à prendre pour promouvoir le commerce intra-OIC.
3. Thème de la séance d'échange de vues de la présente session du COMCEC.
4. Mécanisme supplémentaire pour la mise en œuvre du Plan d'action proposé par le Bureau de coordination du COMCEC.

5. Activités de l'OMC et rôle des banques régionales de développement.
6. Mécanisme de suivi proposé par la CIO.

Un rapport de base sur le but et les objectifs du Comité de session a été présenté par le représentant du Bureau de coordination du COMCEC.

Suite à des discussions approfondies, le Comité a adopté les recommandations suivantes:

Au point 1 de Tordre du jour, il a été convenu qu'une liste des memoranda d'accord, y compris ceux signés avec diverses agences de TONU, soit élaborée par le Secrétariat général sur réception des informations nécessaires de la part des institutions de l'OCI. Il a été jugé qu'une telle liste serait utile, notamment pour la coopération et la coordination entre les activités des institutions de l'OCI. A cet égard, TUIT a informé la réunion qu"un mémorandum d'accord sera signé entre l'UIT et la BID.

Au point 2 de Tordre du jour, la BID, le CIDT et la CICI ont présenté des résumés exposant tous leurs programmes et activités de promotion du commerce intra-OIC. Il a été souligné que le succès du développement de ce commerce doit être axé sur des actions complémentaires devant être prises par les gouvernements membres et les exportations/importations des Etats membres. Il a été ainsi estimé que les informations pertinentes sur les facilités offertes par la BID doivent être disséminées aux utilisateurs éventuels des Etats membres, grâce à une coopération plus intense entre les institutions pertinentes de l'OCI. Un autre aspect important de cette coopération consisterait à informer, par le truchement de T internet, les Etats membres et leur secteur privé des facilités et des services offerts par les institutions de l'OCI.

Il a également été observé qu'un certain nombre de facteurs continuent à entraver l'expansion commerciale, à savoir les difficultés d'accès du marché, les barrières tarifaires et non tarifaires en particulier, les problèmes logistiques tels que le coût élevé du fret en l'absence d'une ligne de navigation maritime directe, les contraintes financières telles que le taux élevé des crédits et des assurances, l'investissement et Tentreprenariat inadéquats dans nombre de pays de l'OCI.

Au point 3 de l'ordre du jour, il a été convenu que le CIDC soit désigné comme coordinateur pour ce qui relève de l'organisation de l'atelier sur le thème adopté par la 18éme session du COMCEC, à savoir: «Commerce électronique et technologie de l'information dans la promotion et le développement du commerce intra-OCI avec référence spéciale aux Etats membres ». Le CIDC doit également coordonner avec le pays hôte, à savoir la Tunisie et les institutions de l'OCI à cet égard.

Au point 4 de l'ordre du jour, il a été noté que la 18éme session du COMCEC a approuvé, en principe, le Mécanisme supplémentaire tel qu'élaboré dans le document présenté par le Bureau de coordination du COMCEC. Il a été convenu que ce dernier préparera un document révisé sur la base des commentaires et des observations reçus jusqu'ici et le soumettra à la réunion de coordination en marge de la 26éme session de la Commission islamique devant se tenir à Djeddah du 11 au 15 janvier 2003.

Au point 5 de l'ordre du jour, un débat général a porté sur les divers aspects d'une réunion possible des ministres du commerce et des finances qui se tiendra conjointement avec la session du COMCEC portant sur des questions relatives à l'OMC.

Au point 6 de l'ordre du jour, la CICI a présenté son document sur le Mécanisme de suivi pour la mise en œuvre des recommandations du secteur privé. A cet égard et conformément aux recommandations de la session du COMCEC, les Etats membres et les institutions de l'OCI devront communiquer leurs vues et leurs commentaires à la CICI avant le 15 décembre 2002.

La séance a été conclue par des remerciements à la Présidence.

DISCOURS DE S.E. DR. ABDELOUAHED BELKEZIZ SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE À LA SÉANCE DE CLÔTURE

(Istanbul, 25 octobre 2005)

Original : Arabe

DISCOURS DE S.E. DR. ABDELOUAHED BELKEZIZ
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE
L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE
À LA SÉANCE DE CLÔTURE

(Istanbul, 25 octobre 2002)

Excellence Dr. Devlet BAHÇELİ, Ministre d'Etat et vice-premier ministre
de la République de Turquie,
Excellences,
Mesdames et messieurs,

Assalamou alaykoum wa rahmatoullahi wa barakatouhou

Aux termes des travaux de la dix-huitième session du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale (COMCEC), j'ai le plaisir de remercier tous les intervenants - messieurs les ministres et les chefs de délégation - pour leurs efforts sincères en vue d'enrichir le débat général et de rehausser les interventions de sorte à aboutir aux meilleurs résultats possibles pour répondre ainsi aux aspirations que les fils du monde islamique fondent sur votre comité important.

Le renforcement du commerce intra-OCI a toujours été un espoir auquel nous aspirons et auquel nous accordons la plus grande importance. C'est donc pour nous un signe d'espoir qu'au terme de cette session nous ayons fait de grands pas dans cette bonne direction avec la mise en oeuvre concrète de l'Accord-cadre sur le Système de préférences commerciales. Nous espérons que cet événement marquant sera suivi de bien d'autres et que nous redoublerons d'efforts au cours des prochaines négociations sur le Système de préférences commerciales qui doit se concrétiser dans un proche avenir - Incha'Allah - afin de prendre les mesures concrètes susceptibles de renforcer les échanges entre nos Etats membres.

A cet égard, je tiens à remercier la République de Turquie pour avoir bien voulu proposer d'accueillir le prochain cycle de négociations, apportant ainsi un nouvel

exemple de la constance de ses efforts en faveur de la consolidation de l'action islamique commune.

Je prends note également avec grande satisfaction de l'approbation par le COMCEC du projet de Règlements de la Foire islamique commerciale, lequel dotera l'organisation des foires islamiques du cadre juridique requis pour leur tenue périodique et régulière. Vous n'êtes pas sans savoir l'importance des foires internationales qui permettent, entre autres, aux hommes d'affaires, aux producteurs et commerçants de connaître les produits des autres pays, d'échanger les informations et de conclure des transactions.

J'aimerais dans ce contexte remercier l'Etat des Emirats Arabes Unis, notamment l'Emirat de Sharjah, pour les efforts consentis en vue de l'organisation et de l'accueil de la 9^{cmc} Foire islamique commerciale, prévue entre le 21 et le 26 décembre prochain, en coordination avec le Centre de Casablanca pour le Développement du commerce entre les Etats membres de l'OCI. J'espère que tous les Etats membres y prendront efficacement part.

Monsieur le Président,

Au cours de la présente session, nous avons passé en revue les étapes de la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres et nos délibérations ont constitué un apport et un encouragement dans le cadre du suivi de ce Plan.

En outre, notre échange de vues sur le thème : « Investissements privés dans les Etats membres et rôle de la BID » a été extrêmement opportun. Il a attiré l'attention sur un nombre d'importantes recommandations soumises aux Etats membres susceptibles de les aider à s'acquitter du rôle qui leur incombe d'attirer les investissements.

Par ailleurs, les recommandations des réunions du secteur privé tenues sous les auspices de la Chambre islamique de commerce et d'industrie, devraient être prises en considération afin que la contribution du secteur privé soit un élément de base dans la promotion de la coopération commerciale et économique entre les Etats membres.

Il serait superflu de rappeler que la coopération économique et commerciale est la pierre angulaire de l'unité entre les pays. De même que la nature des intérêts économiques entre les pays qui font partie des groupements internationaux cimente les liens d'unité entre eux. C'est pourquoi votre mission dans le cadre de ce comité revêt une importance particulière dans notre souci de réaliser les nobles objectifs d'unité de rang, de position et d'objectif de notre Oummah islamique.

Comme je l'ai déjà dit à la séance d'ouverture, ce dont nous avons particulièrement besoin, c'est que les Etats membres soient fermement convaincus de l'importance de votre louable mission afin qu'ils puissent axer leur volonté politique sur la coopération et la solidarité socio-économique et prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les propositions auxquelles ils ont abouti.

Avant de conclure, je tiens à réitérer mes remerciements et mon appréciation à S.E. Monsieur Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, pour les efforts méritoires qu'il déploie à la présidence de ce comité et pour la sagesse dont il fait preuve en guidant nos délibérations.

Permettez-moi également de remercier S.E. Dr. BAHÇELİ qui a assuré la direction de cette session au nom de S.E. le Président de la République et orienté nos débats vers le succès escompté.

Je remercie tout particulièrement le Bureau de coordination du COMCEC pour l'excellente organisation de notre travail et remercie également les interprètes, les traducteurs et le personnel d'appui qui ont contribué activement au succès de nos délibérations.

Je voudrais vous assurer une fois de plus que le Secrétariat général de l'OCI n'épargnera aucun effort pour mettre en œuvre toutes les résolutions du COMCEC qui joue un rôle marquant en consolidant les bases de l'action islamique commune au service du développement du monde islamique, de sa dignité et de son invincibilité.

Wassalamou alaykourn wa rahmatoullahl wa barakatouhou.

DISCOURS DE S.E. MONSIEUR OSAMA BIN JAA'FER MINISTRE DU COMMERCE ET CHEF DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE À LA SÉANCE DE CLÔTURE

(Istanbul, 25 octobre 2002)

Original : Arabe

**DISCOURS DE S.E. MONSIEUR OSAMA BIN JAA'FER
MINISTRE DU COMMERCE ET CHEF DE LA DÉLÉGATION
DU ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE
À LA SÉANCE DE CLÔTURE**

(Istanbul, 25 octobre 2002)

Excellence, Monsieur le Président de la République de Turquie et Président du COMCEC,
Excellence, Monsieur le Secrétaire général de l'OCI,
Excellences les chefs des délégations,
Chers frères et chères sœurs,

Assalamu alaykum wa rahmatullahi wa barakatuh

Au nom du Royaume d'Arabie Saoudite et au nom des délégations des Etats membres participant à cette session c'est pour moi un plaisir, au terme de nos travaux, d'exprimer nos vifs remerciements et toute notre considération au gouvernement de la République de Turquie et au peuple turc frère pour l'excellent accueil et la chaleureuse hospitalité qui nous ont été réservés depuis notre arrivée dans cette belle ville au passé glorieux.

Je voudrais à cette occasion saluer les efforts inlassables que déploie le gouvernement turc et la grande sollicitude dont le S.E. le Président de la République entoure ce Comité pour lui permettre de s'acquitter de la mission vitale du renforcement des liens de la coopération dans le domaine économique, commercial et des investissement entre les Etats membres de l'OCI. Depuis la décision de la création du COMCEC par la troisième Conférence de l'OCI au sommet tenue à Makkah Al-Moukarammah en 1981 le chargeant de la responsabilité de mettre en œuvre le Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI, cet intérêt n'a jamais failli . Depuis lors, et dès sa première session, le COMCEC s'est fixé un calendrier de mise en œuvre du Plan d'action en fonction de priorités précises, a assuré le suivi du programme qu'il s'est tracé et s'est

attaché à lui donner une orientation lui permettant d'être adapté aux changements et aux mutations de la scène économique internationale.

Monsieur le Président,

Le COMCEC a réussi, de par la grâce de Dieu à jeter les fondements de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres et à définir le cadre institutionnel nécessaire pour la mise en œuvre du Plan d'action adopté par la Conférence au sommet de l'OCI.Il a également établi des programmes concrets pour la mise en œuvre de ses résolutions et de ses recommandations par le biais des institutions spécialisées de l'OCI et, au premier chef, la Banque islamique de développement.

L'approche scientifique adoptée par le COMCEC avec l'aide des Etats membres et des Conférences de l'OCI au sommet qui se sont succédés depuis lors, jouit d'un grande considération en raison surtout de ses nombreuses réalisations au cours de ces deux dernières décennies.

Monsieur le Président,

J'ai eu l'honneur de prendre part à l'établissement des principes d'action de ce comité depuis sa première session et de suivre de près ses efforts inlassables en vue de concrétiser les résultats escomptés dans le domaine de la coopération économique et commerciale et du renforcement des liens de solidarité et de l'action islamique commune pour que nos pays soient au diapason des exigences de l'heure.

Monsieur le Président,

Au même moment où nous rendons hommage au COMCEC pour les réalisations et les initiatives qu'il a à son actif, nous sommes parfaitement conscients que la dynamique de la coopération exige des efforts accrus et un engagement sans cesse renouvelé aux principes et aux valeurs de solidarité et de complémentarité entre les Etats membres, pour donner l'impulsion nécessaire à la dynamique de la coopération, renforcer l'aptitude de nos pays à faire face aux défis du développement économique et social global et répondre aux aspirations légitimes des peuples et des sociétés islamiques à une vie digne et stable.

Pour réaliser ces objectifs, le Secrétariat général et les institutions spécialisées de l'OCI doivent redoubler leurs efforts en s'acquittant de la mission qui leur est dévolue, adopter des initiatives sérieuses et des programmes concrets susceptibles de consolider les composantes économiques et commerciales des Etats membres, être mieux habilités à servir leurs intérêts communs et jouir de plus grands pouvoirs pour s'assurer une part équitable des dividendes du développement durable.

Assalamou alaykum wa rahmatullahi wa barakatuh.

DISCOURS DE S.E. DR. AHMET KENAN TANRIKULU MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE À LA SÉANCE DE CLÔTURE

(Istanbul, 25 octobre 2002)

Original : Turc

DISCOURS DE S.E. **AHMET KENAN TANRIKULU**
MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE
À LA SÉANCE DE CLÔTURE

(Istanbul, 25 octobre 2002)

Messieurs les ministres,
Monsieur le Secrétaire général,
Honorables délégués,
Honorables invités,

J'aimerais exprimer ma satisfaction pour la conclusion heureuse d'une nouvelle session du COMCEC.

Je profite de cette occasion pour remercier les Etats membres, les institutions affiliées de l'OCI ainsi que tous les délégués participant à cette session pour le profond intérêt et la contribution de valeur qu'ils ont apportés à cette session.

Nous avons noté avec plaisir, au cours de cette réunion que l'Accord-cadre sur le Système des préférences commerciales a été ratifié par onze Etats membres et a atteint la phase d'entrée en vigueur. La mise en application de cet accord qui jouera un rôle important dans l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires pour promouvoir le commerce parmi les pays islamiques, donnera certainement une impulsion significative à vos efforts. Grâce à leur grande expérience, les Etats membres ainsi que les organes de l'OCI joueront un rôle important au cours du processus de mise en œuvre de l'accord.

Excellences, messieurs les ministres,
Honorables invités,

La récente évolution dans l'économie mondiale et dans l'économie des Etats membres ainsi que la question de la restructuration du système financier international ont fait l'objet de nos débats au cours de cette session.

Avec l'utilisation accrue de la technologie de pointe à travers le monde, la structure économique a perdu sa nature fortement basée sur les ressources en matières premières et le volume des produits commerciaux axé sur le rendement s'est également réduit.

De tels développements et tendances déterminent le cours de notre coopération au cours des années à venir. A cet égard, il nous incombe de souligner l'importance du développement économique et social et de la coopération. Il faut donc nous rattraper en nous dotant d'une structure de production compatible avec les tendances mondiales. J'estime donc nécessaire et judicieux de prendre rapidement des mesures administratives, financières et structurelles pour faciliter la circulation des personnes, des produits et des capitaux entre nos pays.

Messieurs les ministres,
Chers délégués,

Le milliard de dollars supplémentaire alloué par la BID pour augmenter le volume d'échanges entre nos pays s'est prouvé utile et bénéfique. Les fonds consacrés au financement du commerce se sont élevés en un an à 1.66 milliards de dollars. J'estime qu'il serait plus avantageux pour la BID si, outre le financement du commerce, la banque consacrait davantage de fonds aux projets d'investissements qui accroitreraient les capacités commerciales de nos pays.

Notre coopération dans le cadre de l'OMC est devenue plus significative compte tenu des récents développements. Se basant sur la proposition faite par l'OMC, la banque a proposé de convoquer une réunion des ministres de finances pour tenir un dialogue de politique sur les affaires relatives à l'OMC dans le cadre du COMCEC.

Je suis convaincu que de telles réunions encourageront nos pays à participer plus activement aux négociations prévues dans le cadre du Programme de développement de Doha.

Le mécanisme élaboré en vue d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'action a été examiné au cours de cette session. Une approche déterminant les mesures susceptibles de renforcer le rôle des institutions de la Conférence islamique dans la mise en œuvre des projets proposés dans le cadre de ce Plan a été adoptée. Etant donné le rôle de plus en plus important des institutions internationales dans l'économie mondiale, je suis persuadé que cette approche s'avérera extrêmement importante.

Messieurs les ministres,
Messieurs les délégués,

Cette auguste assemblée a adopté une série de résolutions importantes sur l'assistance économique à accorder aux Etats membres. Il serait utile de surveiller de près la mise en œuvre de ces résolutions de même qu'une assistance économique accrue pourrait contribuer à une solution globale du problème des pays les moins développés.

Aujourd'hui, environ 50 Etats du monde figurent sur la liste des pays les moins avancés. Et bien que ces derniers représentent 10.7 pour cent de la population mondiale, ils ne constituent qu'une proportion de 5 pour mille de la production mondiale.

Malheureusement, les statistiques sur les pays les moins avancés ne signalent pas la moindre amélioration de leur situation sociale, ce qui nous aurait peut-être permis d'être plus optimistes pour le proche avenir. Bien au contraire, alors que les dépenses per capita consacrées à la santé atteignent 1700 dollars dans les pays riches de l'OCDE, ce chiffre ne dépasse pas les 11 dollars dans les pays les moins avancés.

Selon les calculs de la CNUCED, il faudra attendre au moins 18 ans pour que les pays les moins avancés - à de rares exceptions près - atteignent le niveau du revenu de 900 dollars per capita et il faudra 50 à 100 ans ou même plus pour qu'une grande proportion de ces pays atteigne ce niveau.

Messieurs les ministres,
Honorables délégués,

L'importance du secteur privé ne cesse d'augmenter dans le monde. Cela est dû à son rôle de plus en plus important dans l'environnement économique. L'instauration d'une économie de libre échange de par le monde, la concurrence acharnée, les politiques de plusieurs pays redéfinissant le rôle de l'Etat ont contribué à développer les investissements du secteur privé qui est de nos jours conçu comme la force motrice du développement ainsi qu'une importante source d'emploi et de productivité.

Dans ce contexte, les séances d'échanges de vues sur le thème « Investissements du secteur privé et rôle de la Banque islamique de développement dans les Etats membres de la Conférence islamique » tenues en marge des sessions du COMCEC, ont été particulièrement fructueuses. J'espère que les résolutions que nous avons adoptées à ce sujet aideront à renforcer la coopération qui existe entre les institutions de nos secteurs privés.

J'aimerais saisir cette occasion pour féliciter la Chambre islamique de commerce et d'industrie de Karachi à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire que nous avons célébré au cours de nos réunions. Il est certain que cette importante organisation qu'est la nôtre poursuivra ses efforts en vue de réaliser une coopération effective entre les secteurs privés.

Messieurs les ministres,
Honorables invités,

Parallèlement au secteur privé, les organisations non gouvernementales se sont récemment engagées dans des initiatives de coopération internationale.

Un accroissement marqué du nombre d'organisations non gouvernementales et de leur efficacité sur la scène internationale s'est produit depuis la fin des années 80. Le nombre d'ONGs internationales s'élève actuellement à environ 30.000.

Cet accroissement apparaît clairement si l'on rappelle qu'il est passé de seulement 5000 pendant les trente ans allant de 1956 à 1986, à 30 mille au cours de la période de treize ans qui sépare 1987 de 2000.

Le nombre d'ONG actives sur un plan national se chiffre par millions. Plus de deux millions d'ONG actives sont enregistrées aux Etats-Unis et plus d'un million en Inde.

Le volume d'aide humanitaire consentie par les ONGs est plus important que celui qui peut être rassemblé dans le cadre de l'ONU. Selon les estimations, les ressources rassemblées par les ONG dans les secteurs humanitaire, technique et du développement, s'élève à 8 milliards de dollars par an.

Bien que certains aspects du rôle des ONGs dans le développement socio-économique à travers le monde doivent être considérés avec précaution, on s'accorde généralement à leur reconnaître un rôle positif.

A cet égard, je voudrais insister sur le rôle historique qui fut celui des organisations bénévoles dans la solution des problèmes sociaux dans les pays islamiques. L'impact positif de l'action des organisations et des fondations bénévoles de par le passé continue d'inspirer de nombreuses pratiques en vigueur. Par conséquent, je crois qu'il serait hautement bénéfique d'encourager la participation des ONGs, parallèlement à celle du secteur privé, au développement de la coopération entre nos pays.

Messieurs les ministres,
Honorables invités,

Le choix du thème « Commerce électronique et utilisation des technologies de l'information pour renforcer le commerce entre les Etats membres de l'OCI » était à mon avis, très approprié pour la séance d'échange de vues qui se tiendra dans le cadre de la dix-neuvième session. En effet, les technologies de l'information sont de plus en plus utilisées dans les domaines de la médecine, de l'éducation, de l'industrie, du commerce et dans tous les autres secteurs.

Les recherches indiquent que le volume des transactions commerciales électroniques de société à société, et des sociétés aux clients, se chiffreront à des trillions de dollars dans un proche avenir. Je pense que nous devrions œuvrer pour la création d'une base nationale de données économiques dans nos pays respectifs, pour permettre un usage intensif des technologies d'information.

Messieurs les ministres.
Honorables invités.

Je voudrais conclure en exprimant mes profonds remerciements au Secrétariat général de l'OCI, aux distingués directeurs et représentants des institutions pertinentes de l'OCI et à S.E. Gazi HÜMAYUN, notre distingué rapporteur, pour leurs efforts dévoués et inlassables.

Je tiens également à exprimer mes remerciements à nos collègues qui ont pris part à l'organisation de cette réunion, à savoir les membres du Secrétariat, le personnel d'appui et les interprètes pour leurs efforts dévoués.

Dans l'espoir de vous revoir à la dix-neuvième session du COMCEC, je vous souhaite plein succès et un bon voyage de retour.